



REUNION DE CLOTURE DU DEBAT PUBLIC

28 JUILLET 2015, RETRANSCRIPTION INTEGRALE (VERBATIM)

Projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

Lieu : Mers-les-Bains : Salle des fêtes, 4 Rue Paul Doumer
Durée de la réunion : 4 h 25 (début : 19 h 15 – fin : 23 h 40)
Nombre de participants : 280

Mot d'accueil de la Mairie de Mers-les-Bains

Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains : Mesdames et Messieurs, il me revient le plaisir de vous accueillir pour cette dernière réunion du débat public, ici, à Mers-les-Bains. Je m'exprimerai dans quelques instants sur le fond du sujet qui nous mobilise ce soir mais dans ce mot d'introduction républicaine je souhaite vous exprimer mes doutes et mes inquiétudes sur la considération que l'Etat aura des échanges, des arguments et des prises de position de notre débat. J'ai bien compris que la procédure devait être respectée, elle le sera, mais la question de fond est de savoir si nous serons entendus.

Je vais exprimer devant vous une exigence. Pour lutter contre l'absentéisme électoral et contre le populisme, le peuple doit être écouté. Dans l'hypothèse où le gouvernement ne tirerait pas les enseignements de la consultation des acteurs du territoire, nous devrions alors en déduire toutes les conséquences et ne rien exclure pour faire respecter la voix du peuple. Je veux le rappeler ce soir, dans notre système démocratique, quand on sollicite la voix du peuple, c'est pour la respecter. Il n'y aurait rien de pire, Mesdames et Messieurs, que de demander au peuple son avis pour ne pas le suivre. C'est un exercice exigeant, difficile, et même parfois contrariant, mais notre système démocratique est ainsi structuré, et pour rappeler le célèbre mot du Premier ministre britannique Winston Churchill, « la démocratie est le plus mauvais des systèmes à l'exception de tous les autres ».

Alors ce soir, place au débat démocratique, place aux échanges, mais surtout au respect et à la considération de tous les intervenants. Dans un débat démocratique, chaque voix s'additionne et aucune n'est supérieure à une autre, chaque intervenant est légitime et les arguments des uns sont à prendre en considération sans condescendance sur les autres.

Merci de m'avoir permis de rappeler ces fondements de la démocratie auxquels je tiens et qui doivent nous guider dans le respect de chacun et donc pour le bien de tous.

(Applaudissements.)

Commission particulière du débat public

Etienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public : Merci beaucoup, M. le Maire. Bonsoir à tous. Je m'appelle Etienne Ballan, je suis le président de la Commission Particulière du Débat Public qui a organisé cette centaine de journées de débat, avec votre appui et avec la participation de beaucoup d'entre vous. Je vais vous présenter, en tribune avec moi, pour le moment Barbara Serrano et Aline Guérin qui sont également membres de la Commission Particulière. Trois autres membres sont dans la salle : Jérôme Favrel, Clément Mabi et François Thomas.

Nous sommes une commission qui anime le débat public et il nous revient, désignés par la Commission Nationale du Débat Public, de conduire ce que vous avez appelé, M. le Maire, un débat démocratique, il s'agit bien de cela, ce n'est pas un gros mot.

Pour ceux qui ne sont pas encore venus ou qui attendaient la clôture pour voir de quoi il retournait et qui sont venus ce soir, j'ai deux choses à dire. Je vais vous expliquer en deux mots ce qu'est un débat public mais ce sera très bref, et la deuxième chose est que vous êtes venus ce soir à une réunion qui n'est pas une réunion où simplement on ferme le rideau, c'est une réunion où il y aura beaucoup de discussions et de débats sur l'ensemble des sujets, peut-être pas tous mais sur la plupart des sujets qui ont émergé au cours du débat.

Concrètement, un débat public est un moment qui sert à donner la parole effectivement au peuple. Depuis 2005, la Constitution comporte une Charte de l'Environnement ; c'est au titre de cette Charte de l'Environnement et de son article 7 qui donne le droit à chacun d'entre nous de participer à l'élaboration de la décision ayant un impact sur l'environnement. Donc, c'est plus qu'un exercice, c'est un débat, un processus, qui est encadré par cet article 7 de la Charte de l'Environnement.

La Commission qui l'anime est neutre et indépendante. Elle ne donne pas d'avis sur le projet. Nous n'allons pas, à la fin du débat qui se terminera le 31 juillet au soir, dire si nous sommes favorables ou défavorables au projet, nous ne l'avons jamais dit jusqu'ici, nous ne le dirons pas, puisque nous avons un devoir absolu de neutralité.

Enfin, nous conduisons néanmoins l'ensemble du débat, c'est-à-dire que nous en déterminons les modalités et les canaux par lesquels la population, les acteurs, vont pouvoir s'exprimer et se faire entendre. On a mis en place une grande variété de canaux, je vais les évoquer juste après. Nous ferons ensuite un bilan et un compte rendu de tous ces échanges.

Quelques images pour démarrer cette réunion.

Beaucoup de choses se sont passées ; il y a eu huit réunions publiques en tout sur les 100 jours. En tout, 700 participants, certains sont les mêmes qui sont revenus, cela ne vous étonnera pas, il y a dans la salle quelques visages qui nous sont très familiers, certains ont dû faire le Grand Chelem, c'est-à-dire véritablement venir à toutes les réunions de l'ensemble du débat. Il y a eu beaucoup de participation également en ligne puisque le site Internet est véritablement, dans un débat comme celui-là, un lieu où les choses se jouent.

Ensuite, il y a eu des débats mobiles. Certains nous ont peut-être déjà croisés, sur l'esplanade de Mers, par exemple, il y a 15 jours. C'est une façon d'aller à la rencontre des personnes qui ne viendraient peut-être pas aux réunions publiques, qui ne se sentiraient pas légitimes, ou qui n'auraient pas le souhait ou l'envie de passer une soirée à débattre, mais qui ont néanmoins des avis et qui veulent les faire entendre. Donc, une quinzaine de débats mobiles en tout ont permis à environ 1 700 personnes de s'informer et pour une grande partie d'entre elles, de s'exprimer.

Vous avez sur le site Internet un certain nombre de choses. Il nous semblait important d'insister sur un point : l'argumentaire. Quand on est dans un débat public et on prend du temps – le débat aura duré 100 jours, c'est long – c'est le temps aussi qui permet d'aller au fond des sujets et d'argumenter. Nous avons 35 acteurs qui ont fait état de leurs réflexions sur le projet, sur le territoire, 35 en tout, 14 qui ont fait l'effort de rédiger un cahier d'acteurs et vous pourrez aller les voir après la réunion. Vous avez un exemplaire plastifié de chacun de ces cahiers d'acteurs. Ces acteurs qui ont fait des cahiers d'acteurs ont été également auditionnés en réunion, le 8 juillet à Criel.

Pour ce qui est d'Internet et des réseaux sociaux, vous avez quelques éléments ici. C'est un site qui a eu en une centaine de jours 11 000 visiteurs, c'est relativement important, et beaucoup de gens suivent le débat sur Facebook ou sur Twitter.

Je termine sur ce qui s'est passé un peu concrètement. Vous avez sûrement envie de débattre du fond et de ce qui s'est dit, mais c'est important de faire le bilan de tout ce qui s'est passé parce que c'est très divers et varié.

Une émission de télévision a été organisée à l'initiative du débat public, le 6 juin.

Une exposition itinérante avait pour objet de faire réfléchir ; les photos qui sont dans l'exposition sont à votre disposition ; vous pouvez emmener des posters si vous le souhaitez, à l'issue de la réunion.

Pour ce qui est de ce soir, nous avons un programme relativement chargé. C'est normal, c'est une réunion de clôture, il s'est passé beaucoup de choses et nous ne souhaitons pas juste se voir, se dire que c'était bien ou que ce n'était pas bien, et boire un verre et partir. Il nous semblait important d'utiliser y compris le temps de ce soir pour débattre.

Nous allons essayer dans un préambule de faire un balayage très rapide des enseignements, notamment des enseignements que l'on a tirés du débat mobile. Pour une grande partie, ce sont des gens qui ne sont pas là ce soir mais à travers ce petit bilan que l'on va en faire on pourra entendre un peu leur parole.

Ensuite, il y a quatre sujets :

- Une expertise complémentaire qui a été demandée à la CNDP sur impact sonore de l'éolien en mer ; nous en aurons la restitution.
- Un sujet sur le projet de territoire, à la fois sur la question de l'économie, où vont ces territoires du point de vue économique, avec ou sans le parc d'éolien marin de Dieppe - Le Tréport.
- Nous aurons une séquence consacrée spécifiquement à un sujet qui a animé une partie du débat : la question de la conciliation entre la pratique de la pêche et le parc éolien envisagé, avec la discussion sur la zone alternative que proposent les comités régionaux de pêches.
- Nous finirons (sans doute avec un peu de retard, je m'en excuse à l'avance, nous avons été un peu gourmands pour ce soir mais j'espère que vers 22h15- 22h20 nous aurons terminé)

avec une discussion sur ce qui va se passer à partir de ce soir, c'est-à-dire les suites du débat public, ce qui suit du point de vue juridique, ce qui doit suivre, et si le projet se poursuivait, quelles modalités de concertation ou de débat seraient mises en œuvre.

M. le Maire l'a rappelé fort justement, nous sommes dans un débat où l'essentiel est de s'entendre, de s'écouter et de respecter évidemment les autres. Le temps des intervenants en tribune sera limité – je leur demanderai de le respecter – et je demanderai aux personnes qui prennent la parole dans la salle de respecter aussi un temps de parole assez limité, autant que faire se peut, si possible 3 minutes maximum. Cela ne veut pas dire qu'il faut à tout prix aller au bout des 3 minutes, bien entendu. Si vous avez un propos plus court vous pouvez le faire de façon plus courte, mais au bout de 3 minutes la Commission vous demandera de vous interrompre.

Nous en venons aux questions de fond. Précisément, la Commission avait essayé d'approcher ces sujets sous un angle un peu thématique pour que l'on soit sûr d'aller un peu au bout de chaque sujet.

Voilà les six thèmes qui ont fait chacun l'objet soit d'une conférence-débat, soit d'un atelier de travail :

- la politique énergétique nationale et l'éolien en mer,
- la filière industrielle,
- l'impact du projet sur les activités et les pratiques en mer (la pêche entre autres, mais pas seulement),
- la question du projet de territoire : avec quelles activités, avec quel horizon finalement de développement, quel horizon économique, ce territoire se projette-t-il ?
- l'impact sur l'environnement,
- enfin, la question du paysage qui a été débattue la semaine dernière, à Ault, au cours d'un atelier.

Nous ne pourrons pas tout reprendre, vous l'avez compris. Nous aurons quatre séquences, sur des thèmes bien spécifiques. Néanmoins, sur les sujets que l'on ne va pas trop traiter ce soir, la Commission souhaitait faire quand même état de quelques éléments qu'elle a entendus et qu'elle a retenus des échanges.

On va s'occuper essentiellement de deux questions, je vais peut-être vous frustrer mais c'est une façon de vous faire connaître ces différents éléments, vous pourrez les reprendre ensuite si vous souhaitez vous exprimer dessus mais ils ne seront pas au cœur de nos débats ce soir.

La question de la politique énergétique : on est dans un projet d'éolien en mer conçu dans une optique de transition énergétique. On a des points de vue assez convergents de la plupart des acteurs entendus dans le débat public, sur la nécessité de la transition énergétique, qui est aujourd'hui dans les esprits, dans les têtes, dans les souhaits de la plupart de nos concitoyens. Néanmoins, des avis très contrastés sur l'énergie éolienne en mer, en général, sans parler d'ici ou ailleurs, l'éolien en mer comme technologie et comme horizon. Elle est décriée par certains pour son intermittence, son rendement, et beaucoup de personnes proposent d'étudier des alternatives tout de suite, notamment l'hydrolienne, mais aussi les énergies renouvelables comme le solaire ou la biomasse. D'autres sont beaucoup plus confiants dans la capacité de l'éolien en mer à produire des quantités importantes d'électricité et donc à prendre sa place dans le futur fameux mix énergétique qui permettra de limiter le recours aux énergies fossiles.

Mes collègues en parleront ensuite, dans le débat mobile beaucoup de gens se sont exprimés sur le rapport entre le nucléaire et l'éolien, pas toujours de la même façon mais il y a eu beaucoup de discussions là-dessus.

La politique énergétique nationale se fait avec un tarif de rachat. Si vous avez pris le temps de regarder les documents qui sont à l'entrée, vous savez que le projet doit revendre l'électricité ensuite dans le réseau à un tarif qui n'est pas connu précisément mais qui est autour de 200 €/MWh. Donc, quel serait l'impact de ce tarif de rachat garanti, qui est plus élevé que celui des autres énergies, aujourd'hui en tout cas, sur la facture des consommateurs d'électricité ? Beaucoup de choses ont été dites, c'est intéressant. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) est venue pour mentionner les impacts des six parcs (ce soir nous parlons d'un parc mais six en tout sont déjà prévus sur les côtes françaises). Ce serait 55 € par an, par ménage, mais pour les ménages qui se chauffent à l'électricité, donc qui ont une consommation électrique particulièrement élevée.

Ensuite, le tarif de rachat est donc autour de 200 € mais l'ensemble de la filière industrielle qui s'est exprimée dans le débat a clairement dit que ce tarif allait baisser pour les prochains parcs. Sur ce parc, c'est 200 € pendant 20 ans ; pour ceux qui seront élaborés plus tard, notamment à partir du troisième appel d'offres que pourrait lancer l'Etat à la fin de cette année, les industriels pensent pouvoir proposer des projets avec un tarif de rachat entre 100 et 120 € pour les parcs qui seraient mis en place (on en a parlé dans le débat) entre 3 à 5 ans plus tard que celui-ci.

La question qui s'est posée dans le débat est : faut-il attendre que ces prix diminuent ou faut-il aller tout de suite sur ces montants-là et soutenir, de fait, la filière par ces tarifs de rachat dès maintenant ?

Un dernier point : la question de la rentabilité.

Ce projet tient sur une équation économique. Le porteur de projet investit et derrière, fait un chiffre d'affaires, il vend de l'électricité. Dans le débat, le porteur de projet n'a pas souhaité donner le montant exact du tarif de rachat, il lui appartient de le rendre public ou non et il n'a pas souhaité le faire.

Je passe à un deuxième sujet qui a été débattu mais qui n'est pas forcément au cœur de notre travail de ce soir – il a été vu la semaine dernière : l'impact visuel divise très fortement l'opinion et les expressions dans le débat public. Il y a des choses extrêmement contrastées sur cette question, un effet désastreux pour un certain nombre d'acteurs et de membres du public, qui mettent souvent les éoliennes en rapport avec un des derniers espaces de liberté du regard. Un certain nombre d'autres personnes considèrent que cet impact doit être relativisé, y compris vis-à-vis du tourisme, mais surtout au regard des enjeux de la transition énergétique. On peut accepter cet impact à la mesure de l'intérêt que l'on voit dans la participation de l'éolien en mer à la transition énergétique.

Ensuite, beaucoup de personnes considèrent que de toute façon, ce territoire a une vocation de production énergétique. Ce n'est pas nouveau. La Haute-Normandie, déjà, avec un certain nombre de centrales nucléaires, et pas seulement des énergies renouvelables, et la Picardie qui est très marquée par l'éolien terrestre.

Enfin, les opinions sont très contrastées, beaucoup de gens sont convaincus que le littoral a des qualités et qu'il faut les préserver.

Je peux mentionner rapidement l'Opération Grand Site, sur le site d'Etretat en particulier, mais aussi l'opération Grand Site de la Baie de Somme. Et puis, un certain nombre de personnes disent que le territoire est déjà marqué suffisamment par des installations électriques et par l'éolien terrestre.

Avant de passer à la séquence suivante, la Commission souhaitait évoquer auprès de vous et vous faire entendre les paroles un peu plus spécifiques qui ont émergé dans le débat mobile. Je donne la parole à Aline Guérin et Barbara Serrano pour faire un point sur ce que l'on peut retenir ce soir des enseignements des personnes rencontrées.

Préambule : les enseignements du débat mobile

Aline GUÉRIN, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Merci. Un mot pour vous dire ce qu'est un débat mobile. Il y a deux sortes de débats mobiles, il y en a eu 15, Etienne vous l'a dit, et dans les deux cas c'est aller vers les citoyens. Des débats étaient plutôt en direction des jeunes, en groupe organisé, mais pas seulement (on en parlera tout à l'heure, il y a eu aussi un débat avec des syndicalistes), dans les lycées, dans un centre social, mais il y a eu aussi des débats mobiles en plein air, avec les riverains, à la rencontre des touristes, des usagers de la mer, lors de foires, de brocantes, de salons, d'événements sportifs, sur des plages, des marchés, un camping. C'était un moyen d'informer les passants et souvent, un moment qui n'était pas très court, souvent 10 à 30 minutes de conversation avec les gens, autour d'outils pour réfléchir et débattre, avec des documents d'information à consulter, à emporter ; les documents du maître d'ouvrage et ceux de la Commission. On a aussi développé des outils au fil de ces débats mobiles, que l'on a appelés des « tables d'information et d'expression » (certains parmi vous voient peut-être de quoi je parle) sur des thématiques en lien avec les autres espaces du débat, donc sur l'identité, le mix énergétique, les impacts sur l'emploi, etc.

Cela a permis à beaucoup de gens (il y a eu 1 700 rencontres) de s'exprimer et de venir plus facilement aux réunions et aux ateliers.

Je vais appeler nos deux témoins, si d'autres sont dans la salle, manifestez-vous.

M. Sylvain Bienaimé, qui a répondu à notre appel. Au tout début de notre préparation de débat on a contacté un certain nombre d'acteurs organisés du territoire, on a contacté plusieurs syndicats et M. Bienaimé, de la CFDT, a répondu à notre appel. Et Madame témoignera du fait qu'elle est venue dans un débat mobile à la plage et que cela l'a amenée jusqu'ici ce soir et aussi dans un atelier.

Pour commencer avec M. Bienaimé, il s'agissait d'une réunion que la CFDT organise chaque année. Je crois que vous avez décidé de consacrer du temps à la question du débat public, et c'est un des trois débats mobiles qui étaient organisés – il faut le noter – en présence du maître d'ouvrage. Vous avez donc pu passer 3 heures avec la Commission et le maître d'ouvrage, et aborder un peu tous les sujets, vous allez nous le dire brièvement, mais avec 50 personnes. Je vous donne la parole.

Sylvain BIENAIMÉ, CFDT : Merci. Je vais m'attacher à ne pas dépasser les 3 minutes.

Aline GUÉRIN : Même beaucoup moins, dites-nous en deux mots ce que vous avez retenu.

Sylvain BIENAIMÉ : Après plusieurs contacts, nous avons été sollicités au titre de la CFDT pour ouvrir ce débat public, nous y avons répondu favorablement. Nous avons souhaité aussi que ce débat soit ouvert, ce qui a été fait. Il y a eu des moments forts dans le débat, 3 heures de débat, on a abordé plusieurs sujets avec le maître d'ouvrage.

Un des sujets qui nous paraissaient les plus importants – c'est sûrement notre vision du syndicalisme – était celui de l'emploi. Nous avons abordé tous les emplois (je tiens à le préciser) qui seront générés par cette activité, de l'étude jusqu'à la maintenance. Mais, nous avons souhaité aussi aborder les emplois qui existent aujourd'hui, dérivés de la mer, les emplois du tourisme, parce que nous avons souhaité voir tous les emplois, et ne pas nous consacrer seulement à notre vision du syndicalisme pur et dur.

Sur les aspects environnementaux nous avons eu des débats, sans approfondir forcément le sujet car des gens sont sûrement plus compétents que nous sur ce sujet.

A la demande de la Commission, nous nous sommes aussi posé la question : devons-nous donner un avis ? Nous n'avons pas souhaité donner un avis, mais nous consacrer à notre point de vue : l'emploi.

Nous avons regardé aussi le coût de cette opération, car nous savons par expérience syndicalement qu'une entreprise qui ne fait pas de bénéfices n'est pas une entreprise qui embauche, mais qui détruit les emplois.

J'ai eu de bons retours de gens qui ont participé, c'était une expérience pour nous. On n'a pas forcément l'habitude au titre du syndicat d'aller sur des débats publics, c'est une expérience très favorable, qui a généré des interrogations, et qui nous a permis aussi de voir plus loin que notre vision syndicaliste, de voir quels sujets étaient abordés, et l'importance à la date d'aujourd'hui d'aller sur ce sujet. C'est une expérience que nous souhaiterions à l'avenir renouveler si c'est possible car nous avons trouvé cette expérience syndicalement intéressante par rapport aux sujets que l'on peut aborder d'habitude dans le syndicalisme.

Aline GUÉRIN : Et nous aussi. C'était l'occasion d'approfondir les sujets. Madame, vous pouvez aussi témoigner. Onze débats mobiles étaient plutôt en plein air, sur la voie publique. Dites-nous ce qui s'est passé pour vous.

Marie-Thérèse CASTAY : Je suis résidente secondaire à Berneval-le-Grand et j'habite Lyon depuis 2 ans - résidente secondaire depuis 30 ans à Berneval que j'ai vu évoluer, avec Penly qui se construisait quand nous avons acquis notre résidence.

J'ai moins l'occasion de venir mais j'étais au courant de ce projet un peu de loin, sans me rendre compte qu'il allait toucher nos côtes aussi profondément. En me promenant, puisque je venais d'arriver, j'ai rencontré l'équipe sur la plage de Saint-Martin, et c'était passionnant parce que j'ai découvert des choses que j'ignorais et j'ai participé au dernier atelier qui avait lieu à Ault.

Ce soir, je suis très gourmande d'entendre non pas des conclusions mais en tout cas des avis, parce qu'il faut affiner tout ce que je me représentais et qui n'est pas forcément juste, je pense. Pour moi, cela a été quelque chose de très important, cette possibilité de rencontrer des gens qui permettait de réfléchir de façon un peu plus vaste que ce que j'en pensais, sur l'éolien en mer et ses conséquences. Merci.

Aline GUÉRIN : Merci beaucoup. C'était une belle révélation pour nous qui nous interrogeons pour savoir si l'on donnait envie ou non pendant les débats mobiles de venir dans les réunions ; vous en êtes la preuve. Ce n'est peut-être pas généralisé, en tout cas c'est intéressant.

Des plus jeunes aussi auraient voulu témoigner ce soir mais ne le pouvaient pas ; par exemple, on est intervenu dans un BTS Tourisme, ils ne sont pas tellement disponibles en soirée en ce moment.

Je donne la parole à Barbara Serrano pour nous dire quels sujets saillants sont ressortis plus particulièrement en débat mobile, par rapport au reste des espaces de débat.

Barbara SERRANO, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Merci, Aline. Les points saillants que la Commission a retenus dans les débats mobiles sont pour commencer des doutes qui ont été exprimés sur l'utilité du débat, des doutes sur la capacité à être entendu par des décideurs qui sont considérés comme lointains, indifférents ; des doutes aussi au regard du débat de 2010 : « On nous a déjà demandé notre avis en 2010, pourquoi revient-on nous le demander encore ? », on l'a beaucoup entendu pendant les débats mobiles.

Par rapport aux réunions publiques, une grande différence est que les personnes se jugent souvent illégitimes pour donner leur avis, alors que dès que l'on creusait un peu les sujets les personnes se montraient beaucoup plus expertes qu'elles ne le pensaient. Aline a dit « entre 10 et 30 minutes », cela a souvent dépassé les 30 minutes, c'était d'ailleurs plus 30 minutes que 10 minutes.

On a collecté aussi des avis des touristes, eux aussi disaient : « On n'est pas d'ici », mais ils ont très souvent déclaré que le parc, pour eux, ne diminuerait pas leur intérêt pour la région.

(Protestations.)

Je finis ma phrase... S'il vous plaît !

Etienne BALLAN : Soyons tout à fait clairs. Ce qu'on vous raconte là, n'est en aucune façon un vote, un sondage, ou quoi que ce soit, c'est absolument ce que les personnes ont dit en débat mobile. Ce sont ces personnes-là, et pas d'autres.

(Protestations.)

Que vous ne soyez pas d'accord, on le comprend tout à fait. Je vous demande de laisser terminer la présentation pour qu'après on puisse débattre et que vous puissiez tout à fait exprimer votre désaccord, il n'y a aucun problème là-dessus.

Barbara SERRANO : Je reprends. On a beaucoup entendu cela, mais plus sur la question visuelle. En revanche, ils disaient très souvent : « Pourvu que la pêche se maintienne », c'est-à-dire que les gens viennent plus pour l'activité de pêche et pour la restauration par exemple, mais ne disent pas en tout cas se sentir gênés par un futur parc, d'un point de vue visuel.

Concernant les sujets proprement dits, on a collecté aussi beaucoup d'avis sur la question du nucléaire, c'était l'argument majeur, en fait, en faveur du projet, la question du nucléaire et de ses risques.

(Mouvements dans la salle.)

Aline GUÉRIN : Excusez-moi, c'est important que vous entendiez ce qui s'est dit en débat mobile...

(Protestations.)

Excusez-moi. C'est souvent quelque chose qui est revenu à propos du débat de 2010 : que ce qui a été dit dans le compte-rendu n'avait pas été entendu en réunion. Donc, on fait l'effort ce soir de vous dire ce qui s'est dit dans toutes les instances du débat, et je pense que c'est important de l'écouter parce qu'on est là ce soir pour en parler. Alors on avance, merci !

Etienne BALLAN : On va laisser terminer Barbara.

Barbara SERRANO : Vous aurez la parole juste après. On a noté en revanche moins d'avis sur la question économique. La question des emplois générés est un argument même beaucoup plus repoussé qu'en débat public, elle est souvent considérée comme étant un piège ou un chantage (chantage à l'emploi).

L'impact sur le paysage apparaît davantage qu'en réunion publique. On a entendu un petit peu de tout, cela a déjà été dit par Etienne tout à l'heure.

On a eu davantage aussi de personnes qui se sont montrées inquiètes sur les questions environnementales, notamment concernant le démantèlement, c'est un sujet qui a été beaucoup abordé, plus aussi qu'en réunion.

Et puis, un sujet nouveau, qu'on n'a pas entendu jusqu'à présent et qu'on a entendu en débat mobile : la question de l'impact sur les réseaux, les réseaux téléphoniques, les réseaux télé, les réseaux radio.

L'expertise complémentaire de la CNDP : quel impact sonore de l'éolien en mer ?

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Nous passons au vif du sujet et du débat. Vous avez vu qu'il y a quatre thèmes à discuter, donc je suis sûr qu'on va avoir le temps et l'opportunité de les discuter en détail.

On va commencer par la question environnementale. Je vais demander à M. Gervaise et M. L'Hostis de bien vouloir venir en tribune, ainsi que François Thomas, membre de la Commission. Sur cette première thématique, très concrètement, un petit point, simplement.

François THOMAS, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Un petit point effectivement pour lancer cette thématique. Compte tenu à la fois de l'ampleur du projet et du caractère exceptionnel du territoire, il n'est pas étonnant qu'on ait rencontré souvent, et de façon extrêmement approfondie, des questions sur les problématiques de l'environnement, à travers (je ne vais pas vous abreuver de chiffres) un peu plus de 400 avis, 120 questions posées (ce sont des chiffres arrondis), 35 points de vue, des débats.

On a vu émerger pas mal de questions relatives en particulier aussi bien aux conséquences sur le trait de côte, sur la vie marine, les poissons, les mammifères marins, sur les oiseaux, etc., sur les conséquences en matière radioélectrique. C'est une question qui a été fréquemment abordée.

Et puis, assez vite, s'est fait jour une question relative aux conséquences sur le bruit. C'est une question assez technique, pour laquelle nous manquons de matière première d'une certaine façon, en tout cas d'études, donc on a demandé à la Commission Nationale s'il était possible d'élargir notre questionnement à travers une demande qui a été émise par France Nature Environnement sur l'impact acoustique de l'éolien en mer. Donc, la Commission Nationale du Débat Public a accepté et sur ses fonds propres, a confié au laboratoire GIPSA-Lab de Grenoble, en l'occurrence à l'équipe de Monsieur Gervaise, de présenter les conséquences en matière de bruit. Je lui laisse la parole.

Cédric GERVAISE, Chercheur au GIPSA-Lab : Bonjour à tous. Effectivement, je vais vous présenter la synthèse qu'on a réalisée depuis un mois. On a été missionné par la CNDP.

Dans nos travaux on a essayé de vraiment conserver l'état d'esprit du débat public donc en fait ce n'est pas un avis d'expert, on est expert en acoustique et on vous a fait une synthèse des connaissances de la communauté scientifique sur l'impact acoustique des projets éoliens offshore sur la faune marine.

On a écrit un document qui fait 76 pages, qui est téléchargeable.

Dans un premier temps, on a listé les différentes sources de bruits qui vont être générés par les projets de fermes éoliennes offshore, durant leurs différentes phases, la pré-construction, la construction, la production d'énergie, la maintenance et le démantèlement.

Sur cette figure, vous avez un panel de l'ensemble des sons émis par les projets de fermes éoliennes. Ce sont les sons qui sont en rouge. En horizontal sur l'axe des abscisses vous avez les fréquences. Tout ce qui est de 1 Hz à 20 Hz ce sont des infrasons, de 20 Hz à 20 kHz des sons et de 20 kHz à 100 kHz des ultrasons.

Vous avez en vertical les niveaux sonores émis qui vont de 110 dB à 290 dB.

On a fait un listing des différents sons émis durant les différentes phases des projets. Il y a des battages de pieux dans les phases de construction qui vont émettre des sons relativement forts, 270 dB, jusqu'à des battages de pieux plus faibles, 210 dB, donc là vous voyez qu'il y a une très grande variabilité dans les sons émis lors des battages de pieux.

Il y a des techniques alternatives au battage de pieu : le forage et le vibrofonçage, donc ici on a des niveaux sonores moins forts.

En bleu, je vous ai mis d'autres sources sous-marines, comme la sismique, les sonars militaires, qui émettent des sons relativement forts et qui sont comparables à ceux du battage de pieu.

Après, il y a la phase de fonctionnement. Là, je vous ai mis les niveaux sonores générés par les turbines en fonctionnement ; on a des niveaux sonores qui sont entre une petite embarcation et une grosse embarcation.

Donc, si l'on imagine qu'on a une ferme éolienne de 100 éoliennes, on va avoir en permanence des sons émis par une centaine d'embarcations moyennes, donc on crée le bruit généré par une route maritime.

Là, il y a une différence entre les niveaux sonores et le bruit ambiant, et cela génère une portée et on s'aperçoit que si l'on fait des calculs, les battages de pieux peuvent porter jusqu'à 100 km, le vibrofonçage, le forage jusqu'à 10 km, et on va pouvoir entendre les turbines en fonctionnement jusqu'à 1 km.

Donc, cela, ce sont les niveaux sonores émis sous l'eau. Nous connaissons bien les niveaux sonores aériens, donc ce qui est intéressant c'est de comparer les niveaux sonores sous-marins avec des niveaux et des activités aériennes qu'on connaît bien.

Le battage de pieu n'a pas d'équivalent au niveau aérien, c'est un son très fort. Tout ce qui va être la géophysique légère, en aérien, cela va avoir l'équivalent d'un avion à réaction ; tout ce qui va être forage sous-marin, petites embarcations, cela va être l'équivalent d'un bruit généré par un marteau-piqueur ou une route à deux mètres ; et concernant les éoliennes en opération, on aura un équivalent aérien qui serait une route à deux mètres ou un orchestre symphonique.

(Mouvements dans la salle.)

Ce sont les chiffres comparés.

Là, ce sont les sons émis par les différentes phases du projet de fermes éoliennes. Il faut remarquer que ces sons émis recouvrent et partagent les mêmes fréquences entendues par les animaux marins. Les mammifères marins sont capables d'entendre les sons, les poissons, les céphalopodes, les mollusques, les décapodes. La question de l'impact est posée puisque les animaux marins seront capables d'entendre ces sons.

Quand on regarde les différents types d'impacts possibles, il y a le masquage des communications. Par exemple, quand deux animaux veulent se reproduire, les signaux de communication vont passer moins loin. On aura des réponses comportementales et des réponses physiologiques. Des réponses comportementales : on fait du bruit, l'animal va s'enfuir ; des réponses physiologiques, on fait du bruit, l'animal va être stressé, donc son battement de cœur va s'accélérer, générer des hormones de stress. Si l'on émet des sons encore plus forts on peut dégrader son oreille interne et ses capacités auditives, c'est un animal sous-marin, qui ne voit pas sous l'eau mais entend, donc si l'on dégrade son audition c'est comme si l'on dégradait notre vision. Pour des sons extrêmement forts, on peut avoir des blessures, des traumatismes des tissus et la mort des animaux.

La question de l'impact est posée, en fonction des niveaux sonores. Dans le cas d'une étude d'impact, lorsqu'on présente les projets, il faut les prédire par simulation, et lorsque des projets ont déjà eu lieu il faut constater in situ l'impact des projets. On a des outils pour simuler cela. La communauté scientifique a généré des seuils à partir desquels on aura ou pas l'existence des impacts dont je vous ai parlé. La base scientifique existe. Ce qui est intéressant, c'est que concernant les parcs éoliens il y a des retours d'expérience sur les projets antérieurs. En un mois, nous avons réussi à trouver 12 parcs en Europe qui parlaient des retours d'expérience et principalement sur les marsouins et les phoques, durant la phase de travaux. Il y a des résultats de simulations, des résultats d'observations.

Concernant les marsouins, on pourrait constater lors d'un battage de pieux une mortalité dans un rayon de 65 mètres, des pertes d'audition, ce que j'ai appelé PTS et TTS, jusqu'à 2 km. Les marsouins vont entendre le battage de pieu jusqu'à 50 km et là, des observations ont été faites sur des fuites et des éloignements, jusqu'à des rayons de 20 km. Concernant le grand dauphin, on a à peu près les mêmes grandeurs, il y a vraiment des convergences sur une audition à 50 km, une fuite à 20 km. Concernant les phoques, on constate et on compte les phoques sur les reposoirs et on remarque que sur des reposoirs situés à 10 km des travaux on a une diminution des comptages des animaux.

Concernant les poissons, différents laboratoires ont mis en place des simulateurs de pieux à grandeur réelle, ils ont constaté que lorsqu'on battait des pieux on pouvait avoir une mort directe dans un rayon de 12 à 15 mètres, et dans un rayon de 150 à 1 000 mètres on avait une mort différée de quelques heures.

Concernant les pertes d'audition des poissons, on peut en simulation montrer qu'il y aura des pertes d'audition de 100 mètres à 2 km. Lors du battage de pieux, donc lors des travaux, il y aura une audibilité de 20 km, des changements comportementaux jusqu'à 50 km et des fuites ente 1 et 5 km dépendant de l'espèce de poissons concernée.

Pendant la phase de production, les niveaux sonores sont beaucoup plus faibles, on n'obtient pas de morbidité, ni de dégradations de l'appareil auditif. Les éoliennes sont audibles à 100 mètres. Là, il y a des constats différents en fonction des sites. Parfois, il y a eu un retour à l'état initial, et parfois une augmentation du nombre d'animaux présents sur site, par un effet récif, et parfois il n'y a pas de retour à l'état initial.

Pour conclure, des solutions existent pour réduire l'impact acoustique, des systèmes de réduction de bruit qui permettent de réduire l'impact d'un facteur 2, d'un facteur 5 ou d'un facteur 20, en fonction des solutions utilisées.

Etienne BALLAN : Je vous remercie beaucoup. Nous donnons la parole maintenant à M. L'Hostis qui est le président de France Nature Environnement. Je réprécise que France Nature Environnement est l'association qui a demandé l'expertise complémentaire à la CNDP. La CNDP a fait droit à cette demande, qui a été présentée pour le projet de Dieppe – Le Tréport, mais l'étude sera présentée également dans le cadre du débat public sur le projet de Noirmoutier – Yeu qui se déroule en ce moment même. M. L'Hostis, vous avez été le demandeur, vous avez maintenant les résultats. Quelles sont vos réactions, s'il vous plaît ?

Denez L'HOSTIS, Président de France Nature Environnement : Deux mots sur France Nature Environnement. Nous sommes une fédération de 3 500 associations de protection de la nature en France métropolitaine et en Outre-mer, et nous regroupons 800 000 adhérents sur l'ensemble du territoire français.

Je suis particulièrement heureux de voir que la CNDP a répondu favorablement à notre demande et au passage, je me permets d'insister sur le fait que quand nous considérons qu'un certain nombre de données ne sont pas suffisamment présentes, ou en tout cas n'apportent pas suffisamment

d'éclairages à un débat, nous le demandons même si parfois les réponses peuvent aller à l'encontre de nos projets.

Je suis particulièrement heureux qu'en un laps de temps aussi court on ait pu sortir un état de la connaissance en Europe. Ce que révèle cet état de la connaissance est extrêmement important pour moi, j'ai passé toute ma vie professionnelle dans le milieu marin et maritime, j'ai été chercheur à l'Ifremer en économie des pêches, ensuite j'ai travaillé dans le secteur des pêches privées en tant que directeur d'organisation de producteurs à la pêche en Bretagne. Il faut bien voir que l'on connaît assez mal et très mal le milieu marin sur le plan environnemental, mais dans le domaine de l'acoustique et de la pollution sonore, comme l'a bien montré cette étude (je ne suis pas sûr que vous ayez eu le temps de la lire)... Cette étude fait très peu appel à des études ou des recherches françaises.

Un point fait relativement mal, nous avons devant nous un champ d'investigation extrêmement important du côté de la Recherche mais aussi du côté du monde industriel. Je pense notamment à un certain nombre de PME qui sont en pointe dans le domaine de l'acoustique.

Il n'est pas dit dans le document – je voudrais insister là-dessus... Certains parmi vous ont peut-être eu la chance d'aller à la Cité de la Mer et d'écouter ce qu'entendent les oreilles d'or à bord des sous-marins, comme les sous-marins lanceurs d'engins. Contrairement à ce qu'a laissé croire un film célèbre, le monde du silence n'existe pas, il y a toujours un bordel sonore monstre sous l'eau. Il faut bien comprendre qu'il y a un fond sonore permanent dans le fond des océans, dans la colonne d'eau plus exactement. Ce qu'il n'est pas facile de comprendre, c'est comment un bruit nouveau perturbe un bruit de fond relativement traditionnel. On a là déjà un certain nombre de pistes intéressantes.

Je pense que nous sommes au début d'une longue démarche de connaissances, c'est vrai pour la biodiversité en général, c'est vrai pour le domaine acoustique, mais j'insiste vraiment là-dessus, nous avons encore du retard en matière de connaissances.

Il faut revenir sur ce qui est toujours le guide de notre préoccupation, à nous, associations de protection de l'environnement : quand on est en face de projets d'infrastructures, il faut toujours avoir en tête le sigle ERC : « éviter, réduire, compenser ». Dans le domaine de la pollution sonore c'est exactement la même chose, lorsqu'on peut éviter un certain nombre de traumatismes extrêmement forts, potentiellement mortels, létaux, il est important de se dire qu'il y a peut-être d'autres méthodes à mettre en place. Là, il faut obtenir de la part du porteur de projet un certain nombre d'informations complémentaires.

Autre conclusion : il est quand même assez difficile de transposer dans des réalités parfois très éloignées, dans des habitats marins très différents, des résultats tout en étant prudent et précautionneux.

Je considère que nous ne sommes qu'à l'aube d'un travail extrêmement important. On a indiqué tout à l'heure que grâce au travail qui a été fait ici via la CNDP d'autres sites français vont bénéficier de cet environnement, c'est en tout cas le rôle que nous avons à jouer à France Nature Environnement. Et je ne devais pas dépasser les 4 minutes.

Echanges avec la salle

Etienne BALLAN : Merci, et merci pour la gestion du timing. Dans la salle, des personnes veulent-elles réagir à ce qui vient d'être exposé, cette étude ? Je vous demande de bien vouloir vous lever si possible, et de vous présenter. Vous savez que le débat est filmé et retransmis en direct sur France 3 Picardie et France 3 Haute-Normandie.

Guillaume BLAVETTE, Collectif « Stop-EPR, ni à Penly, ni ailleurs » : Bonsoir. Je remercie FNE mais aussi la CNDP d'avoir pu mener à son terme cette étude. Je lisais le rapport annuel de l'Ifremer et malheureusement nous sommes dans un pays où les moyens de ressources publiques ne sont pas à la hauteur des enjeux, et nous savons bien tous ici que l'éolien offshore aura un impact.

Je voulais justement poser une question très précise au maître d'ouvrage. Il a été question de pieux et en effet, chacun sait, quand on s'intéresse un peu à la question de l'éolien offshore, que le pieu a un impact très important. Or, si je ne m'abuse, le maître d'ouvrage aurait recours plutôt à des jackets, ce qui est un moyen technique qui ménage plus l'environnement. Je pense que ce n'est pas étranger aux interventions conjointes des associations de protection de la nature et de l'environnement, comme quoi on peut faire évoluer des projets dans le respect de tous et des lieux. Merci.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Nous prenons d'autres questions ou réactions.

Gérard MONTASSINE, Comité Régional des Pêches Nord-Pas-de-Calais – Picardie : Il y a des choses que nous ne découvrirons que lorsque certains plans de réalisation... Il n'y a qu'à ce moment-là que l'on saura. Nous savons que le hareng, par exemple, se repère à des bruissements des fonds sur les rides pour poser ses œufs : va-t-on le perturber ? Pour l'instant, on ne le sait pas, et on est en train de commencer à jouer les apprentis sorciers dans cet espace maritime. Soyons précautionneux et essayons de comprendre un maximum de choses dans tous les cas de figure. J'insiste parce que nous aussi, cela nous déchire de savoir que s'il y a du bruit et le poisson fuit... On nous dit que cela fera un effet réserve, que ce sera formidable : « Vous vous plaignez mais vous n'avez pas de raison de vous plaindre, ce sera formidable demain ! ». Donc, c'est tout simplement ce cri du cœur parce que je sais, j'ai entendu par des gens d'Ifremer que le bruissement des fonds, des rides, permettait au hareng de se reproduire dans certains espaces. Merci.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Je ne vois pas de bras se lever donc je vais demander au maître d'ouvrage de répondre sur la question des fondations et des différents types de fondations et de leurs impacts qui du coup ne sont pas forcément équivalents.

Raphaël TILOT, Directeur du projet, Eoliennes en mer Dieppe-Le Tréport : Merci. Sur la question environnementale, notre objectif est vraiment l'excellence environnementale. Nous visons à associer à notre travail différentes associations, les experts, les pêcheurs, les chasseurs.

Nous allons bien sûr prendre en compte les retours d'expérience, nous découvrons celui-ci ce soir, même si bien sûr la question du bruit n'est pas nouvelle pour nous. Nous continuerons à partager les résultats de nos études. L'objectif est d'intégrer au mieux le projet dans son environnement. La démarche – elle a été citée par M. L'Hostis – est, si l'on peut, éviter ; si l'on ne peut pas, c'est réduire l'impact ; et si on ne peut pas le réduire ce sera compenser.

Sur la question du bruit et sur la question des fondations, l'hypothèse de travail est effectivement des fondations de type jacket. On pourrait vous montrer des schémas, on a peut-être en bibliothèque un transparent. Clairement, d'un point de vue environnemental c'est une solution qui a un impact moindre que la solution classique qui est le mono-pieu. Le mono-pieu, c'est un diamètre de 6 à 8 mètres, voire plus, donc enfoncer ce pieu demande un effort plus important que notre choix de fondation qui est une structure métallique à quatre pieds qui a des pieux, mais d'un diamètre nettement inférieur. Une des questions que j'ai par rapport à ce qui a été dit ce soir est : quel est le diamètre des pieux utilisé comme hypothèse dans les études ?

On travaille sur l'étude d'impact environnemental. Pour réduire l'impact, différentes choses peuvent être faites, pour éviter l'impact sur les mammifères marins, par exemple faire du bruit pour les

chasser, ensuite aller crescendo dans les niveaux de bruit, encore une fois pour les chasser. Il y a des systèmes de rideaux de bulles pour diminuer l'impact acoustique. Donc, il y a différentes choses que l'on étudie.

Ensuite, les retours d'expérience montrent qu'après l'issue de la phase de construction les animaux reviennent relativement rapidement. Merci.

Etienne BALLAN : Merci. M. Tillot, juste une question complémentaire. Avez-vous précisé le diamètre comparé des mono-pieux et des « petits pieux » qui soutiendront ?

Raphaël TILOT : Non, cela va dépendre de la nature du sol...

(Protestations.)

Cela va dépendre de l'ordre de grandeur. On est dans une phase amont du projet, il y a encore 3 ans et demi avant la phase de construction, donc on travaille sur différents sujets, dont l'ingénierie. Evidemment, le diamètre des pieux doit être encore confirmé. L'ordre de grandeur est 6 mètres et plus pour des mono-pieux, nos pieux à nous, c'est moins de 2 mètres (l'ordre de grandeur).

Etienne BALLAN : Merci pour ces précisions. Madame, il y a une réponse à la question de M. Montassine, puis je vous donne la parole. M. Gervaise, pouvez-vous répondre sur la question de la sensibilité des poissons, notamment des harengs ? Mais plus généralement, sur la question du rapport au bruit ?

Cédric GERVAISE : Oui. Je partage tout à fait l'intervention qui a été faite. Aujourd'hui, on a une bonne connaissance des impacts aigus sur les individus, donc les seuils létaux, les seuils de blessure. Depuis une dizaine d'années, tout un champ de recherche montre que les animaux utilisent les sons pour se guider, pour se reproduire, pour choisir les endroits dans lesquels ils doivent habiter. Modifier ce paysage acoustique n'aura pas d'effets létaux sur les animaux, en revanche, cela peut (on ne sait pas) avoir des effets sur des taux de reproduction. Ce seront des effets chroniques qui vont se cumuler avec d'autres effets, et sur des situations initiales qui sont très mal connues.

Donc, il faut qu'il y ait, si les projets se font, une vraie démarche d'observation pour améliorer la compréhension.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup.

Liseline LAVOINE, Comptoir de l'Océan, Le Tréport : Nous sommes, avec l'Association des Commerçants, contre ce projet depuis le début, et aussi au niveau de la municipalité du Tréport, comme vous le savez.

Monsieur le porteur du projet, vous ne nous donnez toujours pas de réponses à nos questions. J'ai assisté, avec certaines personnes qui étaient conviées, à votre pré-réunion au Tréport, où vous nous avez expliqué que vous n'aviez toujours pas de réponses quant à la sécurité. Je voulais savoir où vous en étiez concernant cela car quand nous sommes allés à Dieppe les intervenants ont dit : « Il n'y aura peut-être pas de catastrophe, mais il y en aura peut-être », donc je voulais savoir, au niveau de la sécurité, puisque vous savez bien qu'environnement et sécurité, c'est très lié. Vous avez dit vous-même ne toujours pas pouvoir apporter de réponse. Je crois que c'est une des choses primordiales dans ce projet puisque c'est la raison majeure pour laquelle en 2005 le Préfet des Affaires Maritimes avait refusé purement et simplement de signer le projet.

Donc, merci de répondre à cette question. Vous parlez aussi de loi, une loi fait partie de notre Constitution, qui s'appelle « principe de précaution environnementale », vous ne répondez à aucune question et vous bafouez cette loi dans de nombreux points. Merci.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci pour votre question. La réunion que Madame évoque, à Dieppe, était sur les différents usages de la mer et effectivement, plusieurs personnes ont évoqué... Il me semble que vous envisagez là la sécurité en termes d'accidents, de naufrages, si j'ai bien compris.

(Intervention inaudible.)

Etienne BALLAN : Très bien, je n'avais pas compris. Y a-t-il d'autres interventions avant ce conclure cette séquence ? Ne vous inquiétez pas, la réponse va venir.

Arnaud de GROMARD, Tocqueville-sur-Eu : C'est une question plus spécialement adressée au représentant de France Nature Environnement. Vous nous citez le risque acoustique comme un risque environnemental, il n'est certainement pas négligeable – on vient de le voir à l'instant – mais si vous deviez faire un classement des risques environnementaux que représente ce projet, quel serait-il ? Merci.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup pour cette question très précise.

Thierry de GROMARD, Millebosc : J'ai été enseignant chercheur en mathématiques, mais rassurez-vous il ne s'agit pas de mathématiques, à la rigueur simplement d'additions et de soustractions. J'aimerais comprendre. Si l'on met en service ces éoliennes, donc cette production de courant, que va-t-il advenir quand il n'y a pas de vent ? Sachant que le stockage de l'énergie n'existe pas à l'heure actuelle. Autrement dit, je suppose qu'il s'agit de substituer une énergie renouvelable – ce qui est une très bonne chose – à l'énergie nucléaire. Mais, quel est le corolaire de l'exploitation de ces éoliennes ? Pour 1 KW produit par l'énergie éolienne, ce sera environ 2 KW produits par de l'énergie fossile, alors le bilan environnemental, dans la perspective de la Conférence sur le climat qui va se produire dans notre pays, je voudrais que l'on m'explique... Je vous prie de m'excuser de la naïveté de ma question mais je n'ai jamais vu de réponse convenable à ce genre de question, que je ne suis pas le seul à poser, naturellement. Merci.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Nous allons donner la parole d'abord au maître d'ouvrage pour essayer de répondre à ces deux questions, la première sur la sécurité et la seconde sur le bilan énergétique, le bilan carbone in fine de l'énergie éolienne marine... Monsieur, allez-y, ce sera la dernière question de cette séquence.

Régis PIOT, Saint-Rémy-Boscrocourt : Une question peut-être aussi naïve mais quand je vois qu'Areva, EDF et autres annoncent des prix de rachat du KW qui peuvent fluctuer dans des marges assez larges, je ne comprends pas que l'on puisse lancer un tel projet. Dans toute industrie, le projet n'aurait pas pu être lancé à partir du moment où l'on ne connaît pas le pay-back. Et là, vous lancez un projet sans rien connaître. Ce sont des entreprises d'Etat. Qui va payer ? C'est le contribuable !

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Je suppose que vous faisiez référence aux éléments que j'ai donnés tout à l'heure sur l'équation économique et les différents tarifs. Je vous propose d'arrêter les questions maintenant, mais il y aura d'autres moments pour en poser.

Voilà une troisième question pour le maître d'ouvrage, sur la question économique et sur l'équilibre. Monsieur parlait de pay-back, c'est-à-dire de rentabilité du projet, en quelque sorte. Vous avez trois questions.

Claude MIDI, Directeur du Développement , Eoliennes en mer Dieppe-Le Tréport : Donc, une question relative effectivement à la partie sécurité, sur laquelle je demanderai une précision à Mme Lavoine ; une question sur la partie stockage et équilibre du réseau, je crois qu'il y a quelqu'un de RTE dans la salle, s'il y a la possibilité d'expliquer, merci. Nous parlerons ensuite de l'équilibre économique.

L'atelier qui avait eu lieu à Dieppe sur la sécurité maritime avait montré que concernant les routes maritimes la question ne se posait pas en termes de sécurité, on avait à peu près statué sur cela avec les experts du domaine qui étaient là. Maintenant, cela demande de compléter ces études. Je pense que le sujet qui était évoqué par Mme Lavoine était plus relatif à ce qui avait été évoqué concernant la proximité de la centrale de Penly – j'imagine. Ce sujet-là fera partie des sujets qui seront étudiés. Si l'on vous a dit à un moment que l'on ne pouvait pas répondre, c'est parce qu'effectivement les études sont en cours et les conclusions ne sont pas rendues. En tout cas, nous avons bien évidemment adressé le sujet côté Préfecture maritime, qui est en matière de sécurité le dépositaire de la règle et qui est statutaire sur ce sujet. Nous nous sommes également rapprochés de l'exploitant de la centrale, EDF, pour savoir si ce sujet avait déjà été étudié. Les deux nous ont répondu que le sujet n'était pas pour l'instant un sujet existant. La Préfecture maritime avait évoqué le fait que c'était déplacer la côte un peu plus loin, donc ce n'est pas un obstacle supplémentaire, mais un obstacle à un autre endroit. Mais, vous avez raison, ce sujet sera clairement étudié dans notre étude d'impact, comme les autres, avec précision et avec les autorités qui sont en charge de cela, et dans le respect de la règle.

Concernant l'équilibre économique du projet, par rapport à l'équilibre production de l'éolienne et l'équilibre du réseau, je vais juste dire qu'effectivement l'énergie éolienne est intermittente, les éoliennes que nous installons ont la particularité de produire de l'électricité pendant 90 % du temps...

(Protestations.)

C'est en tout cas comme cela que nous avons fait notre modèle, donc nous ferons tout pour que ce soit le cas. Si la référence que vous avez est un chiffre plus bas, c'est qu'elles produisent la puissance maximum qu'elles peuvent produire pendant l'équivalent de 40 % du temps, donc effectivement l'énergie éolienne est une énergie intermittente, pour autant, cette production et cette intermittence sont intégrées dans le modèle que l'Etat et RTE ont mis en place.

Je vais laisser la parole à RTE pour voir comment il organise le réseau pour récupérer cette énergie intermittente.

Etienne BALLAN : Merci. Pouvez-vous donner aussi une réponse assez précise sur la question du lien avec des énergies fossiles qui viendraient compléter ou non la production éolienne ?

Alexandre IRLE, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) : Tout à fait. Bonsoir à tous. Je travaille chez RTE qui est l'entreprise de service public qui assure la gestion du réseau public de transport d'électricité, donc qui assure également sur ce réseau la gestion de l'équilibre entre l'offre et la demande. Comme vous l'avez précisé, Monsieur, l'électricité ne se stocke pas aujourd'hui, en tout cas pas dans des quantités importantes.

La question de la gestion de cet équilibre sur le réseau est la question de l'arrivée d'une production éolienne, comme vous l'avez dit, qui est intermittente. C'est, finalement : est-on capable de prédire suffisamment à l'avance la production éolienne ? Aujourd'hui, les logiciels dont dispose RTE, en lien avec les données de Météo France, notamment, c'est : on est capable de prédire la production éolienne plusieurs heures, voire quelques jours à l'avance, de manière assez fiable, et a contrario, on est capable d'adapter l'équilibre entre l'offre et la demande en quelques secondes. Donc, à l'échelle du réseau, la production éolienne fluctue de manière relativement lente, alors que le réseau est

capable de s'adapter de manière relativement rapide. Donc, cela ne pose pas de problème majeur au niveau de la gestion de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Etienne BALLAN : La question de Monsieur était : a-t-on besoin d'énergies fossiles complémentaires du fait que l'on ait recours à l'éolien, et à son intermittence ? Je crois qu'il faut que vous répondiez à cette question, si c'est possible.

Alexandre IRLE : Pas aujourd'hui, dans le cadre de ce qui est prévu par le premier et le deuxième appel d'offres de l'Etat.

Etienne BALLAN : Donc il n'y a pas, du fait de ce choix de l'éolien marin, de surcroît de consommation d'énergies fossiles pour pallier cette intermittence, est-ce bien votre réponse ?

Alexandre IRLE : Il n'y a pas besoin d'installer des moyens de production supplémentaires, si c'est votre question.

Etienne BALLAN : La question est : y a-t-il un recours supplémentaire ou non à ces énergies ? C'est vraiment la question de Monsieur. Je me permets d'insister.

Alexandre IRLE : Tout à fait. La consommation reste la même. Nous n'avons pas de graphique. Parfois on va utiliser de l'éolien, et si jamais l'éolien baisse on aura recours à d'autres moyens de production.

(Protestations.)

Etienne BALLAN : S'il vous plaît ! Il y a un micro, la règle est relativement simple. Je serai ravi de vous donner la parole mais M. L'Hostis doit répondre à une question qui lui a été posée par quelqu'un en levant la main et en ayant le micro.

Très concrètement, M. L'Hostis, on vous demande si vous faites une hiérarchie entre les différents impacts environnementaux que pourrait avoir ce projet.

Denez L'HOSTIS : Globalement, à France Nature Environnement, nous souhaitons sortir le plus vite possible à la fois des énergies fossiles et fissiles. Nous sommes particulièrement intéressés par les projets éoliens, mais pas n'importe comment.

Le bilan global pour nous est très positif, donc il n'y a pas de souci de ce côté-là, mais comme nous sommes des protecteurs de l'environnement, ce qui nous intéresse, c'est que l'impact soit le plus faible possible. Comme toute infrastructure, il y aura un impact. Quand je prends ma voiture il se peut que quelquefois j'écrase un certain nombre de bestioles, et je peux le regretter.

(Mouvements dans la salle.)

J'essaie de répondre le plus sincèrement possible, comme on essaie de vous apporter un certain nombre d'éléments sur la pollution sonore. Je pense que le plus important est l'impact sur la biodiversité, surtout que l'on a un état des lieux zéro qui est toujours très difficile à mettre en œuvre. La biodiversité est quelque chose d'extraordinairement foisonnant, il y a un certain nombre de choses que l'on ne pourra pas analyser, donc on n'aura pas l'état zéro.

Ensuite, ce qui est extrêmement intéressant – j'en ai déjà parlé à plusieurs opérateurs et responsables de maîtrise d'ouvrage, je suis administrateur des zones marines protégées, je considère que les parcs de production d'énergie en mer peuvent avoir une vocation à se rapprocher d'outils de protection de l'environnement une fois qu'ils sont installés. En d'autres termes, l'effet récif peut exister – je ne dis pas que cela existe toujours, l'effet réserve peut exister, je ne dis pas qu'il existe toujours – mais je pense que nous pouvons travailler sur une amélioration de la productivité du

milieu là où sont implantés des parcs éoliens. Mais, je ne peux pas vous dire aujourd'hui quelle hiérarchie je peux mettre en place, malheureusement on ne peut pas le savoir a priori.

La pollution sonore reste pour moi a priori plus importante qu'un certain nombre d'impacts puisqu'on ne va pas installer des éoliennes n'importe où, autant que je sache, y compris en mer... Non, on ne les installe pas du tout, il y a des endroits où on ne va pas du tout.

Voilà ce que je peux dire. On a quand même fait, dans la définition des zones où l'on pouvait potentiellement installer des éoliennes, des hydroliennes, ou des houlomoteurs... J'ai participé à énormément de réunions là-dessus, et à des études, on fait attention à ne pas aller là où l'impact serait le plus fort, notamment en termes de biodiversité. Pour autant, l'impact existe et il est difficile de le prédire quand on est face à un projet infrastructurel d'importance.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Nous reviendrons tout à l'heure sur la question de la difficulté à connaître le milieu. Vous avez parlé de l'état initial, effectivement, nous en parlerons tout à l'heure, sur la question de la pêche en particulier.

Des personnes veulent-elles prendre la parole sur la question environnementale ?

Olivier BECQUET, Président de la Commission Environnement pour le Comité Régional des Pêches de Haute-Normandie : Je voulais partager une réflexion de M. Claude Midi, qui disait qu'à Dieppe, concernant la sécurité en mer, a priori cela ne posait pas de questions. J'ai retenu deux choses à Dieppe. J'ai rappelé au président de la Compagnie des Ferries que dans les années 1980 je naviguais sur les ferries à Dieppe, à la Sealink, et le Cornouailles, un ferry, un « Ro-Ro », a battu en arrière dans la jetée de Penly. En 1980 on avait des radars et du matériel de navigation qui fonctionnait. Donc, là, on a risqué gros. Pour ceux qui naviguaient à la Link, tout le monde s'en rappelle à Dieppe. C'est une vérité.

Aussi, je me rappelle que le président des capitaines au commerce qui s'était déplacé à Dieppe pour présenter l'aspect navigation, fréquentation de la zone, avait simplement pris des cartes AIS de trois jours en avant, avant la réunion. Je lui ai suggéré de regarder plutôt des cartes pendant la saison du hareng, par exemple, ou la saison des seiches. Pendant la saison du hareng, des chalutiers de 100 mètres naviguent dans la zone, il y a plus de 80 bateaux, c'est une ville sur l'eau.

Donc, sur l'aspect sécurité, j'é mets beaucoup de doutes sur le fait qu'il n'y a aucun problème sur la zone, tout simplement.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci beaucoup.

Georges CLÉMENT, Président de l'association Sauvegarde Côtes d'Opale Picarde et d'Albâtre (SCOPA) : J'ai une question pour le représentant de RTE. Dans le bilan annuel de 2015 de RTE il est signalé qu'il risque d'y avoir des instabilités du réseau, des pannes, dues aux énergies intermittentes, et ce pour les années 2016, 2017 et 2018. Pouvez-vous nous expliquer comment ces pannes éventuelles pourraient survenir et comment elles seraient corrigées ?

Christine POILLY : Bonjour. J'ai la particularité d'être à cheval sur le nord et dans un petit village pas loin d'ici. Justement, dans le Nord-Pas-de-Calais on a des projets de ligne THT que RTE justifie par les énergies intermittentes ; 7 000 nouveaux km de ligne THT en France, 1 milliard d'euros par km de ligne : 7 milliards d'euros ; 2 milliards d'euros rien que pour ce projet éolien. C'est le contribuable qui va payer. La consommation baisse, ce sont les chiffres de l'INSEE, et malheureusement je n'ai pas entendu parler de sobriété énergétique. Or, avec ces déjà 9 milliards d'euros comptabilisés, on

pourrait largement s'engager dans une voie de sobriété, isoler des logements, etc., et on n'aurait donc besoin ni de ce parc éolien, ni de ces 7 000 nouveaux kilomètres de ligne THT.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci Madame. M. le représentant de RTE, à nouveau une question vous est adressée. Je reviendrai après vers la maîtrise d'ouvrage pour la question de la rentabilité, la question de l'équation économique qui vous a été également posée.

Alexandre IRLE : Pour la première question, je suis un peu surpris...

Etienne BALLAN : La deuxième, celle de M. Clément, sur l'intermittence... ou les pannes.

Alexandre IRLE : C'est cela. Sur les pannes, je suis un peu surpris, mais j'avoue qu'à ma grande honte je n'ai pas lu le bilan de RTE par cœur. De mémoire, le bilan électrique ne disait absolument pas que du fait de la production massive d'énergie intermittente il y avait des risques de pannes sur le réseau. C'est tout ce que je peux dire. C'est clair pour moi, RTE n'a jamais dit cela.

Etienne BALLAN : Merci. Pour vous donc, RTE n'évoque pas de pannes liées à cette arrivée de nouvelles énergies intermittentes, est-ce bien cela ? Merci.

M. Tillot, s'il vous plaît, sur le pay-back, ou la rentabilité – nous allons essayer de parler en français ce soir.

Raphaël TILOT : Sur le prix de l'électricité et la rentabilité : nous avons répondu à un appel d'offres, l'un des critères qui valait 40 % des points attribués aux offres était le prix. Nous étions en concurrence, certains ont vu le consortium adverse, il y avait vraiment une concurrence. Donc, nous avons tout fait pour baisser au maximum notre prix, y compris les seuils de rentabilité, en nous mettant vraiment au minimum. Nous avons effectivement soumis une offre avec un certain prix. Si l'on prend la moyenne des parcs éoliens en mer en France, ce prix est environ de 200 €/MWh, en comprenant le prix du raccordement. Ce prix peut être perçu comme élevé. C'est vrai qu'il est plus élevé que le prix du marché court terme aujourd'hui de l'électricité en France.

Ceci étant, premièrement, on parle d'une nouvelle technologie. Si l'on regarde ce qui s'est passé sur l'éolien terrestre il y a une quinzaine d'années ou un petit peu plus, certains pays dont les pays européens ont subventionné ; aujourd'hui, l'éolien terrestre est clairement compétitif dans le marché. L'éolien en mer, c'est la même chose, certains pays européens font ce pari. Les cibles, en termes de baisse des prix, sont là, elles ne sont pas si loin. A un horizon 2025-2030 l'industrie en France table sur 100 à 120 €/MWh, 200 aujourd'hui. Déjà aujourd'hui, des projets qui sont lancés au Danemark sont à 100 €/MWh ou juste en dessous. Donc, on voit aujourd'hui déjà des retours d'expérience, des baisses de prix qui sont relativement rapides.

Enfin, on parle d'une énergie qui n'a pas besoin d'importer des éléments. On n'importe pas de combustibles, on n'importe pas d'équipements comme des panneaux solaires d'Asie, on parle de choses... Effectivement, si le coût est élevé tout sera réinvesti localement, à l'échelle locale de la France ou de l'Europe.

Donc, on est au lancement d'une filière, dans une perspective de baisse des coûts. Effectivement, aujourd'hui le prix est plus élevé que le prix du marché, mais il faut regarder cela avec un horizon plus long terme.

Etienne BALLAN : Je vous remercie. Si vous voulez bien, nous passons à la séquence suivante. Je vous remercie beaucoup, M. Gervaise et M. L'Hostis du travail que vous avez fourni, déjà, en un temps assez record.

Pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur l'étude acoustique, l'étude complète réalisée par l'équipe de M. Gervaise est déjà sur le site Internet du débat, donc vous pouvez la lire et ce n'est pas parce que le débat s'arrête le 31 juillet au soir que tout disparaît sur le site, bien au contraire. Le site restera actif encore de longs mois donc vous pouvez dès maintenant, mais aussi plus tard, lire ce document.

Haute-Normandie et Picardie : quels projets de territoire, avec ou sans le parc de Dieppe – Le Tréport ?

Etienne BALLAN : M. Maquet, je vais vous demander de bien vouloir nous rejoindre à la tribune, et avec mes collègues de la Commission nous allons ouvrir maintenant une séquence sur la question du projet de territoire, c'est un point qui a été évoqué dans plusieurs réunions.

Je vais donner la parole à Jérôme Favrel pour commencer, pour essayer de vous dresser un premier état des questions et arguments que la Commission a entendus sur ce sujet.

Jérôme FAVREL, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Bonjour. Dans le cadre des débats sur le projet de territoire, nous avons relevé un certain nombre d'éléments que nous souhaitons partager avec vous ce soir.

Premièrement, c'est une filière à construire, avec d'une part des emplois en perspective, regardez les chiffres donnés par le Syndicat des Energies Renouvelables, notamment. Egalement, il y a des acteurs motivés, des acteurs industriels, des acteurs de la formation, et avec des atouts.

En revanche, ce n'est pas un succès garanti, il y a quand même un certain nombre de points qui peuvent poser des questions. On peut citer le fait que la France serait en retard (sur l'éolien offshore, nous sommes loin d'être les premiers) ; que l'on a des projets, que ce soit pour cet appel d'offres ou les autres, et les fabricants d'éoliennes ont une santé que l'on peut dire « fragile », quand on parle d'Areva ou d'Alstom.

Ensuite, l'éolienne 8 MW est un produit à concrétiser, à l'heure actuelle il n'existe pas.

Plus généralement, par rapport au domaine industriel français, le secteur de la métallurgie est plutôt en perte de vitesse.

Enfin, pour les PME qui voient un espoir de marché c'est un challenge par rapport à la formation, et par rapport au fait de répondre à des appels d'offres et à une concurrence qui se situerait à un niveau européen.

Dans le cadre des débats mobiles, le public a marqué sa crainte que ces projets bénéficient plus à des firmes importantes étrangères qu'aux industries et PME locales.

(Applaudissements.)

On a également noté une forte disparité territoriale, avec de grandes ambitions pour des grands centres urbains comme Le Havre et Dunkerque, avec des constructions d'usines d'Adwen, et Rouen pour un centre de Recherche & Développement.

Dieppe et Le Tréport (Dieppe essentiellement) accueilleraient la ou les bases de maintenance, même si la base secondaire du Tréport est discutée en termes de crédibilité technique.

On a relevé la parole de communautés de communes et de régions qui se considèrent à tort ou à raison comme laissées pour compte, c'est la parole que l'on a entendue de la communauté de communes de la Bresle Maritime.

Un certain nombre d'acteurs picards notamment ont fait remarquer que les développements étaient plutôt du côté haut-normand que picard.

Pour finir, des appels à une plus grande équité et à un financement éventuellement par les citoyens pour bénéficier des retombées de ce projet, ont été évoqués.

Etienne BALLAN : Merci. Je vais compléter simplement cette présentation sur ce que la Commission a entendu, notamment en matière de questions économiques, de questions d'emplois, et des retombées ou en tout cas des façons dont le territoire profiterait ou serait impacté par le projet.

Ce qui s'est passé dans le débat public depuis une centaine de jours du point de vue de la Commission : à travers toutes les interventions que l'on a entendues, aussi bien de la part d'élus que de simples citoyens, d'acteurs économiques, deux visions ont émergé. Ce serait trop simple de dire qu'elles sont contradictoires, elles sont peut-être complémentaires, en tout cas elles coexistent sur ce territoire et elles en marquent plus ou moins certains secteurs.

Une première vision qui fonderait un développement local, sur les traditions industrielles, sur les atouts portuaires et sur la question de l'énergie : on a entendu de nombreux acteurs publics et privés qui mettent la priorité sur la survie du tissu industriel et économique, sa reconversion si nécessaire, son développement. Pour ces acteurs, la filière éolienne marine est clairement une opportunité à saisir pour le maintien de ce tissu économique. Cela a été très fortement indiqué, comme le disait Jérôme, à la réunion de Rouen, mais pas seulement.

Dans cette tradition industrielle, l'énergie a une place particulière sur ce territoire, en Haute-Normandie et en Picardie, de façon différente mais ce sont deux territoires marqués par les questions d'énergie, en Haute-Normandie sans doute plus la question industrielle et la question nucléaire, l'énergie étant déjà un domaine dans lequel un certain nombre d'acteurs agissent et interviennent.

Une vision coexiste avec cette première vision mais a été très forte et très fortement entendue dans un grand nombre de territoires, plutôt littoraux, cela ne vous étonnera pas ; c'est cette association entre pêche et tourisme, cette solidarité entre ces deux secteurs ; elle semble aux dires des acteurs qui l'ont exprimée, fonder un couple, un moteur sur lequel les initiatives de développement local s'appuient. De fait, cette vision centrée sur pêche et tourisme demande une attention particulière à la protection du littoral, des paysages, du milieu marin et de la ressource halieutique.

Voilà, pour ouvrir la discussion, avant que M. Maquet prenne la parole, ce que la Commission a entendu, cela simplifie sans doute un peu les choses. Je le redis, il ne s'agit pas de dire qu'un territoire est de ce côté ou de l'autre, ou qu'un acteur ne voit que l'une ou que l'autre, mais il nous a semblé qu'émergeaient du débat ces deux façons de voir l'avenir de ces territoires.

Aline GUÉRIN : Merci Etienne, merci Jérôme pour cette ouverture. Avant de vous donner la parole, M. Maquet, vous pouvez peut-être nous donner votre point de vue ? Vous enchaînez.

Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains, Président du Syndicat Mixte Baie de Somme, Vice-président du Conseil Départemental de la Somme : Merci de me céder la parole. Mesdames et Messieurs, mon intervention de ce soir me permettra d'exprimer la position de la ville de Mers-les-Bains, la position du Conseil Départemental de la Somme, mais aussi la position du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Le 30 juin dernier, le Conseil Municipal de Mers s'est réuni pour étudier le projet d'implantation du parc éolien en mer au large de nos côtes. Notre position repose sur plusieurs motivations. Mers-les-Bains est classée station balnéaire et touristique depuis 2009 et depuis 1986 l'Etat a reconnu notre identité culturelle et patrimoniale en classant notre quartier balnéaire, au cœur duquel vous êtes ce

soir, en secteur sauvegardé. Il est encore aujourd'hui le seul du littoral français à témoigner, Mesdames et Messieurs, des audaces des architectes de la Belle Epoque. Forte de ces classements, Mers-les-Bains s'est engagée dans une politique de développement qui repose sur la structuration de son offre touristique.

Indiscutablement, le projet d'implantation, cette zone de production d'énergie par la construction de 62 hélices de plus de 210 mètres de hauteur, d'une puissance unitaire de 8 MW à 15 km de nos fronts de mer, casserait cette dynamique.

Les propos tenus par certains laissant penser que les touristes viendraient massivement admirer ces machines à vent reposent sur le peu de considération que ces personnes ont de nos visiteurs.

(Applaudissements.)

Je vous le rappelle, le département de la Somme est le premier département de France quant au nombre d'éoliennes implantées. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, nos paysages de la plaine picarde ont été défigurés par ces installations.

(Applaudissements.)

Je laisse à ceux qui le souhaitent le soin d'aller les admirer, qu'ils n'hésitent surtout pas à le faire et notamment la nuit lorsque ces machines clignotent et transforment nos paysages en fête foraine permanente.

(Applaudissements.)

Depuis près de 30 ans, les différentes municipalités de Mers et les architectes des Bâtiments de France sensibilisent les propriétaires du quartier balnéaire de Mers à la restauration de leurs villas. Nous sommes conscients du niveau d'exigence que nous demandons aux propriétaires. Nous œuvrons aux côtés des services de l'Etat sans relâche pour transmettre ce patrimoine aux prochaines générations. Ce quartier constitue l'identité de Mers, il est dans notre ADN.

(Applaudissements.)

Mesdames et Messieurs, comment imaginer la compatibilité entre cette exigence de qualité dans la rénovation ici à Mers des architectures de la Belle Epoque et le projet industriel que nous propose Engie devant nos villas classées ?

Nos sites touristiques de Mers et du Tréport sont attractifs parce qu'ils sont animés. L'activité essentielle de notre littoral, vous le savez, c'est la pêche. Comment ne pas entendre nos marins pêcheurs et leurs cris de colère ?

(Applaudissements.)

Déjà confrontés depuis des années à des difficultés économiques importantes, ils devraient aujourd'hui se résoudre et accepter une implantation industrielle au cœur du périmètre qui les fait vivre. La flotte de pêche du Tréport doit vivre ; elle fait partie de la culture de ce territoire, et avec l'ensemble des acteurs nous la défendons et surtout nous respectons les marins pêcheurs.

Les élus mersois réaffirment leur soutien et assurent de leur solidarité les 240 marins pêcheurs du Tréport ainsi qu'à leurs familles mais aussi à l'ensemble des salariés concernés par cette activité.

Depuis des générations, ces gens se battent pour l'amour de leur métier, souvent au péril de leur vie. Ne les abandonnez pas !

Mais, votre projet nous pose aussi beaucoup d'autres problèmes. Je rappelle que la position de la ville de Mers il y a cinq ans était déjà défavorable et renvoyait à la création du Parc naturel marin. Cette instance de gouvernance en mer donnera un avis sur le projet, cette position sera de première importance puisqu'elle conditionnera la réalisation ou non du parc. Au moment où nous débattons du projet, nous aurions apprécié d'avoir communication de l'étude d'impact et par voie de conséquence de l'avis de l'instance de gestion du parc marin.

Comment pouvons-nous légitimement émettre un avis sur l'implantation d'un tel projet sans en connaître l'impact sur le milieu naturel ? Comment ces éoliennes seront-elles implantées ? Quelle technique de fondation sera utilisée ? Quelques éléments de réponses ont été apportés mais globalement toutes ces questions restent ce soir, Mesdames et Messieurs, sans réponses précises. Je trouve cette procédure particulièrement scandaleuse. Elle témoigne d'un manque de considération pour l'assemblée que nous formons ce soir et sera aussi de nature à motiver notre position.

Il y a encore bon nombre d'incertitudes qui ne sont pas levées au moment où vous nous demandez notre avis. Je veux encore citer – cela a été également évoqué ce soir – l'impact sur les radars qui surveillent la centrale nucléaire de Penly. Le champ électromagnétique serait, nous dit-on, de nature à perturber leur fonctionnement. Qu'en est-il réellement ? Sur ce point encore, il faut attendre l'étude d'impact et la levée des risques.

Au cours du premier débat, aucune réponse ne fût apportée sur les conséquences d'une avarie de moteur d'un pétrolier dans le rail de navigation qui concentre, vous le savez, une partie importante du trafic maritime mondial.

Mesdames et Messieurs les représentants d'Engie, le consortium qui porte le projet, c'est donc un refus catégorique de la collectivité mersoise que je viens vous confirmer ce soir.

(Applaudissements.)

J'exerce aussi, vous le savez, des responsabilités départementales et c'est à ce titre que j'ai défendu un vœu lors de la dernière session publique du Conseil Départemental. Ce vœu reprenait les arguments que je viens de développer devant vous ce soir. Au-delà des groupes de la majorité départementale, des Républicains et des Centristes, la discussion a permis au groupe du Parti Communiste Français et du Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste, d'exprimer leur opposition absolue à ce projet. Seuls les élus socialistes et écologistes ont réaffirmé leur soutien au projet.

(Huées.)

Le département de la Somme a donc, Mesdames et Messieurs, une position très claire et s'oppose dans ces conditions au projet d'implantation au large de nos côtes.

Enfin, je suis depuis début mai président du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard. A ce titre, j'ai souhaité saisir mes 17 autres collègues maires du littoral picard de cette question. Le 9 juillet dernier, réunis en Comité syndical à Fort-Mahon, les 18 élus représentant des communes ainsi que les 12 conseillers départementaux de la Somme ont exprimé à l'unanimité leur opposition à votre projet.

(Applaudissements.)

Je veux rappeler que notre syndicat mixte a obtenu en 2011 la reconnaissance « Grand Site de France » pour les 25 communes qui structurent notre Baie de Somme.

Il n'y a, Mesdames et Messieurs, aucun Grand Site de France à l'intérieur duquel des éoliennes sont implantées. Permettre la réalisation de ce projet serait assurément de nature à compromettre le

renouvellement du label lors des prochaines années. Rappelons-nous des projets autour du Mont Saint-Michel et des conséquences sur son inscription à l'UNESCO.

C'est donc ce soir pour moi l'occasion de vous dire trois fois non : non au nom de la ville de Mers-les-Bains, non au nom du département de la Somme et non au nom des 18 communes qui forment le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

(Applaudissements.)

Je voudrais également vous dire que j'entends régulièrement des voix s'exprimer sur l'acceptabilité du projet au regard des avantages qu'il générerait. La question est de savoir lesquels. On nous dit que les communes récupéreront une manne financière ; autrement dit, tout s'achète. Eh bien non, nous n'avons pas le droit de sacrifier ce que nous avons de plus précieux : le milieu naturel, nos paysages, l'écosystème. La génération future nous le reprocherait. Quant à la prétendue transition énergétique que le projet permettrait d'amorcer, je crains fort qu'il ne soit intéressant que pour les actionnaires qui désirent obtenir une rentabilité à deux chiffres de leurs investissements.

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : S'il vous plaît...

Emmanuel MAQUET : Je conclus, je n'ai plus qu'une feuille, permettez-moi d'aller jusqu'au bout.

Mesdames et Messieurs les représentants d'Engie, vous allez nous répondre ce soir que c'est l'Etat qui a défini la zone et qui vous a lancé un appel à projet. Nous le savons, nous savons aussi qu'une autre zone permettrait de réaliser votre projet sans impacter négativement notre économie locale.

Alors ce soir, affirmons tous ensemble qu'il n'est pas possible, dans les conditions actuelles, de passer en force et de ne pas entendre la voix du peuple qui refuse ce projet.

Affirmons que la démocratie participative à laquelle ce gouvernement fait souvent référence n'est pas un gadget ou encore un stratagème pour endormir le débat. Ce soir, le peuple de Mers, du Tréport, du département de la Somme, les marins pêcheurs du Tréport, et l'ensemble des élus locaux, disent non à votre projet.

Si le débat public est utile, M. le Président, c'est pour entendre ce que pense le public. Si le débat public concerne le littoral c'est pour entendre les acteurs du littoral. Si nous sommes réunis une dernière fois à Mers au cœur du quartier classé, c'est pour entendre les habitants du quartier classé.

Rien dans ce projet n'est favorable à notre territoire. J'ai souhaité vous projeter des photos du parc environnemental de la Bresle Maritime. Ce parc est conçu pour recevoir des entreprises dédiées aux énergies propres et renouvelables. Le consortium Engie a fait le choix de ne rien implanter chez nous, aucune entreprise donc aucun emploi, nous n'aurions que les nuisances et d'autres toucheraient les bénéficiaires.

Ce soir, nous devons, Mesdames et Messieurs, rappeler que notre territoire est fier de son histoire et déterminé à préparer son avenir. Sur cette terre de résistance, nous savons mener le combat. Notre avenir ne se construira jamais par la résignation, alors ce soir, je réaffirme au nom des collectivités qui m'ont donné mandat notre ferme intention de combattre ce projet voulu par l'Etat. Nous ne céderons pas, et si d'aventure le peuple n'était pas entendu, alors le peuple devra se faire entendre.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Echanges avec la salle

Aline GUÉRIN : C'est le moment de vous faire entendre et le moment aussi d'entendre tous les points de vue, c'est important dans une réunion.

François ROGERET, Mers-les-Bains : J'ai participé au débat, aux ateliers, j'ai vu qu'effectivement les marins criaient « au secours » parce que vous alliez saccager la plus belle zone de pêche qui existe dans la Manche, et sans tenir compte de tout cela. Heureusement, notre maire nous défend, ainsi que le département de la Somme, etc., Le Tréport bien sûr, à travers M. le Maire adjoint.

Je pose une question aux autorités, mais aux autorités de la Seine-Maritime, notamment à M. Nicolas Meyer, ainsi qu'au Président de la Chambre de Commerce de Dieppe qui a participé. Puisqu'à Dieppe vous êtes favorables, puisqu'à Dieppe c'est vous qui allez récupérer tout, y compris la maintenance, etc., et puisque vous glorifiez ce truc-là, prenez-le chez vous et foutez-nous la paix !

(Applaudissements.)

Gérard BILON, Président de l'association Sans Offshore à l'Horizon, Le Tréport : Après celui de 2010 sur le projet éolien des Deux Côtes, ce débat public en 2015 sur le projet des éoliennes en mer Dieppe - Le Tréport sent le réchauffé. Les garnitures sont différentes mais le plat reste le même ; ou plus concrètement, le projet est modifié, mais la zone d'implantation est identique. En fait, on a assisté en 2008 à un véritable hold-up de la zone de pêche sur Le Tréport.

Faut-il rappeler que la zone retenue dès 2008 par la Compagnie du Vent, située en pleine zone de pêche, a été décrétée propice au développement de la production éolienne en mer par le préfet de Région en 2011, en faisant l'impasse de toute concertation avec les parties prenantes locales (j'insiste), qu'elles soient associatives, municipales et professionnelles ? D'autre part, dans ce débat la priorité de la CPDP a été de faire admettre la présence éolienne dans notre environnement et leur bonne cohabitation avec les activités existantes.

Pour résumer ce débat, dont nous contestons l'objectivité, il y a deux positions :

- Les personnes pour, celles qui veulent sauver la planète en multipliant les éoliennes sur toute la Côte d'Albâtre. La quasi-totalité sont étrangères à notre littoral normand-picard, ignorantes des réalités économiques et sociales locales ; les anti-nucléaires n'ayant qu'un objectif, l'arrêt des centrales nucléaires, dont Penly ; les personnes mandatées par le promoteur et le groupement d'entreprises ou rétribuées par les collectivités pour appuyer le projet, indifférentes aux préjudices irréversibles que subirait le monde de la pêche et dédaigneuses de nos atouts touristiques, les élus nationaux, les conseillers régionaux, soutenant inconditionnellement une ligne politique qui a pour seule devise : Côte d'Albâtre = terre d'énergie.
- En face, les personnes contre, les élus des municipalités et collectivités locales, le Syndicat Mixte Baie de Somme – qui s'est manifesté – et les professionnels de la pêche, la quasi-totalité des commerçants et professionnels du tourisme, les résidents riverains et les vacanciers, ont fait connaître leur opposition aux centrales par des motions ou des pétitions. Tous ceux-là veulent travailler et vivre en paix.

Retirez votre néfaste projet de cette zone.

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : Merci. C'est plus une contribution qu'une question, si j'ai bien compris.

Hugues QUENTIN, Saint-Rémy-Boscrocourt : Je connais bien la problématique de l'énergie, ayant fabriqué des câbles électriques pour EDF et pour RTE pendant une vingtaine d'années, et je connais fort bien l'impact des énergies intermittentes sur le réseau. Je sais très bien, parce que notre profession le sait, combien il va falloir investir pour inclure dans le réseau français les lignes nécessaires à l'équilibrage.

Je rappellerai au représentant de RTE qu'il y a environ cinq ans, le réseau allemand s'est effondré ; il a d'ailleurs fallu une intervention de RTE pour le dépanner - mais c'est pour cela que sont faites les interconnexions - suite à une surproduction éolienne dans le nord de l'Allemagne, alors que l'essentiel de la consommation allemande se fait dans le sud. Ce sont des milliers de kilomètres de lignes qui sont nécessaires en Allemagne, et pas seulement en Allemagne parce qu'on aura exactement la même chose en France, pour faire descendre vers le sud consommateur l'énergie éolienne produite dans le nord. Tout ceci vient du fait qu'en Allemagne on a décidé d'arrêter le nucléaire. Par quoi le remplace-t-on ? A très court terme, vous le savez tous (certainement au moins le Président de la Commission du Débat Public) : on le remplace par du charbon. Ce n'est pas tellement décarboné, le charbon !

Je reviens sur la question posée par M. Thierry de Gromard tout à l'heure, à laquelle il n'a pas du tout été répondu. Nous avons une perspective. La France a 78 % (si mes souvenirs sont bons), ou environ 80 %, de production d'origine nucléaire. Il est prévu de faire baisser ce pourcentage à environ 50 %. On va donc arrêter, ou ne pas remplacer, les réacteurs arrivant en fin de vie. C'est connu, c'est un choix de notre gouvernement. L'éolien va le remplacer partiellement, et qu'en est-il des périodes de non-production ? Cela ne pourra se faire que par appel à une production conventionnelle. Je ne vois pas tellement comment il pourrait en être autrement. Il est évident que RTE fait bien son métier et est capable d'équilibrer en temps réel, sinon il n'y aurait plus d'électricité ; mais là n'est pas la question, et il n'a pas été répondu. C'est un premier point.

Le deuxième point que je voudrais soulever est un peu différent. On nous a parlé de 125 emplois créés ici, combien seront détruits ?

(Applaudissements.)

J'aurai d'autres points mais je les réserve pour la suite du débat.

Aline GUÉRIN : Merci. Je vous donne la parole, puis j'interpellerai les différentes personnes qui ont été citées, de la CCI, de la Région, peut-être RTE si vous avez un complément.

Patrick DOMENGET, Montivilliers : Bonsoir. Je ne suis pas le seul Montivillon dans la salle ce soir, je suis ravi, j'ai vu par exemple mon maire, mais pas seulement.

Je suis un peu étonné de certaines prises de position que je viens d'entendre, y compris par vous, M. le Maire.

(Protestations.)

J'ai l'impression que vous n'avez pas suivi le débat public.

(Protestations.)

Aline GUÉRIN : S'il vous plaît ! Tout le monde a droit à la parole. Merci.

Patrick DOMENGET : Pendant ce débat public – des représentants du Tréport peuvent en témoigner, j'ai eu ce dialogue avec eux, y compris avec Mme Lavoine qui s'est exprimée tout à l'heure ; les pêcheurs peuvent en témoigner, je dialogue aussi avec eux – les questions que vous avez abordées ont été mises sur la table et j'ai essayé, comme je le fais à chaque fois... Je l'ai fait aussi du côté

d'Etretat où une opération Grand Site intègre le projet éolien et cela ne pose aucun problème, tout simplement parce que le projet éolien ici comme là-bas n'est pas à l'intérieur du Grand Site mais à plus de 10 km. J'étais aussi à Courseulles où là, c'est carrément un projet UNESCO sur les plages du débarquement qui était concerné. Là aussi évidemment on pouvait avoir des interrogations...

(Mouvements dans la salle.)

Là aussi, j'ai essayé d'apporter des éléments de réponse pour aller dans le sens de la compatibilité, proposer cela au débat public, tout simplement : la compatibilité entre ces différentes zones, avec des enjeux très forts, comme ici, et des projets d'éolien en mer qui sont nouveaux et qui surgissent à différents points de notre littoral, notamment énormément en Normandie.

Je trouve qu'il est dommage que ces éléments que j'ai apportés et que d'autres aussi ont apportés dans le débat ne soient pas reçus dans votre intervention. Nous sommes dans une réunion de clôture, nous faisons un bilan, une synthèse de tout ce qui s'est dit, j'ai de la peine de devoir répéter ce soir...

(Protestations.)

Ce que j'ai déjà dit, mais j'aurai l'occasion d'y revenir. Je vous renvoie à mes points de vue et mes différentes vidéos, et à mes autres interventions ce soir, je sens qu'il y en a besoin.

(Protestations.)

Aline GUÉRIN : Merci. La CCI a été interpellée, la Région, RTE. La CCI, allez-y.

Dominique GARÇONNET, Président de la CCI de Dieppe : Bonsoir. J'ai eu maintes et maintes fois l'occasion de le dire, puisque j'ai pratiquement fait le Grand Chelem, je respecte, j'entends, les arguments des uns et des autres, et je comprends bien que la problématique de Dieppe n'est pas forcément celle de Mers et que l'on peut avoir des opinions différentes, de l'endroit où l'on se trouve. Mais, je voudrais porter la parole des entreprises du territoire dieppois. Sur le territoire dieppois, nous avons une spécificité, nous avons beaucoup d'entreprises de la métallurgie – dont vous parliez tout à l'heure – des petites et moyennes entreprises, notamment celles qui sont contenues dans la grappe d'entreprises Dieppe Méca Energies, qui représente 120 entreprises, 8 500 emplois. Ce n'est pas rien.

Ces chefs d'entreprise qui pilotent ces petites entreprises ont autant de mérite, je crois, que d'autres dans leur travail, dans l'exercice de leurs fonctions, quand ils se battent pour trouver de nouveaux marchés ou pour que leur entreprise continue à exister. Ils ont intégré dans leur stratégie de développement le fait que ce projet pourrait prendre place sur notre territoire, ils ont d'ailleurs des contacts avec le consortium depuis deux ou trois ans pour étudier les pièces sur lesquelles ils pourraient travailler. Je crois que pour eux il est vital que ce projet prenne place parce qu'ils vont avoir l'occasion de développer leurs entreprises, de sauvegarder les emplois existants, d'en créer de nouveaux. C'est en ce sens qu'il est important que ce projet prenne place, pour ces entreprises. Je crois que la parole de ces chefs d'entreprise mérite autant d'être écoutée que celle des autres.

Voilà ce que je voulais dire.

(Protestations.)

Quant au fait de ne pas prendre notre part sur le projet, nous verrons également, Monsieur, les éoliennes depuis Dieppe. Certes, à 14 ou 15 km... On les verra de la même façon qu'ici, peut-être de façon un peu plus lointaine. En tout cas, je crois que la parole des entreprises et des chefs d'entreprise mérite d'être écoutée comme celle des marins pêcheurs, que je respecte par ailleurs.

(Protestations.)

Aline GUÉRIN : Un petit rappel à la règle.

Etienne BALLAN : Un tout petit mot. Vous avez envie – vous l’avez montré depuis le début de cette réunion – de manifester votre contentement ou votre mécontentement lorsque les personnes s’expriment, c’est tout à fait normal, nous sommes dans une réunion publique, il ne s’agit pas de brider cela. Il y a une limite à cela, c’est d’empêcher les personnes de parler ou les gêner dans leur expression. Je vous demande instamment de respecter cette limite, la meilleure façon de manifester est de demander le micro, pour pouvoir répondre aux arguments avec lesquels vous n’êtes pas d’accord. Je vous remercie.

Aline GUÉRIN : D’autres personnes veulent-elles répondre ? RTE ? Vous avez été interpellé. Allez-y, ensuite RTE, puis je redonnerai la parole à la salle

Emmanuel MAQUET : Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit et la façon dont j’ai été interpellé, mais également sur la réaction du Président de la CCI de Dieppe. Il n’est pas concevable, dans ma conception des affaires publiques, qu’on en soit là, qu’on oppose les uns aux autres. Un projet de territoire est fait pour rassembler, pour apaiser, il n’est pas fait pour opposer les uns aux autres et se renvoyer les industriels aux pêcheurs et au monde du développement touristique...Cela ne peut pas fonctionner de cette façon. Vous imaginez, si demain ce projet-là doit s’ancre au large de nos côtes dans le climat qu’on ressent ce soir ! Indiscutablement, la démocratie n’est pas cela. On sent qu’on veut sortir ce projet aux forceps indiscutablement, je crois qu’il est temps de se remettre autour d’une table, d’interpeler l’Etat. Celui qui est à la base de tout cela, c’est bien l’Etat qui lance une zone propice à l’éolien offshore, qui l’attribue et après nous lance le débat public.

Je pense qu’il fallait que le débat public ait lieu au moment où la zone était à définir et non pas maintenant !

(Applaudissements.)

On prend un débat à l’envers, on nous enferme dans la salle et on nous dit : « Discutez de ce projet mais de toute façon c’est le ministre qui, au final, choisira. Ce n’est pas respectueux des acteurs publics. J’entends bien que des réponses ont été apportées, mais Monsieur, ces réponses me conviennent-elles ? La réponse est non. Quand je suis au parc ornithologique du Marquenterre et j’admire la ligne d’horizon, je n’ai pas envie qu’elle soit impactée par des hélices en mer ! C’est votre position, je défends la mienne, c’est cela aussi la démocratie !

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : Le ministre n’est pas là mais il y a des personnes de l’Etat dans la salle, voulez-vous dire un mot ? D’accord. Je donne la parole à RTE, en complément. On a entendu votre réponse tout à l’heure.

Alexandre IRLE : Je vais être très bref. Il y a deux questions posées, je vais y répondre. La première avait déjà été posée effectivement donc je vais essayer d’apporter un élément complémentaire de ce que j’ai dit tout à l’heure – si ce n’était pas clair, je m’en excuse. Un premier document est le Bilan électrique, édité par RTE, qui est public puisque RTE est une entreprise de service public. Il dit deux choses : qu’en 2014 la part des énergies renouvelables dans la production électrique française n’a jamais été aussi élevée, c’est lié en particulier à l’augmentation de la production éolienne, et qu’à contrario la part du thermique dans la production électrique française est en recul. J’espère que cela apporte une précision complémentaire.

Le deuxième point concernait le développement du réseau. Je vous renvoie là aussi à quelque chose qui est public, un document édité par RTE qui s'appelle le Schéma décennal de développement du réseau, vous pourrez y constater qu'il n'est pas prévu dans les dix prochaines années de développement massif du réseau à très haute tension français (c'est prévu en Allemagne mais nous habitons en France) dans les dix prochaines années. Là aussi, c'est public. Si vous avez d'autres questions on peut en reparler après mais je vous invite aussi éventuellement à aller voir ces documents.

Aline GUÉRIN : Merci pour ces précisions.

William DEVISMES, Président du syndicat CFTC des marins pêcheurs : Bonsoir. Je vais donner quelques chiffres. Si jamais ce parc se fait, c'est 200 pêcheurs qui meurent. Tel que compte l'Europe, c'est multiplié par 4 pour les emplois directs, soit 800 emplois directs ; et multiplié par 100 pour les emplois indirects. Voilà ce que va faire la casse au niveau du parc.

Ensuite, je vais rectifier deux ou trois chiffres que le promoteur a donnés tout à l'heure. Le monsieur qui fait des mathématiques est toujours là, vous allez peut-être pouvoir lui donner des cours. Il a bien dit : « mono-pieu, 6 mètres », mais 4×2 cela fait bien $8 ! 4$ pieds de 2 mètres. Si jamais ses chiffres sont aussi bons que sur ses ardoises, je crains franchement pour l'emploi dans le coin !

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : Merci.

Eric MARET, Vice-président du Comité Régional des Pêches de Haute-Normandie : Bonsoir. M. le Maire, il n'y a pas que 200 emplois, il n'y a pas que Le Tréport qui est impacté. Dieppe sera impacté, il y a la Haute-Normandie, il y a les bateaux extérieurs, la Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, etc. Je ne comprends pas que les promoteurs s'entichent là-dessus. Depuis des années, on suit le projet de Dieppe – Le Tréport, la première fois qu'on nous a rencontrés on nous l'a imposé. La CRE avait dit que ce n'était pas un projet viable. Après, on est venu voir, il y avait des promoteurs de Fécamp qui sont venus nous voir, on a discuté avec eux, puisqu'on n'est pas contre l'éolien offshore à 100 %. On a choisi la zone qui pouvait avoir le moins d'impact possible pour les pêcheurs et elle a été choisie sur Fécamp. Ils n'ont qu'à construire le parc de Fécamp, et on voit !

La problématique de Dieppe – Le Tréport, c'est la zone qui ne convient pas. Si on discute pour déplacer la zone ailleurs, les pêcheurs verront peut-être cela autrement, mais là on impacte toute la profession, on préfère foutre tout le monde au chômage, comme dirait l'autre, parce que c'est essentiellement des petits bateaux qui travaillent sur cette zone. Les gros bateaux comme il y en a chez nous à Dieppe ou ailleurs peuvent faire le large, mais pour ces petits bateaux-là qui ne pourront pas faire le large, par des contraintes administratives car ils n'ont pas le droit de dépasser 20 milles des côtes, c'est la mort assurée.

(Applaudissements.)

Des pêcheurs nous ont élus depuis des années et je les défendrai et je les soutiendrai jusqu'au bout. Merci, M. le Maire, pour votre soutien aussi.

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : Votre intervention donne une réponse sur les endroits détruits, c'était une des questions de tout à l'heure.

Philippe MORGOUN, Président de Haute-Normandie Nature Environnement : Bonjour. Je voudrais faire descendre un peu la pression du débat et parler environnement parce que notre Fédération s'est intéressée et s'interroge aussi sur ce projet, mais je voudrais être généraliste. Il s'agit de savoir,

aujourd'hui, ce que vous voulez parce que changer notre mode de vie, changer notre consommation, réfléchir à demain, pour nos générations futures... Il est évident que si l'on continue aujourd'hui à avoir des énergies fossiles, si l'on continue le nucléaire, nos générations – vous les aimez, vos enfants, vos petits-enfants...

(Intervention inaudible.)

Philippe MORGOUN : Non ! Monsieur, ayez une réflexion d'être humain. Je suis là pour parler environnement. Nous sommes dans une salle où je sens un environnement agressif, je pense qu'aujourd'hui l'environnement, c'est bien vivre ensemble, c'est essayer de comprendre sur notre planète que nous nous devons de réfléchir à une volonté de changer nos modes de vie. L'éolien en fait partie ! Alors réfléchissez !

(Protestations.)

Réfléchissez ! Réfléchissez pour nos générations futures ! Réfléchissez pour vos petits-enfants !

(Protestations.)

On se doit d'être responsable. On se doit de changer nos habitudes. Je vous rappelle que nous sommes au XXIème siècle. Merci.

(Protestations.)

Aline GUÉRIN : Merci. Y a-t-il encore une intervention ? Le programme n'est pas si mal fait, depuis tout à l'heure on aborde un peu la question de la pêche et de l'éolien en mer. Y a-t-il une conciliation possible ? On en a déjà parlé, donc pour passer au thème suivant je vais prendre ces deux interventions, puis donner la parole à Etienne Ballan et nous passerons à la séquence suivante.

Jean-Claude NICOLAS, Association SOS à l'Horizon : Je voudrais revenir sur la création d'une filière éolienne industrielle. De récents rapports de la Cour des Comptes stipulent que sans marché à l'export, une filière française ne serait pas viable. M. Leblanc en exposant son projet a dit qu'il avait commencé à plancher sur le sujet en 2011 pour une fin de mise en service en 2021. Nous sommes en 2015 donc je voudrais savoir si Engie a en ce moment en portefeuille des affaires à l'export et comment vous comptez lutter contre la concurrence, en particulier européenne, pour arriver à décrocher ce genre de marché. Vous pourriez peut-être en même temps rassurer le Président de la CCI et lui garantir que ses entreprises vont avoir du boulot dans les années qui viennent, mais expliquez-nous comment vous allez faire.

Aline GUÉRIN : Merci. Monsieur allez-y, puis je donnerai la parole à la maîtrise d'ouvrage.

Jean-Marc FRANCHAISE : Je suis un propriétaire qui vient en touriste à Mers-les-Bains. Je suis surpris - j'étais au premier débat en 2009 - de découvrir qu'en 2015 on a les mêmes questions qu'en 2009, donc que rien n'a avancé depuis 2009. En revanche, je suis ravi que vous ayez fait une réduction puisqu'on avait 144 éoliennes au départ et là on tombe à 60, donc merci pour la réduction, il faut encore attendre 4 ans pour supprimer les 60 dernières.

(Applaudissements, rires.)

Là où je suis surpris, c'est qu'au Brevet des Collèges ils auraient pu faire un petit exercice de mathématiques : avec une éolienne qui a doublé de taille et qui est maintenant à 210 mètres (c'est ce que M. le Maire expliquait, je le découvre aujourd'hui) on a maintenu la distance de 15 km. J'adorerais que le cabinet ABIES, qui était là aux premiers discours, qui nous avait expliqué qu'on ne verrait rien à 15 km, sur des éoliennes à 110... Il s'appelait M. Paul Néau, il nous avait bien fait rire et on ne le revoit plus. Ce monsieur-là, qui était d'un cabinet expert sur la luminescence de l'air, qui

nous avait dit qu'on ne verrait rien, pourrait revenir, à 210 mètres pour la même distance on doit avoir complètement un mitage de la zone.

Monsieur, vous expliquez qu'il faut réduire notre consommation, vous avez complètement raison. A l'époque, en 2009, il y avait des montagnes de courbes, comme quoi on devait exploser notre consommation. J'avais montré qu'il fallait arrêter de climatiser, de mettre des télévisions dans le métro, avoir une réduction tout à fait organisée, eh bien cela continue de plus belle. Par contre, la consommation a fortement baissé, le pétrole devait être à 200 dollars le baril, maintenant il est à 60... Toutes les expertises de 2009, j'aimerais que les gens soient là... Soit ils sont morts, soit ils sont partis à l'étranger, mais j'aimerais bien retrouver les mêmes.

M. le Maire était là en 2009, nous étions là, vous nous faites chier avec ces projets. On aimerait bien venir en vacances et être tranquilles !

(Applaudissements.)

Il suffit d'aller au Goélia, à la sortie, et demander aux personnes si avec 60 éoliennes qui vont clignoter la nuit elles reviendront l'année prochaine, là on peut nous montrer des images en direct, je vous assure, je veux bien le faire.

Il y a autre chose, j'ai voulu mettre des commentaires sur votre débat public, on est censuré parce qu'on n'est pas encore dans un système de neutralité, par contre, en 2009 j'avais pris tous les noms des personnes qui trouvaient le projet fabuleux, comme il y a le nom et le prénom j'avais recherché dans Google, Facebook, pour savoir ce que faisaient réellement ces personnes, et en 2009 je vous avais apporté la preuve que ceux qui étaient pour avaient tous une activité dans l'éolien, Compagnie du Vent, etc.

(Applaudissements.)

J'ai voulu refaire la même chose, je peux vous refaire la liste, cela ne me pose pas de problème. D'autre part, si vous pensez un instant que cela crée du boulot, je travaille à Paris, je peux vous garantir si vous avez des enfants, ne les mettez pas dans des BTS filière éolien, ils cherchent tous du boulot en ce moment. Il vaut mieux les mettre dans des métiers de rénovation, d'entretien, d'isolation. Nous allons tous dans les prochaines années réduire notre consommation ; triple-vitrage, subventionnons l'isolation et rénovons nos maisons pour qu'elles aient une réduction de consommation, et nous n'aurons plus besoin de subventionner à 200 €/MW. On n'a pas besoin de tout cela, c'est inutile et cela gâche le paysage. La cathédrale de Coutances : quand vous voyez la bagarre de la mairie de Mers pour sauvegarder un patrimoine ! Encourageons-les ! Pas avec des projets... Il n'y aura plus personne pour le démantèlement. Il n'y a pas un acteur de 2009 qui était là, devant nous. Il n'y a plus personne, ils sont tous partis. Il y avait M. Germa. Où sont-ils ? Cela veut dire qu'on parle de démantèlement, mais vous ne serez plus là, Engie aura déjà vendu. C'est tout ce que j'ai à dire.

(Applaudissements.)

Aline GUÉRIN : Merci. Je vais donner la parole à la maîtrise d'ouvrage. J'en profite pour vous signaler que 200 personnes regardent et participent au débat par Internet. Merci à eux d'être avec nous en ligne. Vous pouvez aussi poser des questions qui peuvent être relayées depuis ici.

Claude MIDI : Si vous me permettez un mot d'introduction, les sujets qui sont évoqués là montrent – Etienne Ballan en a parlé au début – la difficulté de faire cohabiter un projet industriel avec des projets de territoire, avec des aspects touristiques et autres. C'est effectivement notre problématique et c'est notre travail, donc à nous de vous aider aussi sur ces différents aspects.

J'ai noté deux questions, l'une concernait les marchés à l'export et l'autre concernait les paysages.

Concernant les marchés à l'export, vous avez cité Engie, je pense que vous faisiez référence aux Eoliennes en mer, dont Engie est actionnaire, qui porte le projet pour Dieppe – Le Tréport ; en revanche, la filière à l'export, c'est la fabrication des éoliennes, la possibilité d'exporter des éoliennes qui sont, elles, construites par notre fournisseur exclusif, Adwen. Effectivement, les projets développés par les Eoliennes en mer permettent de donner de la visibilité, un plan de charge à Adwen pendant un certain nombre d'années, plus le projet qu'ils ont aussi remporté avec un autre consortium sur Saint-Brieuc. Bien évidemment, il y a une ambition et une nécessité pour pérenniser les emplois qui est l'objectif de tout le monde, pérenniser ces emplois de fabrication d'éoliennes, aller chercher des marchés à l'export ou, s'il y a d'autres projets, en France. C'est effectivement une nécessité, rien n'est garanti dans le domaine industriel, il n'y a pas de vision à 30 ans hormis sur les emplois de maintenance que l'on évoquait, les 125 emplois de maintenance où l'on a la certitude que si le parc se construit cette maintenance sera nécessaire pendant 25 ans.

Concernant les paysages et l'aspect illumination qui a été évoqué, nous avons cherché en lien avec la CPDP et en s'appuyant sur l'expertise d'un bureau d'études qui s'appelle Géophom, qui a fait l'ensemble des visualisations et les photomontages pour les parcs du premier appel d'offres, d'essayer d'obtenir une visualisation la plus objective possible pour pouvoir vous faire une opinion. Après, cette opinion est forcément subjective mais elle doit partir le plus possible d'une visualisation objective, c'est ce que nous avons cherché.

Ce bureau d'études, pour votre information, a été aussi contre-expertisé dans le cadre des autres appels d'offre, ce qui veut dire qu'aujourd'hui dans ce qui vous est montré sur les supports- là, dans les cahiers ou sur le site Internet de la Commission Particulière du Débat Public auquel vous pouvez accéder, vous avez la possibilité effectivement de visualiser quelque chose de plus objectif et donc de vous faire une opinion. Dans ces visualisations, il y a aussi des visualisations de nuit qui sont effectivement impactantes puisque nous avons des exigences réglementaires aujourd'hui de la part de l'aviation civile et également en matière de sécurité maritime, mais c'est surtout l'aviation civile qui nous impose des lumières sur le sommet des éoliennes et nous travaillons avec le Syndicat des Energies Renouvelables pour essayer de réduire cet impact. Cela veut dire que pour le chantier - Raphaël Tilot l'a indiqué- il nous reste encore 3 ans et demi pour faire évoluer un certain nombre de choses, en particulier ce point-là, dont on connaît l'importance pour les gens qui habitent en face.

Un intervenant : Trois ans et demi pour un autre endroit !

Aline GUÉRIN : S'il vous plaît, peut-on continuer de vous écouter ? Sur la question du monsieur qui a parlé en dernier, le fait que les intervenants de 2009 ont disparu aujourd'hui, si vous aviez le droit d'exploiter le parc risqueriez-vous de disparaître au moment du démantèlement ?

(Rires.)

Aline GUÉRIN : C'était bien votre question !

Claude MIDI : Je n'ai pas compris la question. A titre personnel, si je peux disparaître ? Oui.

Aline GUÉRIN : Au titre de la responsabilité qu'une entreprise prend en présentant un projet.

Claude MIDI : D'accord. Les engagements que le consortium a pris dans le cadre de l'appel d'offres sont effectivement des engagements qui sont forts puisqu'autant certains projets historiques en France ne prévoyaient pas un certain nombre de dispositions, en particulier en matière de respect de l'environnement ou de démantèlement, autant le projet dont on parle aujourd'hui fait l'objet, dans le cadre de l'appel d'offres, d'une réponse et un engagement du maître d'ouvrage dont je suis le porte-parole en ce moment, de bien évidemment construire, et respecter un certain nombre de

dispositions auquel il s'est engagé au travers de l'appel d'offres, et en particulier d'assurer le démantèlement. Donc, indépendamment de la personne, le consortium qui a obtenu l'autorisation d'exploiter au travers de cet appel d'offres s'est engagé non seulement au démantèlement mais également à provisionner les montants prévisibles pour cela. Cela veut dire que s'il y a transmission de société, je pense que c'est ce que vous évoquiez, cette transmission de réserve pour démantèlement est aussi transférée.

Aline GUÉRIN : Quant à celui de 2009, il n'a pas eu l'autorisation d'exploiter le parc, c'est pourquoi il n'est pas présent maintenant.

Etienne Ballan, peut-être un mot pour répondre aux questions liées à l'organisation du débat et puis pour la transition vers la séquence suivante.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Je vais relever juste un point simplement qui me semblait important. Il n'y a pas eu, à notre connaissance en tout cas, de censure sur le site Internet, donc si vous avez eu des difficultés à mettre un commentaire ou quelque chose comme cela, il faut nous le dire. J'espère que vous ne confondez pas avec le débat de 2010. Je ne sais pas si cela avait eu lieu à l'époque, ce que je sais c'est qu'en tout cas sur notre site on n'a pas de traces d'un quelconque problème, ou l'on n'a pas empêché en tout cas un commentaire, d'aucune façon.

La deuxième chose : on a évoqué beaucoup... Monsieur le Maire aussi a parlé des questions, vous avez dit qu'il y a eu un certain nombre de questions mais pas toutes etc., je voulais juste dire un mot bref là-dessus. Le débat public a pour obligation d'éclairer l'ensemble des citoyens que vous êtes et les acteurs publics ou privés que vous êtes, donc effectivement, dès qu'il y a une question elle est transmise, généralement à la maîtrise d'ouvrage pour qu'elle y réponde, et la Commission Particulière valide la réponse, c'est-à-dire : est-elle effectivement sincère et répond-elle correctement à la question qui a été posée ? Sur le site aujourd'hui, 90 réponses ont été données, finalisées, et 120 questions posées en tout, donc il en reste une trentaine à traiter. Cela dit, il n'y a pas toutes les réponses à toutes les questions et vous avez raison de le dire, puisque le débat public se situe en amont de la procédure d'autorisation environnementale d'un projet, et concrètement oui, l'étude d'impact n'est pas encore réalisée, et c'est dans la loi elle-même, dans le principe même du débat public : il se situe avant l'étude d'impact, c'est la réglementation, parce qu'il permet justement de débattre de l'opportunité en général, des objectifs et des grandes caractéristiques, c'est-à-dire de se situer à un moment où on ne sait pas tout, mais néanmoins on peut déjà éclairer le choix. Ce sont les phases ultérieures qui vont affiner les anticipations, les prévisions. Mais vous avez raison de le dire, nous sommes à un moment où l'on ne peut pas encore tout savoir, mais je voulais souligner l'effort quand même de la Commission et de l'ensemble des personnes qui ont répondu aux questions, et vous y renvoyer pour que vous trouviez... Quand même, dans ces 120 questions, beaucoup de choses ont été développées.

Aline GUÉRIN : Sans doute, on parlera dans la dernière partie des propositions de suites de concertation dans les prochaines étapes.

Etienne BALLAN : Tout à fait. Nous allons passer à la séquence suivante. Merci beaucoup, M. le Maire, de votre contribution.

(Applaudissements.)

Pêche et éolien en mer : quelle conciliation possible ?

Quelle pertinence d'une zone alternative de moindre impact ?

Etienne BALLAN : Je vais appeler Clément Mabi, membre de la Commission sur la tribune et je vais appeler également M. Becquet du Comité régional des pêches de Haute-Normandie, s'il veut bien nous rejoindre en tribune.

Vous l'avez compris, la question de la pêche - on en a déjà sérieusement parlé à plusieurs reprises dans les premiers échanges - a été assez forte et est revenue très régulièrement dans le débat depuis le début. Dans cette séquence (c'est toujours pareil) la Commission va essayer de vous faire connaître ce qu'elle a entendu, pour ceux qui n'étaient pas là, pour ceux qui n'ont pas pu tout suivre de l'ensemble des interventions sur ce thème. Ensuite, je vous exposerai les retours d'un atelier technique sur la question justement de la ressource halieutique, qui a été tenue avec un certain nombre de partenaires il y a une semaine, je vous livrerai les résultats. Ensuite, M. Becquet prendra la parole, avant un nouvel échange avec la salle.

Clément MABI, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter les enseignements que nous avons retenus des 100 jours de débat sur le sujet de la pêche et de son éventuelle cohabitation avec le parc.

On a pu voir tout d'abord que ce sont les pêcheurs, et dans une moindre mesure les plaisanciers, qui seraient les plus impactés. Les comités de pêche régionaux ont largement précisé que la zone est pour eux exceptionnellement riche sur le plan halieutique. Il y a aussi de nombreux participants au débat, largement au débat mobile, qui ont manifesté leur solidarité auprès de la profession ; c'était très fort au Tréport.

Il y a aussi un certain nombre de participants (et d'expressions) qui relativisent l'impact sur les pêcheurs et qui espèrent un effet réserve.

On a également pu observer que le parc ne représenterait pas un obstacle majeur pour les navires de commerce et les ferries transmanche.

La question de la sécurité a été fortement abordée, au sein du parc et aux alentours. On a pu observer que cela demande des mesures spécifiques, elles sont étudiées pour l'instant par le porteur de projet et les différents acteurs concernés.

Tout au long du débat, un certain nombre de propositions ont émergé sur ce sujet, notamment autour de la restriction ou tout du moins du contrôle de l'accès et la navigation dans le parc, la création d'un hélicoptère ou le placement de canots de sauvetage sur le poste électrique en mer, pour être au plus près de la zone d'action.

Il y a également eu la question de la réglementation qui est apparue, et on a pu voir qu'elle relève de la Préfecture Maritime et ne sera connue qu'après instruction des demandes d'autorisation.

Pour le moment, on dispose de retours d'expérience qui suscitent de l'inquiétude pour une partie des participants. On a pu voir que la Grande Commission Nautique recommande pour l'instant de ne pas autoriser les engins de pêche de nuit sur le parc éolien de Fécamp, notamment parce que les opérations de sauvetage par hélicoptère peuvent s'avérer périlleuses de nuit.

On a vu également émerger la question évoquée tout à l'heure de la zone alternative, qui est portée par les pêcheurs.

L'idée est que la richesse de la zone amène les pêcheurs à proposer une alternative à l'ouest du chenal d'accès à Dieppe.

La DREAL (donc l'Etat) est venue rappeler que le projet actuel s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres qui a fixé la zone et que sa modification remet en cause le processus de l'appel d'offres. Les pêcheurs ont répondu à ce point que la zone actuelle n'a pas fait l'objet d'une concertation avec la

profession et que finalement la rupture de l'appel d'offres serait préférable, même si elle occasionne des frais.

Le porteur de projet estime à dix ans le temps nécessaire entre l'identification d'une zone et la réalisation d'un parc ; la réalisation des objectifs de la loi de transition énergétique s'en retrouverait d'autant retardée, si l'on remettait en cause l'appel d'offres.

Voilà les éléments que nous avons retenus pour lancer les échanges. Je passe tout de suite la parole à Etienne Ballan qui va nous faire un retour sur l'atelier technique autour des données sur la zone alternative.

Etienne BALLAN : Merci. Je vais vous demander un peu d'attention sur un sujet ardu.

Le sujet de la pêche, en fait de l'état de la ressource halieutique et de l'activité de la pêche sur la zone du projet mais aussi sur la zone alternative a posé, vous l'avez vu, de nombreuses questions. La Commission a donc décidé d'inviter les partenaires experts du sujet à un atelier technique pour creuser ce point-là et comprendre de quelles données on dispose pour évaluer l'impact réel du projet sur la pêche, sur la zone actuelle et éventuellement sur une zone alternative. C'est cela l'origine, de nombreuses interventions, et aussi l'invitation de France Nature Environnement à changer un peu de méthode, c'est-à-dire à essayer de concilier dès le départ l'éolien, la pêche, et la préservation des écosystèmes marins. C'était un peu le cadre de cet atelier qui s'est déroulé le 23 juillet dernier.

Les objectifs sont donc : partager les données, identifier les besoins de connaissances complémentaires, et essayer de voir s'il y a des moyens de maintenir à long terme la ressource halieutique dans et autour des parcs éoliens.

Vous avez également les participants sur la liste, la plupart ont répondu présent, je les en remercie d'ailleurs.

La discussion a amené un certain nombre de choses. Je ne suis pas censé vous lire en détail cette diapositive, c'est la plus ardue. Quand on fait le tour des données existantes sur la pêche et sur l'activité de la pêche dans le cadre de cet atelier technique, on se rend compte qu'elles sont nombreuses. Je vais insister simplement sur les deux principales dont vous allez entendre parler ce soir et sans doute aussi dans le compte rendu du débat, à l'issue du débat. Ce sont les données VMS qui localisent les navires de plus de 12 mètres et les données Valpena qui sont déclarées par les patrons pêcheurs aux comités régionaux des pêches.

Je ne détaille pas, mais ce qui est intéressant, avec toutes ces données listées ici, c'est de pouvoir grâce à l'Agence des Aires Marines Protégées, sortir un document qui est une fiche de synthèse pêche et d'évaluer par recoupement des données, par estimation, par complémentarité entre ces données, les tonnages pêchés et la ressource halieutique sur les différentes zones.

Quelle est la conclusion sur ces données de pêche ? En théorie, elles doivent permettre de savoir où sont les bateaux et ce qu'ils pêchent, mais - je viens de commencer à le dire - les données émanent de sources très variées, elles sont collectées de façon très disparate, à des échelles spatiales très différentes, cela va de 1 mille sur 1 mille à 30 milles sur 30 milles, donc ce n'est pas tout à fait la même précision de la donnée.

Elles sont aussi marquées par une certaine habitude du secret dans les professions qui prennent les ressources sans dire toujours à son voisin ou son collègue où on est allé pêcher. C'est une profession qui, de fait, aujourd'hui encore parvient à partager les données de façon de plus en plus importante mais on est parti d'une situation où le partage des données était difficile.

Donc, aujourd'hui, compilation et recoupement : les deux données dont je vous ai parlé, VMS (géolocalisation) et Valpena (les déclarations des pêcheurs) semblent assez cohérentes pour montrer l'importance de l'activité de pêche sur la zone du projet éolien, en première approche parce que la carte qui sera issue des données VMS n'est pas publique pour le moment ; malgré les efforts de la Commission pour vous en présenter une ce soir, elle n'est pas disponible. Il faut faire une demande aux services de l'Etat pour avoir la diffusion de ces données.

Donc, la CPDP demande à l'Agence des Aires Marines Protégées d'enclencher l'établissement d'une fiche de synthèse pêche sur le littoral de Dieppe et Le Tréport, cette fiche sera annexée ou en tout cas versée, en même temps que le compte rendu et le bilan du débat, à la connaissance de l'ensemble des acteurs.

Voilà pour les données sur la pêche, voilà à peu près ce qu'on peut en dire.

La question des bateaux est revenue plusieurs fois, les comités régionaux des pêches sont intervenus à plusieurs reprises pour parler du nombre de bateaux ; le public n'avait pas une vision claire du nombre de bateaux concernés pas la zone du parc éolien.

Dans l'atelier, on a choisi de regarder où sont les bateaux du point de vue de leur port d'attache. Voilà le résultat : 55 bateaux à Dieppe, qui sont tous haut-normands et 70 au Tréport. Il y a également des bateaux qui pêchent sur la zone qui peuvent être attaché à d'autres ports.

La flotte est globalement de petite taille, ce n'est pas étonnant, on a beaucoup parlé de pêche côtière jusqu'ici.

On a un chiffre assez précis pour les bateaux haut-normands : 60 % des bateaux haut-normands sont inférieurs à 12 mètres.

Combien de bateaux opèrent sur la zone de pêche qui est contestée aujourd'hui, sur laquelle les pêcheurs disent qu'il y a un véritable enjeu ?

D'abord, les plus petits bateaux, ceux qui sont de catégorie 4, ne pêchent pas dans cette zone puisqu'elle est au-delà des 5 milles nautiques, qui est leur limite de pêche. Tous les autres peuvent y pêcher.

Les bateaux étrangers, eux, c'est un point important, peuvent pêcher dans la zone prévue pour le projet éolien aujourd'hui. Donc, la pêche n'est pas seulement la pêche française, c'est aussi la pêche étrangère, puisqu'ils peuvent s'approcher jusqu'à 6 milles de la côte, donc ils peuvent pêcher dans la zone du projet et évidemment aussi dans la zone potentiellement alternative.

Au final, en première approche, avec différentes estimations, les comités régionaux des pêches estiment au total à une centaine le nombre de bateaux français qui opèrent aujourd'hui sur la zone du projet.

Concernant les études lancées par le maître d'ouvrage pour approfondir ce sujet, vous voyez que quand on fait le point, dans une logique d'expertise pluraliste – on partage l'expertise ensemble – il y a des questions pour lesquelles on a des réponses et des questions qui restent pendantes. Le maître d'ouvrage a déjà lancé deux protocoles d'études qui doivent approfondir et mieux répondre à ces différentes questions :

- Une étude halieutique, sur la ressource, dont les premières campagnes de pêche démarreront, je crois, dans quelques jours.

- Une étude socio-économique qui regarde véritablement l'impact potentiel du projet sur la flotte, sur l'ensemble des armements et finalement sur l'ensemble du secteur professionnel de la pêche.

Ces deux études sont réalisées dans la perspective de l'étude d'impact. C'est à la fois l'impact sur la ressource halieutique mais aussi l'impact sur les métiers et sur les professionnels de la mer.

Donc, voilà ce que le maître d'ouvrage propose pour les suites.

C'est un peu ardu, excusez-moi, cette diapositive est aussi « gratinée » mais il était important d'aller au-delà de la pêche, de ce que l'on prend dans le milieu, vous l'avez compris. Cette démarche de réflexion commune s'intéresse à l'articulation entre ce que l'on pêche et l'état du milieu marin et sa capacité à produire une ressource halieutique et bien d'autres choses.

Les participants s'accordaient sur un état initial globalement satisfaisant du milieu marin sur la zone pêchée, du fait des caractères physico-chimiques de la zone. Cela dit, avec un vrai défaut de connaissance, c'est-à-dire une vraie difficulté à pouvoir estimer réellement ces choses.

C'est donc vraiment en première approche, avec des doutes très forts sur les méthodes actuelles pour connaître ces questions-là.

Les données sur le milieu marin sont très parcellaires. Là aussi, c'est le constat fait par l'Autorité environnementale dans ses avis sur les parcs éoliens offshore qui sont à l'étude et qui relève bien ce manque de connaissances du milieu marin.

Finalement, un certain nombre de participants à l'atelier ont essayé de dire qu'il fallait avoir une approche très systémique et complète de cette question de la ressource halieutique et de l'état des milieux marins, en n'étant pas seulement sur la question des stocks, de ce que l'on peut y prélever, mais véritablement une approche plus écologique, comme les liens entre les zones, la circulation des juvéniles, etc.

Le souhait a été que le maître d'ouvrage prenne sa part, en tout cas il a été encouragé (pas seul, bien entendu) à contribuer à l'effort de connaissance scientifique et de recherche sur ces questions-là.

J'en termine avec les recommandations pour l'étude d'impact qui ont émergé de cet atelier.

Je viens de le dire, avoir une étude d'impact qui ne regarde pas simplement l'état des stocks et l'impact du projet sur les stocks mais véritablement une étude d'impact sur la fonction écologique qui s'intéresse aussi à l'anticipation et à la question du long terme, c'est-à-dire la façon dont les milieux sont résilients, dont ils vont se redévelopper et développer une ressource après la construction, ou après un tir de déminage, ou enfin après le démantèlement.

Les effets réserves et récifs ont été évoqués dans le débat, c'est relativement clair, on n'est pas là dans des situations où il est absolument nécessaire de monter une réserve ou de créer des récifs, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une demande préalable au projet éolien que sur cette zone s'installent une réserve de pêche ou des récifs artificiels, donc il a été dit qu'aujourd'hui ces logiques de réserve ou de récifs sont potentiellement intéressantes. Néanmoins, est sans doute à étudier, notamment pour l'effet récif, la possibilité que des fondations de type jacket puissent permettre un effet récif. D'où la dernière recommandation : considérer la possibilité d'étudier ces jackets, notamment dans leur mode d'entretien et leurs conditions d'entretien, dans la perspective de cet effet récif.

Je vous remercie.

Nous passons la parole à M. Olivier Becquet pour sa présentation.

Olivier BECQUET : Nous avons une première carte au niveau de la fréquentation des zones. Ces cartes-là ne révèlent pas le captage des espèces par zone mais c'est la fréquentation et si les professionnels de la pêche vont dans certaines zones ce n'est pas pour y danser. Les zones les plus claires sont les moins fréquentées, donc forcément les moins rentables, cela paraît assez logique. Sans donner de chiffres particuliers on a quand même une démonstration de couleurs où plus c'est foncé, plus on fréquente, donc a priori plus on pêche. Tout le monde peut comprendre cela et ce n'est pas très contestable. Par rapport à cela, faire des études scientifiques qui vont coûter très cher au promoteur... On sait que sur un projet comme cela on a affaire à deux mondes, celui de l'artisanat et celui de l'actionnaire. Nous faisons partie du monde de l'artisanat, nous avons évidemment des entreprises de pêche, qui fonctionnent, que nous gérons, nous faisons en sorte que cela fasse vivre l'économie locale, bien entendu. Après, vous avez le monde de l'actionnariat, qui a ses cotations en Bourse avec son portefeuille, qui veut de la rentabilité, qui veut vendre de l'énergie parce que c'est une action qui fonctionne, parce qu'on vous met bien dans la tête qu'on va consommer de plus en plus d'électricité parce que de plus en plus on va vous mettre des machines qui vont consommer de l'électricité : des portables, des tablettes, des ordinateurs, la clim dans la maison qui est obligée de fonctionner parce que maintenant, la climatisation ou le système pour régénérer l'air, c'est obligatoire que cela fonctionne dans les maisons donc cela consomme de l'électricité au quotidien, les loupiotes sur les télécommandes... Enfin bref, vous l'avez compris, on vous vend l'énergie ; on ne vous la vend pas, on vous la fourgue et vous la payez.

Evidemment, tous ces gens très gourmands de cette énergie et de cette rentabilité représentent une masse bien plus importante qu'un club de pêcheurs par exemple en Haute-Normandie ou Nord-Pas-de-Calais, par rapport aux consommateurs de la France. On a donc vraiment deux mondes.

Pour nous, le parc éolien offshore dit Dieppe – Le Tréport, ce n'est effectivement vraiment pas la zone. On a là la fréquentation des bateaux, plutôt des bateaux picards / Nord-Pas-de-Calais. Vous voyez que les deux tiers de la zone sont fréquentés par les bateaux picards et du Nord-Pas-de-Calais.

Aussi, on a vraiment du mal à comprendre... Je ne sais pas où ils sont dans la salle mais je vais m'adresser aux politiques, pour la Région, qui défendent ce projet sans avoir fait de concertation avec les professionnels de la pêche, depuis le début. C'est simplement une concertation entre un politique pour et un promoteur. Ce n'est pas comme cela qu'on crée une concertation.

Je veux dire au promoteur qui a utilisé le fait qu'effectivement nous avons des réunions avec le promoteur pour nous, de notre côté, en tant que comité régional, faire comprendre au promoteur que c'est une zone essentielle pour la pêche, c'est cela l'objet de la concertation que nous avons ensemble, ce n'est pas une concertation pour dire : « Trouvez une solution pour travailler dans la zone » ou accepter n'importe quoi... Nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés de faire la démonstration que cette zone-là est essentielle pour notre pêche artisanale côtière. Nous sommes obligés de faire la démonstration. Nous voulons utiliser tous les moyens démocratiques qui existent pour faire comprendre et enfoncer le clou. Depuis dix ans, le début de cette proposition, cette imposition de zone éolienne, on dit qu'on n'est pas d'accord, on aimerait qu'on arrive à trouver un dictionnaire qui nous permette de parler le même langage.

On ne sait pas quel langage il faut employer, voyez-vous, le problème est là, on parle peut-être « marin pêcheur », vous voyez ce que je veux dire. On parle peut-être « local », on a peut-être un accent particulier, mais nom de nom il y a quand même une évidence, elle est là !

(Applaudissements.)

Comment faut-il le dire ?

Le promoteur qui répond à un appel d'offres, avec un collègue qui s'appelle EDF, qui fait un copier-coller du projet de Fécamp, pour lequel la pêche est d'accord, on l'a dit... Pourquoi est-on d'accord à

Fécamp ? Parce qu'on s'est rendu compte que vis-à-vis de l'Etat il fallait bien qu'on donne une zone, mais il était clair au départ que si l'on donnait la zone de Fécamp il n'y avait pas d'autre zone ailleurs, mais aussitôt la zone de Fécamp donnée, paf ! On vous colle la zone du Tréport ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Ce n'est pas de la démocratie ! Il faut quand même être cohérent !

Nous avons proposé des lignes d'éoliennes à 3 milles de la côte, du Tréport à Fécamp, avec en plus une autre ligne du Tréport à Fécamp mais à 6 milles, ce qui fait quand même deux lignes, on peut mettre plus de 400 éoliennes, mais cela ne plaît pas, ne va pas ! L'avantage de ces projets-là, c'est qu'on peut pêcher de droite et de gauche, mais non, cela ne va pas, il faut des parcs. Mais, ce n'est pas notre problème, à nous, voyez-vous ? Du coup, effectivement, on propose une autre zone, et là vis-à-vis de la Chambre de Commerce et des entreprises qui gravitent autour de Dieppe, etc., qui ont de l'espoir de travailler sur l'éolien... Parce que visiblement le travail, en France, est une matière qui s'appauvrit, mais ce n'est pas de notre faute. Le travail, en France, cela devient de plus en plus compliqué, parce qu'on est de plus en plus cher par rapport aux autres pays européens, voyez-vous ? Visiblement la concurrence, que ce soit dans le transport, y compris dans la pêche... Savez-vous que si l'on importe du poisson de l'étranger, par rapport à la France, c'est parce que les compagnies de pêche étrangères sont moins chères que les compagnies de pêche françaises ? Et le personnel à embarquer en France coûte bien sûr plus cher que le personnel étranger. Donc, l'importation, etc. On nous dit qu'on ne pêche pas de poissons en France, forcément, on n'a plus le droit de construire de bateaux ! On a des bateaux qui ont plus de 40 ans maintenant, voyez-vous avez quoi on travaille ?

Il faut savoir tout cela. Donc, il faut arrêter de dire qu'il n'y a plus de poissons parce que quand on pêche de la morue on n'a pas de quotas, on est obligé d'acheter. Nos bateaux côtiers n'ont plus de quotas de maquereaux et de harengs parce que c'est les lobbies dans la pêche, Hollandais, etc., j'ai travaillé avec eux, je sais de quoi je parle ! Moi aussi, j'ai été capitaine dans la pêche industrielle ! Moi aussi je peux vous dire que j'ai fréquenté la zone et pêché du hareng, là, devant Dieppe et Le Tréport ! Avec des bateaux de 100 mètres, le Prins Bernhard, le Sandettié, le Snekkar Nordic, j'ai été sur ces bateaux-là ! C'est la vérité, ce n'est quand même pas des conneries ! Comment faut-il le dire ? On ne sait plus comment il faut parler !

(Applaudissements.)

Le problème, c'est qu'on ne sait plus ! Alors, les moyens démocratiques, on les met, on les utilise, on les a, là on ne sait plus ! Il faut nous dire, on attend des réponses. Ce qu'on voudrait, c'est que les Régions dont on admire le travail quand il faut chercher du travail pour les gens de la région – on ne peut que saluer cet effort – comprennent aussi la position des pêcheurs. Nous ne sommes pas magiciens, nous ne saurons pas déplacer une zone de pêche ; s'il est là, le poisson n'est pas ailleurs ! C'est tout !

(Applaudissements.)

C'est aussi simple que cela. Expliquez-nous comment il faut le dire.

Echanges avec la salle

Clément MABI : Merci, ce sera le mot de conclusion de cette intervention. Nous allons pouvoir lancer les échanges.

Guillaume BLAVETTE : Il fut un temps où pêcheurs et écologistes, nous agissions ensemble. Je me souviens, au début des années 1980, par rapport au problème des phosphogypses de Rogerville, c'est-à-dire une accumulation de produits hautement nocifs, le Comité régional des pêches et les associations écologistes étaient intervenus ensemble devant la justice pour contester cette menace effective sur le milieu marin et la ressource. Il fut un temps où les pêcheurs et les écologistes, nous

étions ensemble contre les clapages en mer. Vous ne savez peut-être pas ce que sont les clapages mais ce sont tous ces résidus de notre mode de vie actuel...

Un intervenant : L'éolienne !

Guillaume BLAVETTE : J'y viens. Les clapages, c'est toutes les merdes qu'on balance dans la mer, qui sont toxiques et qui menacent la ressource ! Ces clapages qui produisent du bruit, ces clapages qui ont porté atteinte à cette activité historique et patrimoniale qu'est la pêche dans notre région. Nous attendons, en tant que mouvement écologiste, que vous, Mesdames et Messieurs, vous qui vivez dans le même environnement que nous, vous vous mobilisiez aussi quotidiennement pour défendre un milieu marin en péril, et Dieu sait que le littoral de la Manche est en péril en raison des rejets qui viennent de la Seine. Il n'y a pas que les éoliennes et je dirai même que les perturbations apportées à la ressource par ces installations que je qualifierai de mécaniques n'ont rien à voir avec l'accumulation d'un siècle de déchets chimiques que nous retrouvons dans nos assiettes.

Ce que je veux ici, c'est manger du bon turbot, du fond, qui est pêché ici, mais sans aucune crainte qu'il soit chargé de PCB et d'autres choses. Nous avons, pêcheurs, usagers, riverains du littoral et industriels, un même combat à mener ensemble : la renaturation de notre littoral.

Je finirai, en tant que militant anti-nucléaire, par une petite...

(Clameurs.)

Oui, je suis toujours intervenu publiquement, depuis 2010 – j'ai fait les trois débats publics...

En tout cas, j'aimerais qu'on nous dise quel est l'impact réel sur la ressource des rejets des six réacteurs nucléaires, parce qu'il fut un temps, dans les années 1980, où écolos et pêcheurs, on était ensemble contre le nucléaire. Merci.

(Applaudissements.)

Olivier BECQUET : Je préférerais répondre maintenant.

Clément MABI : Non, nous prenons une série de questions, puis nous vous donnerons la parole.

Olivier BECQUET : J'aimerais autant répondre au fur et à mesure parce que c'est plus intéressant.

Clément MABI : Non, nous allons prendre deux ou trois interventions. Je ne manquerai pas de vous donner la parole.

Yanic SOUBIEN, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie : Je suis écologiste et je suis presque en vacances sur votre belle côte. Je voulais juste vous dire que quelquefois il faut faire attention à l'information, Monsieur. L'éolienne que vous avez vue sur la cathédrale de Coutances, c'est faux. Dans les réseaux sociaux, on fait véhiculer des choses parce qu'il y a des lobbies anti-éoliens donc c'est faux, cela n'existe pas, je suis du secteur de l'Orne, non, elle n'existe pas.

De la même manière, il a été dit tout à l'heure que le projet de Courseulles était terminé, c'est faux. Aujourd'hui, dans la presse, l'engagement de l'enquête publique est annoncé. Donc, il faut faire attention à ce qu'on dit et à la contre-information... Écoutez, je connais très bien Coutances, j'y suis assez régulièrement.

Vous avez raison, Monsieur, de rappeler que les Régions ont des responsabilités, elles ont celle de faire en sorte que l'on puisse faire de la Recherche et du Développement, de développer l'économie régionale, et c'est important, il faut le saluer – vous l'avez fait. Ce qui se dit aujourd'hui est globalement quelque chose qui vous réunit, vous avez exprimé collectivement votre souci de dire :

« Nous ne pouvons pas ne pas nous poser la question de notre responsabilité devant l'environnement, devant notre addiction à l'énergie », c'est très bien.

Il a été dit tout à l'heure qu'il fallait commencer à apprendre à moins consommer, parler de sobriété, d'efficacité énergétique, c'est une vraie question, cela veut dire qu'il faut beaucoup investir. Nous, les écologistes, nous pensons que quand on aura diminué par deux la consommation d'énergie nucléaire, on sera capable de répondre avec les énergies marines renouvelables, comme des transitions, mais pas seulement les énergies marines renouvelables, les énergies renouvelables d'une manière générale.

M. le Maire a été très offensif sur la défense de son territoire, il a raison, et vous avez raison de défendre ce territoire, mais ne perdez pas de vue que le dérèglement climatique va aussi impacter Le Tréport dans ce siècle-là, et qu'il est important que l'on soit en train de penser le projet non pas immédiatement, mais le projet à long terme, pour les 600 km de littoral qui caractérisent la Normandie, on a un très beau sujet et je crois qu'il faut qu'on se ressaisisse et qu'on soit capable de penser à long terme.

(Applaudissements.)

William DEVISME: Une petite intervention sur la pêche. C'est vrai que cette zone est primordiale pour nous, si c'est construit, c'est la mort de toute la pêche au Tréport et sur certains navires aux alentours. Il ne faut pas oublier qu'étant des petits navires nous n'avons pas de droit de déplacement de zone, comme nous l'impose l'Europe. On est coincé et c'est sûr qu'on mourra, et les emplois directs et indirects qui en découlent.

Ensuite, Olivier, c'est vrai que tu dis que l'emploi en France va mal. Quand je t'entends dire que la pêche française est plus chère que la pêche étrangère, c'est vrai sans être vrai, parce que les Hollandais ou les Belges sont comme nous, ils ont un minimum, ils ont quelque chose derrière, ils veulent travailler avec des personnes de chez eux. Les Anglais, là, je suis d'accord avec toi, parce que faire embarquer des Philippins en tongs et en T-shirt en plein hiver ! Comme on l'a vu à ETF¹ (qui est une filiale d'ITF²) pour 650 dollars par mois, là oui. Et quand tu fouilles encore bien au niveau de ces industries, tu vois que c'est des grosses filiales, et de filiale en filiale tu retombes sur les mêmes sociétés, des machines à fric, dont... là !

Clément MABI : Merci.

Lucien LECANU, Adjoint au Maire de Dieppe : J'interviendrai non pas pour caricaturer la position de la Ville de Dieppe... Nous n'opposerons jamais l'emploi industriel à l'emploi maritime. Cela dit, aujourd'hui on est obligé de constater qu'il y a une forme d'opposition. Or, autant nous sommes d'accord pour un développement durable des énergies renouvelables, nous sommes aussi d'accord et nous militons pour une pêche responsable. La pêche qui se fait sur nos côtes est une pêche côtière, c'est une pêche responsable, qui préserve la ressource.

J'ai entendu tout à l'heure : « 70 % du poisson consommé en France est importé ». Pourquoi ? Parce que les pêcheurs français n'ont plus les moyens de pêcher ce poisson. Je ferai quand même un parallèle avec ce qui s'est passé il y a 15 jours avec la crise de l'agriculture, où le président de la République incite à manger de la viande française parce que oui, elle se vend mal. Quelle contradiction quand on veut faire un élément économique fort pour une production responsable, ce qui se passe dans l'agriculture chez nous par rapport à d'autres agricultures ! Pourquoi n'a-t-on pas

¹ European Transport Federation : Fédération syndicale européenne des travailleurs des transports.

² International Transport Federation : Fédération syndicale internationale composée de syndicats travailleurs des transports.

cette même démarche pour la pêche ? Je milite pour une pêche responsable, et elle est conciliable avec des activités d'énergies renouvelables.

Je regrette – je le dénonce – que depuis deux mois nous soyons un certain nombre à demander que l'Etat s'exprime. Or, on a appris il y a peu de temps que puisque les pêcheurs demandent (nous adhérons à leur démarche) que ce parc soit déplacé – ils ne sont pas opposés, ils demandent qu'il soit déplacé – on leur répond aujourd'hui : « On ne peut pas, l'Etat nous avait donné un endroit » (je ne vais pas faire le procès d'Engie) pour en quelque sorte effectuer nos études. Je me pose la question : les études faites dans la période 2008-2011 ne sont-elles pas au bout de celles qui sont faites ? C'est-à-dire qu'une partie des études a été reprise. On peut se poser la question. On nous dit que c'est un retard de 10 ans, au mois de mai dernier on nous a dit que ce serait 5 ans. Si l'on veut avoir du développement durable, c'est certainement important, mais il faut prendre le temps de le faire. Au-delà de la défense de la pêche, c'est le développement, et M. Becquet l'a dit, c'est le renouvellement de la flotte, les moyens qui sont donnés, et aussi pousser et même discuter pour que les quotas de nos pêcheurs restent là. Quand on voit sur AIS que l'on avait sept ou huit chalutiers de 100 mètres de long qui au mois de novembre sont en Manche, je me dis qu'en une journée ces bateaux-là ont pris trois ans de ressources que prend notre pêche côtière ! Notre position est : nous sommes pour le mix énergétique, pour des énergies renouvelables, mais nous n'opposerons jamais cela au nom de la pêche, parce que la pêche ce sont des milliers d'emplois, et j'ajoute que le tourisme fait aussi partie d'une activité. C'était donc la position de la Mairie de Dieppe, et je la répète aujourd'hui.

(Applaudissements.)

Clément MABI : Merci pour vos interventions. Je vais repasser la parole à M. Becquet, notamment sur l'idée de la cohabitation entre écologistes et pêcheurs, et cette notion de pêche responsable.

Olivier BECQUET : Je suis étonné par la question, parce que qu'est-ce qui fait dire à Monsieur que les pêcheurs ne sont pas amis avec les écologistes ? Moi-même, ne suis-je pas écologiste ? Je ne sais pas ce qui fait dire cela à Monsieur. Que veut dire être écologiste ? C'est une question que je pose. Je suis écologiste dans mon fonctionnement, mais ce n'est pas parce que je suis écologiste dans mon fonctionnement que je vais aller crier sur les toits que je suis écologiste. Voyez-vous ? Je suis donc étonné que les gens qui se disent écologistes ne comprennent pas qu'il y ait des intérêts pour des professionnels artisans qui font partie d'une région à défendre leur secteur de pêche parce qu'ils n'ont pas les moyens de déplacer cette zone de pêche. Si l'on pouvait tirer le tapis et le mettre ailleurs, on le ferait, mais ce n'est pas possible parce qu'on s'adresse à du vivant. Le vivant, c'est la mer, la Lune qui fait les marées, la Terre qui tourne, etc., les animaux au fond de la mer, la colonne d'eau, comme on l'a entendu. Si les pêcheurs ne sont pas quelque part écologistes, évidemment, cela peut se payer très cher, mais au départ on vit quand même du milieu naturel, alors c'est vrai, il y a des mauvais élèves, les bons en pâtissent. Tout le monde n'est pas au même niveau, quelle que soit la profession, il y a forcément des bons et des mauvais, mais c'est dans tous les domaines, cela fait partie de l'humain ; on n'est pas là pour gérer cela !

Au niveau de l'écologie, nous avons des discussions avec des gens qui parlent d'écologie, nous sommes pour que les choses se fassent correctement. Tout un chacun a un véhicule pour se déplacer, on consomme du carburant, on pollue, on a des vêtements synthétiques, on crée de la poussière synthétique, il pleut, cela tombe par terre, cela coule à la mer. On fait des campagnes d'études scientifiques avec des chaluts aux microns, que pêche-t-on ? Des bouts de plastique. C'est tout le monde qui pollue, rassurez-vous, vous êtes tous des pollueurs en puissance !

(Applaudissements.)

Que voulez-vous qu'on dise ? Les boues, les clapages issus des ports ! Vous ne faites plus les clapages des ports ? Très bien, il n'y a plus de ports. Comment gère-t-on les marchés internationaux ? On reviendra... Il y a des milliers d'années il n'y avait pas de port, il y avait un estuaire, des pirogues en bambou, et j'en passe, papyrus et compagnie. Il faut avoir une réflexion qui soit cohérente pour tout le monde parce qu'on ne peut pas vivre les uns sans les autres. Mais, je ne suis pas pour les abus, je suis pour le côté raisonnable, c'est comme cela que tout le monde y trouve son compte. Dès qu'il y a de l'abus, il y a forcément un perdant et un gagnant. Les bonnes affaires, c'est ce qui se dit dans le commerce, c'est quand tout le monde est content ; il faut que tout le monde ait le moyen de vivre en respectant quand même l'autre. Le respect de l'autre, c'est obligatoire, on ne peut pas passer à côté. Des gens croisent le fer aujourd'hui, cela donne des extrémistes, nous ne sommes pas pour cela. Nous savons aussi faire des manifestations, aller tout casser ! N'avez-vous jamais vu des pêcheurs se révolter par rapport à des situations difficiles, critiques ? Comme le font aujourd'hui des gens poussés à l'extrême dans l'agriculture. Parce que ces gens-là ne méritent pas d'être entendus, quand ils se lèvent le jour et la nuit pour s'occuper de leurs bestiaux ?

A la pêche, ce n'est pas le tout de porter un maillot rayé, il faut mettre des bottes, des gants, monter sur le pont, partir à la mer. Quand vous dansez toute la semaine, vous avez raison d'exiger un minimum de respect par rapport à ce que vous faites aussi pour l'autre. Ce n'est quand même pas cadeau, ce n'est pas de la plaisance, faire le métier de marin pêcheur ! Nous voulons simplement être entendus, depuis le début. On a vu un promoteur... Il en faut, mais qui aient les oreilles pour entendre.

Clément MABI : Nous allons reprendre quelques questions.

Olivier BECQUET : D'accord. Ce que je veux dire, c'est que nous respectons les gens ; il faut aussi que nous soyons respectés.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Un point très bref, par correction. Il est 22 heures passées, c'est l'heure à laquelle nous devrions nous séparer. Je pense que nous terminerons cette réunion autour de 22 heures 40, probablement pas avant. Il y aura alors un pot, j'espère que cette perspective vous fera patienter.

Clément MABI : Avant de repasser la parole à la salle, l'Etat a été interpellé à plusieurs reprises, par M. Maquet et par les pêcheurs, et M. Lecanu aussi. C'est le moment d'apporter quelques éléments de réponse, si les représentants souhaitent prendre la parole.

Philippe PERRAIS, Directeur adjoint de la DREAL Haute-Normandie : Bonsoir. Je représente l'Etat local aujourd'hui. Je voudrais dire d'abord que l'Etat, tant au niveau local que national, est très attentif et regarde avec une grande attention les débats de ce débat public et je peux dire que le bilan qui en sera fait sera regardé de façon approfondie.

A ce stade, si l'on parle de la zone alternative de moindre impact, évidemment ce soir je n'ai pas de scoop à vous révéler. Un appel d'offres a été fait avec un attributaire qui est le consortium. Il faut bien comprendre comment est construit cet appel d'offres. Pour le bâtir, a été inclus un certain nombre de critères, dont le périmètre, dont le système de raccordement, ils font partie intégrante de l'appel d'offres. Par exemple, on ne peut pas les modifier par simple avenant, ils sont au cœur même de l'appel d'offres. Concrètement, si on les remet en cause – et j'entends bien tout ce qui se dit ici – il faut repartir à zéro, c'est un nouvel appel d'offres.

(Clameurs, applaudissements.)

Je crois que c'est important de le préciser. Cela veut dire un délai très important...

Dans la salle : Et alors ?

Philippe PERRAIS : J'apporte des éléments techniques. Il ne s'agit pas pour moi ici de dire que c'est bien ou pas bien, je veux expliquer que l'on n'est pas sur : « Prenons une autre zone ! ». Il faut repenser l'ensemble. Et alors ? Après, cela pose un certain nombre de difficultés, mais voilà.

(Mouvements dans la salle.)

Clément MABI : S'il vous plaît, laissez chacun s'exprimer !

Philippe PERRAIS : Les débats seront regardés attentivement, le bilan sera fait complètement, par rapport à cela. Voilà ce que je voulais indiquer.

Clément MABI : Merci pour cette intervention.

Frédérique GERVOIS : Bonsoir. Je suis un éco-citoyen. On parle tous d'écologie, etc. Je pense que le vrai problème est le monopole d'ERDF. Tout un chacun, pensez que dans nos maisons nous pourrions tous avoir une petite éolienne, un truc selon les capacités qu'on a et ERDF, au revoir !

Clément MABI : Merci.

Sylvie BARBIER, France Nature Environnement : Bonsoir. Je siège pour France Nature Environnement au Conseil maritime de façade Manche Est - Mer du Nord qui va de la frontière belge au Mont Saint-Michel. A ce titre, je suis souvent en contact avec Olivier Becquet et d'autres acteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, qui sont aussi soucieux que nous de la qualité des milieux marins, ils en vivent, donc c'est une source de recherche en commun de solutions. La préoccupation n'est pas simplement un projet, mais toute une série d'activités soit actuelles, soit en projet, pour venir dans la Manche, avec des impacts divers mais de toute façon cumulés. Nous souhaitons que l'approche pour tous ces projets se fasse le plus possible en commun avec les acteurs qui sont les plus dépendants des milieux vivants : pêcheurs, conchyliculteurs et autres, éventuellement algoculteurs, etc. C'est une démarche que nous avons continuellement, ils savent bien que ce n'est pas une parole en l'air, dite juste ce soir.

Nous sommes parmi ceux qui ont souhaité l'atelier technique dont il a été question, qui à la fois a été très instructif et a laissé nombre de questions à creuser, dont justement celle de la recherche de dispositions techniques mais aussi à travers de meilleures connaissances, à travers une réglementation éventuellement, pour concevoir ces projets de façon non seulement à améliorer la sécurité, assurer la pêchabilité, etc., mais surtout avoir constamment à l'esprit la qualité des milieux, donc comment faciliter, quand il y a impact inévitable, la régénération de ces milieux, et pour que soit recherchée la dynamisation de ces milieux, si cela peut améliorer la vie, pas seulement des populations halieutiques pêchables. C'est tout un ensemble qui donne la pêchabilité de certaines espèces, et cela vient y compris de la Mer du Nord, c'est fluide. Nous avons constamment cela à l'esprit.

En même temps, nombre de propos ont été tenus disant qu'il fallait absolument prioriser la pêche côtière, et nous sommes ô combien soucieux de cela. Ce n'est pas non plus une attitude du moment, mais on a entendu des choses un peu contradictoires.

Tout à l'heure, M. Becquet et d'autres ont parlé d'unités de 100 mètres ; un des éléments a été dit très rapidement lors de l'atelier technique, mais qui venait du précédent débat public – il serait intéressant d'avoir les chiffres récents -, c'est la différence de tonnages débarqués entre ces 60 % côtiers et les 40 % de plus grosses unités. C'est d'un facteur 4, 5 ou plus, je ne sais plus. Autrement dit, ce sont les très grosses unités qui pêchent le plus, pour ne pas dire qui sur-pêchent (le mot a été dit). Il y a quand même un problème aussi de types d'acteurs dans la Manche. Donc, si l'on veut

vraiment défendre la pêche côtière, il faut trouver des dispositions qui aboutissent à ce que des zones très sensibles comme celle qui était indiquée ne se retrouvent pas en butte à une surexploitation qui les appauvrirait, ceci de façon très probablement irréversible, et là oui, la pêche au Tréport et les activités qui vont avec seraient très probablement en péril.

Donc, nous souhaitons que pour cette zone-là, pour les autres (il y a au moins trois autres projets éoliens en Manche) cette démarche soit faite ensemble et que l'on cherche ensemble comment y compris à travers les parcs éoliens envisagés, en faire un moyen de défense et de pérennisation de la pêche côtière et d'amélioration des milieux.

(Applaudissements.)

Clément MABI : Merci pour cette intervention.

Etienne BALLAN : Un tout petit mot. La Commission, dans ses différents comptes rendus et les différentes réunions a produit... Enfin, vous avez produit, tous, un certain nombre de données. Il y a eu un petit débat sur le temps nécessaire à un nouveau projet, donc le retard éventuel par rapport à ce projet. On en a débattu à Dieppe, le maître d'ouvrage a fait état d'une durée moyenne d'étude et développement d'un projet d'environ dix ans (c'est une moyenne théorique), ce qui en gros signifie que si une autre zone était choisie aujourd'hui ou dans les mois qui viennent, les éoliennes seraient potentiellement présentes et exploitées en 2025 ou 2026, ce qui donne un retard effectif par rapport aux éoliennes dont on parle ce soir (de 2021) de 5 années. C'est un résultat très clair et très simple.

Un intervenant : On ne veut pas qu'on le retarde, on n'en veut pas !

Liseline LAVOINE : Je vais encore me répéter. Je voulais répondre à Monsieur, qui est directeur de Région, président de la Région Basse-Normandie, il n'est plus là, ou pas loin, je ne sais pas. En tout cas, une chose est sûre, à aucun moment quelqu'un parmi nous qui sommes contre ce projet-là en particulier, et pour les mêmes raisons depuis le début... C'est-à-dire pour des raisons d'abord évidentes : c'est ancestralement un lieu de reproduction, on nous a expliqué pourquoi, c'est un endroit de nourricières, où ancestralement les poissons viennent se reproduire, et s'il y a des vibrations les nageoires pelviennes qui permettent aux mamans de bouger et de déposer leurs œufs dans les nourricières ne pourront plus fonctionner à cause de ces vibrations qui sont, comme on nous l'a expliqué, un impact au niveau du bruit, qui est épouvantable. Tout cela, ce sont des études scientifiques, mais nous nous appuyons simplement sur ce que nous connaissons ici, c'est-à-dire une vérité économique flagrante, majeure, une vérité esthétique.

Bien sûr, nous ne parlons pas le même langage, avec notre regard, notre amour pour notre région, notre amour pour la mer, pour les falaises les plus hautes d'Europe. Elles sont aujourd'hui ridiculisées par ce projet-là, qui fait quand même le double. C'est comme si on nous présentait la Tour Eiffel en disant « 310 ou 315 mètres »... Demandons aux Parisiens s'ils seraient contents d'avoir à 15 km de la Tour Eiffel quelques petites éoliennes de 630 mètres, par exemple.

Depuis le début, depuis dix ans, nous disons que nous n'en voulons pas dans cet endroit-là, pour toutes ces raisons, et encore bien d'autres qu'on ne va pas ressasser. Nous ne comprenons pas qu'on ne nous entende pas. Je ne comprends pas qu'on ne nous entende pas, pourtant nous parlons français, c'est vrai avec un accent, comme l'a dit Olivier, mais je vous assure que nous parlons français, nous comprenons bien nos factures : $4 + 4 = 8$. Nous comprenons tout cela, donc nous ne comprenons pas que vous ne nous compreniez pas.

(Applaudissements.)

Clément MABI : Merci. Je vais donner la parole à la maîtrise d'ouvrage.

Christophe LEBLANC, Responsable du développement local du projet : Bonsoir à toutes et à tous. Je pilote une petite équipe de quatre personnes basée à Dieppe, depuis 2011, sur ce projet.

Je vais essayer de résumer les sujets que j'ai entendus et d'apporter quelques éléments, je m'en excuse par avance si j'en oublie certains, mais je suis à votre disposition pour compléter.

Parmi les missions que j'ai en charge avec mon équipe à Dieppe, il y a évidemment le sujet de la pêche, c'est un des enjeux, si ce n'est l'enjeu principal qui a été identifié sur ce projet, en termes de développement local.

Ce projet vient dans un contexte économique pour la pêche qui est déjà compliqué, je crois que tout le monde a fait ce constat. Aujourd'hui, qu'il y ait un parc éolien ou pas, demain, dans une semaine, dans cinq ans, dans dix ans, la pêche fait face déjà à des difficultés structurelles, économiques, environnementales, je crois que tout le monde l'a déjà dit. On respecte ce point de vue-là, on l'entend, et cela fait partie des données d'entrée, des choses que l'on va regarder. On doit prendre en compte ce qui est dit aujourd'hui par les pêcheurs, dans les études que l'on va faire. On ne part pas d'une feuille blanche, d'une carte où il n'y a rien, il y a des choses. Maintenant, de quoi parle-t-on ?

La zone du parc éolien est définie, cela a été rappelé, c'est dans l'appel d'offres ; en revanche, la zone de pêche qui correspond à cette zone du parc éolien peut être présentée de multiples façons aujourd'hui. Si je reprends les archives du débat public de 2010, il avait été indiqué : « La zone du parc éolien, c'est 5 % de la zone de pêche ». Sur quoi se base-t-on pour dire cela ? A l'époque, sur la surface de carré statistique 29F1 - les pêcheurs connaissent, c'est un découpage de la Manche en carrés statistiques. On peut s'arrêter à ce calcul-là qui est un peu simpliste, qui a le mérite d'être simple, mais sans doute trop simple. Il est donc important de bien caractériser la zone et ce qui s'y passe.

Je pense que l'atelier technique de la CPDP qui a eu lieu récemment a permis de montrer (cela a été indiqué) qu'il y a plusieurs sources de données possibles. Certaines sont accessibles, d'autres le sont moins, il faut pouvoir les croiser. On a parlé de VMS, de Valpena, des données Spationav de la Marine nationale. J'en profite pour corriger un petit point : a priori elles ne sont pas accessibles ; or, elles sont accessibles. Si vous regardez le PV (Procès-Verbal) de la Grande Commission Nautique de Courseulles, pour un projet développé par EDF EN, vous verrez qu'EDF EN a eu accès à ces données Spationav et a donc pu travailler avec ces données. C'est un point important pour nous, que nous intégrerons évidemment dans la discussion que nous continuons à avoir avec les comités des pêches. Cela permettra de croiser ces données et je crois que c'est très important pour passer d'un état de connaissance de fréquentation de zone – les cartes Valpena qui ont été présentées – à une carte de richesse halieutique de tonnages, de valeurs de cette zone, qu'aujourd'hui on ne connaît pas avec précision.

Ces éléments vont nous permettre de défendre ce qui ressort comme étant le poumon, l'activité principale du comité, qui est la pêche côtière, les petits bateaux de moins de 12 mètres. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a moins de grands bateaux que de petits (60 % de l'activité) ; pour le Comité de Haute-Normandie, ce sont des petits bateaux. Il faut bien identifier quelle est l'activité de ceux-là, quelle est leur dépendance à la zone, quels sont les impacts qu'ils vont subir par ce parc, parce qu'il y en aura. On n'a jamais dit qu'il n'y aurait aucun impact, encore faut-il pouvoir les mesurer, les identifier, pour voir comment on peut travailler sur ces sujets. Donc, cela demande une étude qui doit être complète, longue, qui prendra du temps, qui se fera en parfaite transparence et bonne intelligence avec le Comité des pêches. Nous avons commencé et nous souhaitons continuer à le faire, pour pouvoir estimer avec précision l'impact sur la zone de pêche.

Un deuxième point qui a été beaucoup discuté est la sécurité dans le parc. Je voudrais rappeler que le point qui a souvent été mis en avant est le PV de la Grande Commission Nautique de Fécamp qui interdit la pêche de nuit ; c'est effectivement écrit tel quel dans ce PV, c'est la recommandation, ne pas autoriser la pêche de nuit pour des questions de survol d'hélicoptère en cas de sauvetage dans le parc.

Deux autres PV ont été aussi pris, sur deux autres projets : Courseulles, et Saint-Nazaire. Dans ces deux autres Grandes Commissions Nautiques, à aucun moment la pêche de nuit n'est interdite, pourtant la problématique de l'intervention d'un hélicoptère au sein d'un parc éolien – je pense que tout le monde est d'accord – est la même, que l'on soit à Fécamp, à Courseulles ou à Saint-Nazaire on est toujours au milieu d'un parc éolien. Cela veut dire qu'il y a des marges de discussion possibles, avec les services de l'Etat, ce n'est pas seulement les pêcheurs et le porteur de projet qui allons pouvoir décider ensemble, c'est avec les services de l'Etat, avec la Préfecture maritime, que l'on doit pouvoir ensemble trouver une solution, une proposition à faire aux services de l'Etat pour dire comment on peut envisager de la meilleure façon possible la pêche qui peut être pratiquée au sein du parc. C'est en tout cas pour nous un enseignement important de ces premiers retours d'expérience de Grandes Commissions Nautiques.

Clément MABI : M. Leblanc, il faudrait conclure.

Christophe LEBLANC : Je vais conclure rapidement. Nous essaierons de traduire notre souhait et l'optimisme que nous avons dans notre équipe par le fait de pouvoir travailler avec les comités des pêches, avec les professionnels, pour pouvoir intégrer dans notre projet les choses qui nous ont été demandées, les choses que l'on a entendues pendant ce débat ; on a notamment entendu la demande de retours d'expérience, ce qui s'est passé dans les autres parcs à l'étranger, sur l'activité de pêche, sur la sécurité maritime. Ce sont des choses sur lesquelles on peut avoir des données et sur lesquelles on va pouvoir travailler. Récupérer, travailler et collecter les données de pêche sur la zone, je l'ai dit tout à l'heure, peut se faire aussi.

Clément MABI : Nous allons laisser un peu de place au débat.

Christophe LEBLANC : Le dernier point, je l'ai dit tout à l'heure, est : travailler sur les Grandes Commissions Nautiques qui ont déjà eu lieu, qui se sont exprimées, qui ont apporté des éléments notamment sur la sécurité maritime et que l'on doit pouvoir travailler pour le projet de Dieppe – Le Tréport.

Clément MABI : Merci pour cette intervention. Je passe la parole à M. Olivier Becquet, peut-être sur cette question de la sécurité.

Olivier BECQUET : Je vais répondre à Christophe. Effectivement, comme je l'ai dit tout à l'heure, les comités régionaux des pêches n'ont pas voulu faire la politique de la chaise vide, parce qu'on veut faire de manière démocratique la démonstration encore une fois de la richesse de la zone, de l'activité existante, etc. Donc, si on discute, c'est pour démontrer cela et pas pour trouver des accords pour accepter la zone, au cas où quelque part, vous l'auriez compris comme cela.

(Applaudissements.)

On comprend la position d'un promoteur qui arrive, un peu comme le sauveur de l'humanité, parce que la pêche a des difficultés, mais c'est le cas dans beaucoup d'endroits dans le monde. Une société comme Pescanova en Espagne a failli déposer le bilan ; ils s'en sont sortis et sont repartis, mais c'est au niveau international que la pêche a des difficultés. Mais, n'y a-t-il que la pêche qui a des difficultés au niveau international ? Par exemple, Areva n'a pas de difficultés ? C'est français et on connaît bien. Voyez-vous ce que je veux dire ?

Nous savons que vous arrivez un peu (excusez-moi l'expression) « comme un cheveu sur la soupe » parce que la pêche est là, elle existe, la région fonctionne quand même. Il y a des entreprises régionales qui se disent : « S'il y a de l'éolien, on aura du boulot en plus, c'est super ». Je connais plein de gens qui ont des entreprises, dans tous les domaines, les services, la production, etc. Evidemment, si on vous apporte quelque chose en plus, pourquoi pas ? A ce moment-là, on peut comprendre que ces entreprises, de toute manière... Je reviens un peu sur la question de Dieppe. Effectivement, à Dieppe, que le projet soit à droite ou à gauche, s'il y a la même distance, que risquent les entreprises de Dieppe ? Aucun problème. Même par rapport à la région, quel est le problème pour la région, que le parc soit à droite ou à gauche, en toute honnêteté ? Il n'y a pas de problème. Après, on nous dit : « Mais vous comprenez, on a dépensé de l'argent dans le dossier », mais c'est votre problème ! Vous êtes des privés, vous voulez vous investir dans un dossier comme cela... Je n'ai pas fini.

Clément MABI : Ce serait bien de conclure.

Olivier BECQUET : Je conclus.

(Protestations.)

Je conclus pour dire simplement que le promoteur quel qu'il soit, le promoteur X, sans citer de nom, est là, arrive, fait travailler ses gens, les choses sont faites, hop ! Il repart. Et nous, nous sommes là, nous vivons là, depuis des décennies, des générations. Ce sont des métiers qui existent depuis des générations. Il y a peut-être des problèmes dans la pêche, mais on ne crève pas de faim.

Si l'on est d'accord pour un protocole halieutique, c'est-à-dire faire la démonstration de ce qu'on pêche dans cette zone-là, on a dit qu'on n'était pas d'accord pour un protocole de pêche, parce que ce parc-là, la pêche n'en veut pas, donc on ne va pas commencer à dire : « On n'en veut pas, mais après tout si ça se fait... ». Non ! Cela ne se fera pas.

(Applaudissements.)

Que va-t-il se passer ? Ce sera aux politiques, à Mme Royal à qui on a demandé un rendez-vous depuis longtemps... On est allé à Paris, avec quand même trois régions maritimes : Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie - Nord-Pas-de-Calais. On est monté au Faubourg Saint-Germain, au ministère de l'Ecologie, on a demandé un rendez-vous avec Mme Royal, et vu le secrétaire avec une délégation de neuf personnes, c'est mieux que rien. Mais quand même, on aimerait bien voir Mme la Ministre.

Clément MABI : Je crois que nous allons terminer sur cette interpellation.

Olivier BECQUET : Ce que nous attendons, c'est cela.

Clément MABI : Je vais prendre deux dernières questions.

Jean-Yves HOUDRY, Vice-président de l'association Stop Eolien Yères Plateaux : Pour ceux qui ne le sauraient pas, il y a des quantités d'autres parcs éoliens terrestres, actuellement, en projet sur nos plateaux tout autour de Mers, du Tréport, de la ville d'Eu.

Pour l'anecdote, il y a déjà 58 éoliennes en activité visibles depuis nos plateaux ici, sur place, actuellement, plus toutes celles qui sont en projet. Nous avons également la ligne de Penly qui traverse toutes nos campagnes, tous nos territoires, et il y a 57 pylonnes très haute tension visibles partout dans nos campagnes. Demain, nous allons avoir 62 éoliennes en mer, c'est-à-dire que nous serons complètement encerclés.

Je vois M. Mayer-Rossignol qui est devant moi, le haut de notre département est-il puni ? C'est ce que Mme Royal appelait de l'écologie punitive. Voilà où nous en sommes ! Nous sommes le territoire fourre-tout, où l'on met tous les parcs éoliens, à terre, en mer, et nous les avons tous ici, autour de nous.

Nous demandons à nos élus... Je remercie M. Maquet qui a su avoir les mots choisis pour dire ce qu'il y avait...

(Applaudissements.)

Les décisions appartiennent à nos élus et ce sont eux qui ont reçu un mandat non pas pour travailler contre nous, les citoyens, les contribuables, mais avec nous. Ils ont des mandats électifs, sur lesquels nous comptons. Nous leur avons fait confiance, il ne faut pas qu'ils viennent demain nous enlever ce que nous avons, c'est-à-dire des commerces, la pêche, le tourisme, et la vision de nos paysages qui est irremplaçable.

Une fois que ces éoliennes seront construites, que deviendront nos territoires ? Nous sommes la poubelle de toute la région Normandie.

(Applaudissements.)

Clément MABI : Merci. Monsieur, puis nous passerons à la session suivante.

Guy DEVRIES, Mers-les-Bains : Je suis un citoyen lambda. Je serai bref, je voudrais poser une question au promoteur. Quelle sanction est envisagée dans le cas où il nous aurait menti ? Je connais beaucoup de projets comme ceux-là, où les budgets ont été multipliés par 2, 3, voire 4. En définitive, nous serons sanctionnés s'ils nous ont menti, mais je pense qu'ils ne nous ont pas menti, ce n'est pas possible. Mais, s'ils nous ont menti, c'est nous, citoyens lambda, qui allons payer au niveau de l'imposition, et là je m'adresse aussi au responsable de l'Etat. J'ai pensé qu'il y avait quelqu'un. Qu'en pense-t-il ? En définitive, c'est toujours le citoyen lambda qui paie.

(Applaudissements.)

Clément MABI : Merci. Nous allons donc clore cette seconde session et je vais repasser la parole à M. Etienne Ballan.

Le débat, quels enseignements pour la suite de la concertation ?

Etienne BALLAN : Plusieurs questions ont été posées assez directement à certains intervenants, je vous propose que l'on finisse sur la question des suites et ce qu'il va se passer maintenant. Dans la séance de questions qui suivra, ces personnes pourront répondre à toutes les interpellations qu'il y a eu.

Nous passons à ce dernier point. Je vous annonce que j'ai menti sur l'heure de fin de la réunion, nous ne finirons pas à 22 heures 40. Je n'annonce plus d'heure de fin, ce serait un mensonge supplémentaire.

Cette suite du débat est un sujet important, d'ailleurs la loi nous impose d'en parler pendant le débat, c'est-à-dire d'envisager ensemble, ce soir, ce qui va se passer.

On a un peu tout mis sur une même diapositive mais c'est pour bien vous faire comprendre ce qui va se passer à partir de maintenant et à l'issue du débat qui se termine officiellement le 31 juillet au soir.

La CPDP va établir un compte rendu du débat. M. Perrais a indiqué tout à l'heure que l'Etat le regarderait, je l'espère, et j'espère aussi vous tous. Nous avons deux mois pour produire ce compte rendu et le Président de la CNDP (Commission qui nous a nommés en tant que Commission Particulière) tire à sa suite un bilan avec des recommandations dans le même délai. C'est d'ici le 30 septembre. Donc, nous nous reverrons, à l'occasion sans doute d'une réunion, au minimum d'une conférence de presse ouverte au public, dans ces eaux-là. La date n'est pas encore fixée.

A la suite de ce compte rendu et de ce bilan, le porteur de projet a 3 mois pour prendre sa décision et la rendre publique, elle peut être la poursuite du projet « tel quel » ou avec des modifications, ou l'abandon éventuel du projet.

Par la suite, si le maître d'ouvrage décide de poursuivre les études et de poursuivre son projet, il devra préciser à la CNDP comment il assurera l'information et la participation du public dans les phases ultérieures, donc il a l'obligation de tenir informée la CNDP, qui pourra émettre des avis sur le dispositif de participation et de concertation que le maître d'ouvrage souhaitera mettre en œuvre.

Le maître d'ouvrage pourra aussi demander la nomination d'un garant, c'est-à-dire une personne également neutre et indépendante, comme nous le sommes en tant que commission, mais cette fois une seule personne qui sera là non pas pour animer les réunions et les organiser, mais pour suivre et garantir qu'elles se déroulent correctement.

Pour la suite de ce projet, s'il est décidé de le poursuivre, une instance de Suivi et de Concertation est co-présidée par le Préfet de façade (le Préfet de Haute-Normandie) et par le Préfet Maritime, qui n'a pas cessé complètement ses travaux mais les a ralentis pendant le temps du débat et qui pourra sans doute reprendre et poursuivre ses travaux, à travers notamment des groupes de travail.

Ensuite, et le maître d'ouvrage s'exprimera sans doute sur ce point, plusieurs étapes peuvent continuer à voir le projet évoluer :

- Une levée des risques dont le terme est fixé à juin 2016.
- Le financement (c'est un opérateur privé qui cherche de l'argent pour investir), c'est un élément important qui doit être bouclé avant la construction des éoliennes qui démarrerait après 2018.
- Enfin, l'ensemble des autorisations au titre du Code de l'Environnement et de l'occupation du Domaine Public Maritime.

Parmi ces différentes procédures, il y a une enquête publique, précédée d'un avis conforme du Parc Naturel Marin.

Voilà pour le cadre général.

Merci, M. Becquet, pour votre intervention. Je vous « relâche ».

Je demande à M. Perrais, Directeur adjoint à la DREAL et au représentant de la maîtrise d'ouvrage, M. Séjourné, et à M. Laurent Jacques, Adjoint au Maire du Tréport, de bien vouloir nous rejoindre.

M. Perrais et M. Séjourné vont exposer, l'un en tant que représentant de l'Etat, l'autre en tant que maître d'ouvrage, les suites de la participation et de la concertation.

Il nous a semblé important aussi de donner la parole à un élu local sur ses attentes et la façon dont il voit les suites de ce débat public. C'est M. Séjourné qui va commencer.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, Président du Conseil d'administration des Éoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport : Merci, en cinq minutes alors. Je pense important de se redire à cet instant que le sens de ce projet, c'est à la fois de participer à la transition énergétique, de créer une filière industrielle et de permettre de gagner en autonomie énergétique.

Sur ce que nous avons retenu de ces débats avec des slides qui ont été préparées avant cette réunion et qui devront donc être intégrées aux échanges que nous avons eus ce soir, nous avons capté des attentes et nous avons des engagements en tant que maître d'ouvrage vis-à-vis des étapes suivantes.

Le premier point, il y a une ambition de créer une filière industrielle en France dans le domaine de l'éolien offshore. Cette filière industrielle a l'ambition de permettre d'entrer pas simplement aux grandes entreprises mais aussi aux PME qui sont présentes sur vos territoires. Cette mobilisation des PME, comme indiqué précédemment, est faite à travers de nombreux partenaires qui, pour permettre à ces PME d'accéder à ces marchés d'abord au niveau national dans ce projet et dans d'autres projets, et au niveau exportation, doivent monter en compétence. Elles peuvent être accompagnées.

Nous devons également travailler à la mise en place des activités de maintenance : 125 emplois directs qui seront à proximité de vos territoires, sur les ports de Dieppe et du Tréport. Donc, nous devons fixer, préciser la répartition et la localisation de ces opérations de maintenance, qui seront des emplois de maintenance locaux.

Ensuite, nous voulons travailler à la dynamique des territoires. C'est un projet d'énergie renouvelable...

(commentaires dans la salle.)

Etienne BALLAN : Je vous demande s'il vous plait vraiment de respecter la limite qui a été fixée. Vous pouvez manifester si vous le souhaitez à l'issue de cette intervention, mais je vous demande de ne pas déranger l'intervention jusqu'au bout. Merci d'avance s'il vous plait.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ : C'est un projet de développement économique, qui peut avoir des éléments de développement pas simplement dans le domaine du renouvelable mais aussi dans le domaine du tourisme, dans le domaine de l'artisanat, dans le domaine des services.

(protestations.)

Etienne BALLAN : Messieurs, dames, vous aurez à nouveau la parole ensuite, et vous le savez parfaitement. On va terminer cette séquence. Vous avez eu la parole pendant toute la soirée, et vous l'aurez à nouveau.

Tout à l'heure, j'ai fixé une limite extrêmement simple à respecter. Je pense que tout le monde l'a parfaitement entendue et vous-même jusqu'ici vous l'avez respectée. Je vous demande maintenant de laisser la parole aux intervenants jusqu'au bout et de prendre la parole à la suite, évidemment pour faire état de votre contentement ou mécontentement.

S'il vous plaît Monsieur, je vous demande d'arrêter maintenant d'intervenir de façon intempestive, afin que l'on puisse aller jusqu'au bout de la réunion.

(commentaires hors micro.)

Etienne BALLAN : Monsieur pour être tout à fait clair, si vous souhaitez avoir un débat entre vous, il n'y a pas de problème mais pour le moment M. Séjourné a préparé effectivement quelque chose pour vous parler d'un thème tout à fait précis. Son équipe a participé à l'ensemble du débat, il essaie de tirer les enseignements et vous devez respecter, s'il vous plaît, sa capacité évidemment à tirer les

enseignements de ce débat et à vous en faire part. Je vous demande s'il vous plait maintenant de cesser ce brouhaha de façon à ce que nous puissions, et que chacun puisse, s'exprimer jusqu'au bout de ce qu'il a à dire. Merci.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ : Merci. Donc, nous nous engageons également dans cette dimension d'accompagnement des territoires à étudier les possibilités de financement participatif pour favoriser le lien entre les territoires et ce projet.

Sur la pêche, sujet effectivement extrêmement important, le débat de ce soir l'a encore montré. Nous voulons nous engager à travailler sur la compatibilité de ce parc avec la pêche professionnelle. Nous voulons travailler à rendre ce parc pêchable. Il faut bien sûr tenir compte de la richesse que représente la ressource halieutique de cette zone, mais c'est aussi finaliser les choix techniques que le maître d'ouvrage peut faire pour avoir une conception de ce parc favorable à cette activité. C'est la turbine de 8 MW qui permet d'avoir 62 éoliennes et pas 150 éoliennes, comme dans le projet précédent. C'est le câblage dans le sens du courant, c'est l'évitement des Ridens de Dieppe. Donc, c'est également ce qui a été développé : bénéficier de tous les retours d'expérience, tant des autres parcs en France ou à l'étranger.

La sécurité maritime a été largement abordée ; c'est également une grande priorité. Donc, nous voulons à la fois travailler sur la ressource pour en faire un élément, un levier pour pérenniser la pêche côtière avec des bateaux de plus petite taille, mais aussi nous voulons travailler à développer des projets d'amélioration de la pêche professionnelle locale, que ce soit sur les modes de propulsion alternative ou que ce soit sur la valorisation des produits, donc en ayant une utilisation optimale de la taxe spécifique qui a été créée sur l'éolien.

Sur l'environnement, cela a également été repris dans ce débat. Il y a besoin de partager, d'améliorer les connaissances environnementales sur cette zone, de manière à pouvoir les partager avec l'ensemble des parties prenantes, et par exemple tirer profit de l'étude qui nous a été présentée par M. Gervaise au début de ce débat sur l'impact acoustique pour adopter des mesures de réduction du bruit plus efficaces.

En matière de tourisme, point peu développé dans le cours du débat, on observe sur les parcs étrangers, par exemple au Royaume-Uni, que ces parcs ont pu dans des cas favorables donner le cadre à un développement du tourisme.

(protestations.)

Sur un parc au Royaume-Uni, il y a 35 000 visiteurs. Donc, tenons compte de ces expériences. Cela peut être un élément favorable et donc nous voulons nous engager à créer les conditions pour que les acteurs locaux du tourisme puissent tirer profit du développement de ce parc. C'est bien par une mobilisation de l'ensemble des acteurs, et en faisant des jeux gagnant-gagnant que nous arriverons à atteindre.

L'impact paysager : nous avons fait de nombreuses simulations, une illustration est au fond de cette salle sur ce qui existe en matière pour apprécier cet impact paysager.

Enfin, évidemment nous tiendrons compte complètement des orientations qui seront fixées par le conseil de gestion du parc naturel marin.

C'est ma dernière slide, qui a été souhaitée, sur le calendrier. Nous sommes dans cette phase de débat public qui se termine à la fin de ce mois. Au mois d'octobre, M. Ballan l'a indiqué, il y aura le compte rendu de la CPDP et le bilan du débat public. Nous, en tant que maître d'ouvrage, nous devons prendre une décision sur la poursuite du projet au mois de décembre de cette année.

La phase de derisking (levée des risques) se terminera à mi-2016. Si ce projet passe cette phase de levée des risques, nous rentrerons dans la phase d'études approfondies avec l'étude d'impacts, l'enquête publique et la décision finale d'investissement à la fin de 2018.

Dans l'intervalle, l'ensemble des autorisations qui ont été rappelées par M. Ballan devront être instruites et réalisées.

La concertation se poursuit, elle ne se termine pas aujourd'hui. Elle se fera dans le cadre préfectoral qui a également été rappelé avec cette instance de suivi et les 7 groupes de travail, mais nous, en tant que maître d'ouvrage, nous voulons bien évidemment poursuivre avec des outils d'information spécifiques : un site internet, un journal du projet, des réunions spécifiques sur les grandes thématiques, le partage de résultats et la participation à des événements locaux.

Vous le voyez, nous sommes dans une optique qui reste une logique de concertation, une logique d'écoute et d'ouverture, qui est une logique respectueuse des positions de chacun, des uns et des autres. Comme vous l'avez vu, ce débat a été très riche, il a été parfois rude, mais nous voulons faire en sorte de continuer à travailler avec l'ensemble des parties prenantes pour en faire un débat qui bénéficie au mieux à vos territoires, parce que c'est la clé du succès de ce projet.

Etienne BALLAN : Merci. On va ensuite passer la parole à M. Perrais sur des compléments, et notamment sur la dimension de la concertation qui est menée par l'État et ses représentants.

Philippe PERRAIS : Je voudrais compléter ce qui a été dit, finalement, sur l'instance de suivi et de concertation, puisque j'ai beaucoup entendu ce soir « mais que fait l'État ? ». Justement, l'instance de suivi et de concertation est une instance tripartite coprésidée par le préfet maritime et le préfet de région Haute-Normandie, donc l'État, avec le porteur de projet et l'ensemble des acteurs, que ce soient les acteurs socio-économiques ou l'ensemble des acteurs associatifs. Donc, c'est très important de maintenir en parallèle de ce que fait le porteur de projet ce dispositif. L'instance en elle-même est quelque chose de très « copieux », elle ne se réunit pas forcément tous les jours, elle a été mise en place en octobre 2014. On prévoit de la réunir à nouveau cette année, mais parallèlement, comme cela a été indiqué, il y a un certain nombre de groupes de travail plus souples. 7 thèmes ont été définis dans le cadre de la concertation. Ils se sont tous réunis au moins une fois, de mémoire même certains deux fois. Donc, nous prenons le parti de les maintenir en fonction des besoins et des thèmes. En parallèle de tout le travail que fait le porteur de projet, vous avez une instance de concertation tripartite où l'État est représenté. Il me paraissait très important de le dire aujourd'hui. Il y a tout au long du projet différents systèmes de concertation, tout cela afin d'assurer la plus grande fluidité dans le dispositif de concertation au niveau du territoire. Voilà ce que je voulais rajouter.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup, je vais maintenant donner la parole à M. Laurent Jacques, adjoint au maire du Tréport sur les suites et ses attentes vis-à-vis de ces suites.

Laurent JACQUES, Adjoint au maire du Tréport : Bonsoir à tout le monde. Donc, nous voilà au terme de 100 jours marqués par des tables rondes, des réunions, des ateliers. Nous arrivons ce soir à la conclusion de ce second débat public traitant de l'opportunité ou non d'implanter un parc éolien en face de notre côte.

Je tiens à présent à remercier les membres de la commission particulière du débat public d'avoir veillé à la qualité du contenu des débats et à la possibilité offerte à chacun d'intervenir.

Je reviendrai en préambule sur l'intitulé même de mon intervention, puisque la commission particulière m'a invité à prendre la parole sur le thème suivant : le débat, quel enseignement pour la suite de la concertation. Si l'on parle d'ores et déjà de concertation, cela tendrait à penser que l'on

concilie les positions en vue de la construction de ce parc. Or, pour autant que je sache, la décision n'est nullement prise, c'est tout du moins ce qui nous est affirmé.

Il est donc encore temps, et je ne vais pas me priver pour le faire, de rappeler que les élus du Tréport que je représente aujourd'hui sont très clairement opposés à ce projet.

(Applaudissements.)

Si la conclusion qui m'est donnée de vous présenter ce soir devait se résumer en un seul mot, ce serait « non, mille fois non ».

(Applaudissements.)

Cette concertation dont on nous parle aujourd'hui aurait été la bienvenue par le passé, dès la genèse du projet. Le ministère de l'écologie avant de lancer un appel d'offres sur un secteur aussi restreint aurait été bien inspiré d'aller au-devant des pêcheurs, de solliciter leur avis, d'entendre leurs suggestions, comme cela s'est fait ailleurs. Les pêcheurs sont des gens qui connaissent parfaitement la zone géographique concernée et bien entendu les contraintes liées à leur métier. S'ils avaient été consultés, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Ils auraient certainement dès le départ proposé une zone susceptible de convenir à tous. Cette proposition est aujourd'hui toujours valable, la balle est donc dans le camp du ministère.

(Applaudissements.)

Pour ma part, je le réaffirme, la seule possibilité pour la ville du Tréport de revoir sa position sur ce dossier, réside ici. Si la zone préconisée par les pêcheurs est retenue, notre principal problème à savoir le préjudice porté à la pêche et par conséquent au tourisme serait réduit de façon très notable ; la nuisance visuelle pour notre population également.

Dans ce cas, et uniquement dans celui-là, nous serions amenés à ne plus protester, comme nous l'avons fait jusqu'alors.

Dans le cas contraire, mais je n'ose l'imaginer, il faudrait effectivement aborder une autre phase de concertation, et l'un des sujets porterait sur la répartition de la taxe éolienne versée aux communes concernées. Dans ce domaine, le projet actuel semble injuste. Il suffit de disposer d'une façade maritime pour prétendre à une compensation, il me semble essentiel de prendre aussi en compte les réalités du terrain et l'impact économique que subiraient certaines des communes concernées.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui en leurs qualités respectives ont fait en sorte que les débats se tiennent de manière sereine et dans le respect de chacun.

Pour revenir à ces conclusions, que j'intitulerais plutôt « quel enseignement pour l'évolution du dossier ? », je rappelle à chacun qu'il appartient désormais à la commission particulière d'établir dans un délai de deux mois un rapport relatant la teneur des débats. Il ne s'agit pas pour elle d'émettre un avis ou une préconisation, mais -et cela n'est sans doute pas plus facile- de retranscrire de façon synthétique et de manière la plus fidèle possible le contenu de ces débats. Il en transparaîtra donc très certainement une réalité à laquelle nous avons tous assisté, les intervenants ont apporté des arguments solides pour étayer leurs propos.

Ce rapport qui doit être transmis au ministère de l'écologie entrouvrira peut-être une porte restée jusqu'alors hermétiquement close. En effet, les pêcheurs -comme le disait tout à l'heure Olivier- ont réclamé un rendez-vous à Mme Ségolène Royal. Le comportement exemplaire de leurs représentants transparaîtra très certainement dans ce rapport et permettra peut-être enfin d'obtenir cette rencontre. À moins, je le répète, que le ministère fasse au plus vite preuve de bon sens.

Nous savons bien que le pétitionnaire a déployé d'importants moyens pour faire aboutir ce projet précis, mais un entêtement lui ferait perdre encore plus de temps. Est-ce vraiment la bonne stratégie ?

Pour conclure, il me reste à l'esprit quelques questions auxquelles le débat n'a pas encore permis de répondre, ou alors que partiellement. Quels points du débat seront réellement pris en compte ? Que sera-t-il fait pour la sauvegarde de la pêche dans une logique gagnant-gagnant ? Quel coût pour cette énergie, un coût surtout supporté par tous les usagers ? Quelle sera la position de la préfecture maritime, particulièrement sur la pêche de nuit ? Que fera le ministère de l'écologie de cette synthèse ? Et pourquoi pendant tout ce débat, nous n'avons pas vu nos représentants du département de Seine-Maritime ?

D'autres questions mériteraient encore d'être posées et d'obtenir des réponses pour éviter les insurrections et les manifestations de colère qui pourraient se produire.

Je vous laisse réfléchir à ces questions. Merci.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci beaucoup, merci aussi d'avoir pointé les questions encore non répondues ou partiellement. Je précise que l'ensemble des questions auxquelles il n'est pas répondu lors des réunions sont versées dans le système de questions/réponses sur le site Internet. Y compris celles que vous venez de poser, elles seront à nouveau versées. Jusqu'au 31 juillet, on peut encore verser quelques questions de façon à ce que tout le monde puisse disposer des réponses dans les semaines qui suivent.

Je voulais proposer à la salle, à ceux qui le souhaitent d'intervenir, notamment sur cette question.

Carmen BILON, association SOS à l'Horizon, Le Tréport : Je trouve effectivement que cette dernière séance est aussi fatigante que tout ce qui s'est passé depuis 100 jours. Il faut rappeler qu'en 2010 il y a eu 5000 pétitions contre et on s'aperçoit maintenant que l'on doit accepter. Durant toutes ces tables rondes, c'était un peu le but : il fallait qu'on accepte. J'ai tout entendu, j'ai même entendu qu'une éolienne c'était aussi beau que la Tour Eiffel. C'est un peu pénible.

Effectivement, comme M. Becquet, je dirais : que faut-il faire pour se faire entendre ? C'est sûr que c'est très dur, car c'est un lobby. En définitive, je me souviens lors de la première séance, on nous avait bien expliqué que c'était pour montrer l'exemple, qu'on était capable de fabriquer ces éoliennes, mais c'était pour l'exportation et non pas pour nous. En fait, on est sacrifié. C'est quand même un peu ennuyeux.

J'ai toujours dit que la meilleure énergie était celle que l'on ne consommait pas. Pourquoi ne fait-on pas d'efforts par rapport aux petites entreprises, pour aider vraiment les gens à isoler les maisons ? Pas comme en ce moment, car pour les personnes qui veulent vraiment faire de l'isolation, c'est assez coûteux et ce n'est pas évident au niveau des impôts. Donc, il y a un effort à faire de ce côté-là.

Mais pourquoi vouloir supprimer une activité et pourquoi vouloir saccager la mer ?

Saccager la mer : c'est cela que l'on veut laisser à nos enfants ? Je ne pense pas que les enfants apprécieront des friches, car ce seront des friches industrielles. Comme il a été dit tout à l'heure, personne ne sera là pour les démanteler.

Etienne BALLAN : Merci.

Sébastien TASSERIE, adjoint au Maire du Havre : Édouard Philippe ne pouvait pas être là ce soir, mais il tenait quand même à ce que la ville du Havre et l'ensemble des acteurs qui ont rempli un cahier d'acteurs remis à cette session, soient représentés ce soir.

Trois choses ont été rappelées à l'intérieur de ce cahier d'acteurs. Cette transition énergétique que tout le monde connaît et que pratiquement tout le monde souhaite doit être accompagnée. Nous avons aujourd'hui une région, un département notamment la Seine-Maritime qui est un territoire historiquement terre d'énergie et de pêche.

(commentaires dans la salle).

J'ai été très silencieux toute la soirée, j'ai écouté tout le monde et vous verrez qu'à la fin de mon discours, vous pourrez presque finalement partager ce que j'ai dit.

Terre historiquement et très importante pour l'énergie ; donc, on ne peut pas rater ce train de la transition énergétique, et c'est extrêmement important.

Deuxième chose, la compétition mondiale que tout le monde connaît, il faut qu'on participe à ce jeu, raison pour laquelle le territoire du Havre mais également la CODAH, le grand port maritime, toutes les CCI aux alentours ont travaillé avec l'ensemble du tissu économique. Ce sont plus de 800 entreprises qui ont travaillé autour de cela, et pour que demain on puisse avancer. Je l'ai entendu ce soir, c'est à la fois pour les pêcheurs extrêmement important, mais dans le cahier d'acteurs qui a été rendu par le secteur du Havre, on tenait à mettre cela en avant et à ce que ce soit vraiment repris, et bien dit que c'est l'ensemble des acteurs qui travaillent aujourd'hui, pas pour les emplois qui viendront d'ailleurs, mais pour que les emplois soient déployés ici, et notamment en termes d'apprentissage. Je sais que la Région a fait beaucoup pour qu'en termes d'apprentissage on apprenne et on avance sur ces sujets-là et pour qu'on soit prêt à cette transition énergétique.

La troisième chose que je souhaite développer, c'est évidemment l'emploi, puisque plus de 2 000 emplois peuvent être développés sur notre région. Il faut y penser. C'est sur l'ensemble de notre région. Je crois Messieurs Dames qu'on ne peut pas simplement réagir en termes d'un seul espace. Nous avons aussi sur Le Havre des industries, vous pouvez y venir, notre paysage local est évidemment aussi avec des industries.

Une dernière chose s'il vous plaît, ce soir il y a eu beaucoup de questions qui ont été posées par les gens qui habitent sur ce territoire, et évidemment ce genre de débat, il faut l'entendre, et je le partage. C'est pour cela que je disais qu'il faut l'écouter. Je suis d'accord avec Madame, il faut l'écouter, il faut les entendre.

Malgré tout cela, je crois que notre territoire ne peut pas passer à côté de la transition énergétique ; donc il faut absolument y aller et qu'un tel projet puisse se faire aux alentours de notre région. Merci beaucoup.

(Protestations.)

Etienne BALLAN : Allez-y, je vous demande simplement vraiment de bien respecter s'il vous plaît la consigne de temps, qu'on ne termine pas non plus demain.

Patrick DOMENGET : Il serait bien que le chronomètre soit mis à zéro. Bonsoir à tous.

(mouvement dans la salle).

Etienne BALLAN : S'il vous plaît, merci de respecter la parole.

Patrick DOMENGET : Lors de cette dernière séquence, je vais donner un éclairage et M. Jacques à la tribune s'en rappellera. Lors de la réunion d'ouverture, j'étais intervenu en soulignant notamment un point, à savoir que pendant tout le débat il y aurait un aspect qui serait un peu manquant et pénalisant pour le débat, c'est la possibilité de pêcher dans le parc. Il se trouve que grâce aux avancées des autres projets, notamment ceux de Fécamp et Courseulles pour rester dans la même préfecture maritime, les Grandes Commissions Nautiques se sont déroulées. Nous avons évidemment eu les PV qui ont été évoqués tout à l'heure. Dans tous les cas, y compris Saint-Nazaire - on peut le rajouter aussi- il est possible de pêcher dans les parcs éoliens avec des conditions, avec des contraintes qui ont été rappelées, ce n'est pas le sujet. Sur le principe, de pouvoir pêcher dans un parc éolien, c'est acquis. Évidemment, on peut s'attendre à la même suite pour ce projet-là, puisque c'est quelque chose qui est partagé sur les trois autres parcs. À partir de là, la question de la compatibilité entre la pêche sur cette zone et un projet éolien arrive avec le fait qu'il faut intégrer que c'est pêchable, et cela entraîne tout le reste. Cela entraîne -on l'a vu lors des auditions- la question évidemment du soutien de la ville du Tréport, cela entraîne le tourisme, etc. C'est très important de le souligner.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Il y a beaucoup de demandes, je vais essayer de les prendre dans l'ordre, si vous le voulez bien.

Jean-Marie BYHET, Le Tréport : Bonsoir Messieurs dames, je vais répondre assez vite à ce monsieur. Je pense qu'il n'a jamais mis les pieds sur un bateau déjà, qu'il n'a jamais été à la mer avec du 7 à 8, du 8 à 9, gros temps.

Je l'ai dit et je vous le dis encore, en tant que patron pêcheur, je ne me vois pas avec un 25 m en train de chaluter dans les éoliennes. Quand j'entends de pareilles conneries, excusez-moi, cela ne passe pas. C'est tout. On ne va pas aller se promener avec un outil de deux ou 3 millions d'euros dans les parcs pour aller se faire culbuter par une éolienne ; voyons, c'est n'importe quoi !

Donc, je voulais vous dire aussi, car j'entends tout le monde parler, dire que les éoliennes : c'est beau. J'ai été en Norvège et j'ai vu les parcs éoliens. Au début, on m'a dit que ce serait de petites allumettes, que l'on ne verrait pas. A Esbjerg, il y avait 750 bateaux de pêche, savez-vous combien il en reste ? 35.

(commentaires dans la salle.)

Non, ce n'est pas de la surpêche. Le peu de bateaux qui restent font de la pêche minotière. Ils pêchent tous les petits alevins pour nourrir le poisson d'élevage. Il faut 5 kg de poissons frais pour nourrir 1 kg de poissons d'élevage. Ce n'est pas très bien.

Je voulais vous dire encore une chose, on parlait des secteurs pour mettre les pieds d'éoliennes. Je les ai vus faire. Dans la mer, il y a les bans, le bas, les ridens de Dieppe, les ridens de Criel, la batture, le verdoyer. Tous ces Messieurs qui veulent implanter leurs éoliennes cherchent là où il y a le moins d'eau, dans tous les ridens où toute la mer nourricière se trouve, car cela leur coûte moins cher pour implanter les longueurs de câbles. A Esbjerg, j'ai tenu le câble qui relie l'accumulateur à la terre, 80 kg au mètre. Les câbles qui rejoignent toutes les éoliennes sont des câbles qui font 200 de diamètre, tout en cuivre. Ils choisissent tout le secteur, car l'implantation des éoliennes leur coûte moins cher.

Encore une petite question, je serais curieux de savoir le nombre de mètres cubes qui vont claquer à chaque pied d'éolienne. Je serais curieux de savoir, Monsieur. On m'a parlé de 3 000 m³. 500 toupies à chaque pied d'éolienne pour une éolienne de 160 m. Là, on en fait de 210 m, 8 m de diamètre. Je ne sais pas ce qu'ils vont claquer, comment ils vont le faire, si ce sont des gros pieux. Ils vont être obligés de claquer du béton, il n'est pas possible de faire tenir une pareille éolienne en mer sans la maintenir au fond.

Etienne BALLAN : Merci M. Byhet.

François ROGERET : J'aurais voulu simplement m'adresser au Président de la région Haute-Normandie, que j'aurais quand même voulu entendre ce soir, entendre son sentiment s'il était possible là-dessus, et s'il avait éventuellement un pouvoir hiérarchique notamment sur les préfets maritimes. Nous ne sommes pas contre l'éolien, et on l'a dit cent fois, on répète mille fois, qu'il y a une autre zone de pêche, d'autres zones qui sont pauvres dans la Manche. Bon sang, ce n'est pas compliqué, il ne faut quand même pas cinq ans pour déplacer un parc éolien. Cela paraît insupportable. J'aurais aimé quand même connaître votre sentiment, car on ne vous pas entendu de la soirée. Merci M. le Président.

Etienne BALLAN : M. Mayer-Rossignol souhaitez-vous répondre maintenant ?

Georges CLEMENT : J'ai une question à propos de la loi sur la transition énergétique. 60 sénateurs viennent de saisir le conseil constitutionnel justement sur la constitutionnalité de cette loi. La commission qui devait justement être mise en place a été mise en cause. Que deviendrait la loi et la politique sur les éoliennes si la loi sur la transition énergétique était mise en cause ?

Etienne BALLAN : On va donner la question à M. Perrais. Quand on parle de la loi, on pense tout de suite à l'État logiquement. L'appel d'offres a été conclu avant la loi de transition énergétique, donc concrètement il est probable qu'il n'y a pas de lien direct juridique entre les deux. Je ne fais qu'exprimer un avis de non-spécialiste.

Catherine BOUTIN, Collectif PULSE (Pour Un Littoral Sans Eoliennes) : Je voudrais simplement faire des petites remarques sur ce que j'ai entendu au cours de cette soirée sur un certain nombre de points. On a entendu parler du prix de rachat de l'électricité à 200 € à peu près, et que ce prix allait baisser pour arriver à 110 €. C'est parfait, mais dans ce cas-là, attendons que le prix soit déjà à 110 €. Je ne vois pas pourquoi on va faire une centrale électrique dont le prix de rachat serait à 200 €, alors que soi-disant ce prix baissera à 110 €. Cela me paraît un peu logique d'attendre. Cela dit, même à 110 €, cela reste très cher. Il faut savoir que l'électricité vendue à la concurrence, sur le marché à l'extérieur, est vendue 40 € ; ce qui veut dire qu'EDF est obligé d'acheter le prix de l'électricité de 200 à 220 €, actualisable chaque année, qui ne fera qu'augmenter pendant 20 ans, puisqu'ils ont réussi à avoir des droits qui les protègent pendant ce laps de temps. Acheter l'électricité à ce prix-là pour le revendre à 40 €, j'aimerais bien que nos élus responsables nous expliquent l'intérêt financier de l'opération.

D'autre part, heureusement que ces machines ne produisent pas beaucoup, car il faut savoir qu'en Haute-Normandie, elles produisent 23 % sur terre, sur les falaises du Tréport. À 10 km, cela ne doit pas changer énormément, contrairement à ce que l'on peut entendre. Le taux de charge sur terre est de 23 %, si en mer on atteint 30 %, ce sera très bien. Même avec ce taux de 30 %, car il y aura des temps de panne considérables, beaucoup plus longs que sur terre, la production sera quasi nulle. Il est prévu à peu près de 1 000 térawattheures par an, même pas une journée de consommation des français par an.

Une centrale électrique estimée à 2 milliards d'euros par le promoteur, auxquels il faudra rajouter des frais d'aménagement de port, certainement de rallongement de nombreuses factures qui seront à la charge du consommateur, qui ne sont pas prévues dans leur budget, sans parler des emplois perdus de la pêche et du tourisme dans la région, ce sont des projets de 4 à 5 milliards d'euros, tout cela pour produire une journée par an de la consommation des français. Voilà l'opération financière, parce qu'on n'en parle pas.

J'ai entendu aussi que GDF anciennement et Engie maintenant, demain je ne sais quoi, il y a 5 ans c'était la Compagnie du Vent et dans 5 ans, ce sera encore autre chose, a dit qu'effectivement ces marchés éoliens en mer n'étaient valables que s'il y avait un marché d'export. On sait aujourd'hui

que l'Angleterre a décidé de ne plus subventionner l'éolien. Donc, ce qui veut dire que les marchés étrangers, notamment l'Angleterre, qui étaient pour eux un marché très porteur, a fait marche arrière. Donc, il ne faut pas grand-chose pour que le marché s'effondre. Alors, commencer à construire des usines, des filières éoliennes en France alors que cela fait 15 ou 20 ans que cela existe en Norvège, au Danemark, en Espagne et en Allemagne, je crois qu'ils prennent le train un peu tard déjà pour en plus un marché qui est complètement saturé.

Enfin, sur les dernières réflexions ou des choses que j'ai pu entendre ce soir, effectivement on parle toujours de déplacer la centrale électrique de la zone de pêche, mais il faudra aussi déplacer Mers et Le Tréport. Même si on déplace la zone de pêche, la nuisance est aussi pour le littoral, pour les riverains, pour nous tous et pour la beauté de nos paysages.

C'étaient mes réflexions suite à ce que j'ai entendu ce soir.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Je vous demande vraiment de respecter le temps de parole, on arrive à la fin de la réunion. Beaucoup de choses ont été dites, et je comprends que vous ayez envie de réagir, c'est tout à fait normal, mais vraiment essayez de tenir dans les trois minutes. J'ai encore deux demandes de prises de parole.

Dany LAURENT, Le Tréport : Bonsoir, je suis à la fois enseignant en histoire géographie, le développement durable fait partie des choses que l'on enseigne à tous les niveaux, de la 6^{ème} à la Terminale. Je suis d'une famille qui compte de nombreux marins-pêcheurs, donc je connais ce point de vue. Je suis également le premier habitant à avoir posé des panneaux thermiques chez lui. Donc, j'ai une vue d'ensemble sur tous les points de vue des uns et des autres assez précise.

J'aimerais insister sur une notion ce soir, celle du compromis. Est-ce que la meilleure solution va être choisie ? Non, elle n'existe pas. La solution qui sera choisie concernant l'implantation du parc éolien, ce sera la moins mauvaise des solutions. Il faut prendre en compte les arguments des uns et des autres : les professionnels de la mer qui vont subir un impact négatif assez important, d'autres.

J'ai vu ce soir beaucoup d'acteurs intelligents qui font preuve de bon sens. On n'a pas d'un côté certains qui voudraient imposer leur loi à tout crin à d'autres. Les marins-pêcheurs sont conscients que la population a besoin d'énergie et que cette demande d'énergie est croissante, eux-mêmes en font partie. Les marins-pêcheurs disposent maintenant de téléphones portables qui améliorent leurs rapports entre eux et la terre, ils ont des GPS qui consomment de l'électricité. On a tous les uns et les autres des appareils photos qui consomment aussi de l'électricité. Les marins-pêcheurs ont des sonars qui consomment aussi de l'électricité. Les marins-pêcheurs sont conscients que la population a besoin d'électricité, alors il faut les moyens de produire de l'électricité.

La solution pour ne pas voir d'éoliennes s'implanter est très simple : il faut que nous tous nous diminuions notre consommation d'électricité, cela veut dire que les appareils électriques doivent être en veille, ceux qui sont en veille doivent être éteints la nuit, car on consomme des mégawatts-heure de manière considérable strictement pour rien. Donc, tout le monde doit faire des efforts.

À partir de là, il faut essayer de trouver la moins mauvaise des solutions, et là il faut faire appel au bon sens effectivement. Implanter une zone avec des dizaines d'éoliennes dans une zone de pêche apparaît absurde. Le bon sens appelle à déplacer cette zone d'implantation des éoliennes.

D'un autre côté, il faut aussi placer les éoliennes à un endroit où elles vont être les plus efficaces énergétiquement, c'est-à-dire là où il y a le plus de vent. Donc, il faut comparer les deux cartes, celle où il y a le plus de vent dans le Manche et celle où cela gêne le moins les pêcheurs pour pêcher. C'est une évidence.

J'aimerais simplement qu'effectivement tout le monde fasse preuve d'intelligence et je pense que tout le monde en a fait preuve ce soir. Les débats qui ont eu lieu lors de ces dernières réunions ont été d'une grande tenue et ont été excellemment bien dirigés. J'espère qu'une solution sera trouvée et j'appelle les uns et les autres à être vraiment ouverts et tolérants. Repensez aux débats qui ont eu lieu en 1888/1889 quand a été construite la Tour Eiffel. Que disaient les gens avant l'implantation de la Tour Eiffel et maintenant dites à un Parisien « on va vous enlever votre Tour Eiffel du jour au lendemain », écoutez sa réponse.

Etienne BALLAN : Merci pour cette conclusion. C'est la deuxième fois qu'on parle de Tour Eiffel ce soir. Une dernière intervention et je pense que M. Mayer-Rossignol prendra la parole. S'il vous plait, je suis désolé, mais vraiment il se fait tard, vous voyez que les boissons sont en train de sortir, c'est le moment de faire court.

William DEVISMES : On va faire court, commence à revenir en arrière et mets moi la carte qu'Olivier a commentée tout à l'heure.

Je vais vous annoncer la mort programmée de la pêche. Eh oui, depuis qu'on fait de la résistance sur les éoliennes, ça emmerde beaucoup de personnes. On a vu pas mal de projets arriver sur nos côtes, surtout en mer. On a eu Port 2000 en premier, joli port, où l'on a eu 40% de notre ressource de sol bouffée. Ensuite tout ce que vous voyez à côté, ce sont les graves de mer, que ce soit Saint-Nicolas, les deux Manche orientale C, Manche orientale A, côte d'albâtre, à part le champ éolien de Fécamp, le PER³ en bas c'est pareil ce sont des graves de mer.

Qu'est-ce que des graves de mer ? Ce sont des granulés marins. Dans le temps à terre, on avait des carrières. Aujourd'hui, les carrières sont en mer, elles sont là dans nos frayères. Cela, ils veulent les donner, ils veulent ponctionner dans les frayères, nous tuer. On dira que ce n'est pas grave puisque ce sont des pêcheurs, cela ne se voit pas. C'est ce qui se passe à Dieppe, c'est ce qui se passe en bas, mais ce n'est pas grave, cela ne se verra pas c'est au fond de la mer, personne ne dira rien. Les écolos, on ne les entend pas.

(Applaudissements.)

Quand on a eu le déplacement de zone de flottille hollandaise, belge, allemande arrivée par chez nous dans le gorget qui est là, il faut savoir quand même que ce gorget vous le mettez 70 fois dans la Mer du Nord. On a interdit aux Belges, aux Hollandais, aux Allemands même aux Anglais de pêcher la sole là-haut, on a les rapatriés chez nous. On commence à se relever un petit peu de ce déplacement de flottille qu'il y a eu. Quand ils sont remontés chez eux, bizarrement ces bans ont été pris par les éoliennes. Vous allez me dire que c'est une coïncidence. Aujourd'hui, on nous enlève 20% de quotas de soles sur la décision d'Ifremer, grand institut.

La conclusion du rapport d'Ifremer est que par principe de précaution, parce qu'il n'y a pas de soles en dessous de 24 sous les halles. Olivier, une sole en dessous de 24, c'est quoi ?

(réponse hors micro.)

On a le droit de la pêcher ou pas ? Non, donc on ne va pas ramener de la sole en dessous de 24 sous la halle pour choper un PV. Vu le maillage que l'on a, même des solettes arrivées à 30, on ne les pêche pas. Donc, voyez ce que ça donne. Mais, on reparle derrière d'encore plus nous couler, puisqu'on veut nous enlever au niveau européen 40 %, c'est-à-dire qu'on gêne énormément, et ça vous ne me ferez pas penser autrement. Vous voulez écraser la pêche pour implanter vos éoliennes.

(Applaudissements.)

³ PER : Permis exclusif de recherche requis pour la réalisation d'essais de dragage en vue de préciser le futur périmètre de l'exploitation de granulats marins, accordé par arrêté du ministre chargés des mines.

Etienne BALLAN : Merci. Je vais donner la parole à M. Mayer-Rossignol.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la région Haute-Normandie : Merci beaucoup. Merci M. le maire de nous accueillir dans votre commune. Je suis le Président de la région Haute-Normandie, je précise ; évidemment, je ne suis pas élu du territoire picard, même si nous avons beaucoup de projets en commun, notamment sur le pays interrégional Bresle/Yerres.

Pour répondre à Monsieur, je n'ai pas souhaité prendre la parole plus tôt, tout simplement car je considère qu'un débat public est l'expression du public et que je souhaitais prendre la parole après avoir écouté l'ensemble des interventions, ce qui me semble la moindre des choses. Néanmoins, je souhaitais évidemment intervenir pour exprimer non pas ma position personnelle mais celle du Conseil Régional de Haute-Normandie.

Cela a été dit, et notamment par M. le maire, c'est une situation un peu compliquée, et je pense que personne ne va convaincre personne ce soir. Chacun s'exprime avec des positions qui sont quand même assez tranchées dans un sens ou dans un autre, je ne vais pas vous faire de la langue de bois. Je ne crois pas que ce soit dans ce genre de réunion que les uns vont finalement tout d'un coup convaincre d'autres qui vont avouer s'être trompés depuis 100 jours.

En même temps c'est compliqué parce que -et je rejoins ce que disait M. le maire là aussi- on nous demande, on vous demande, on demande à tout le monde de se prononcer sur non pas des aspects particuliers d'un projet qui doit se faire, mais sur la question même de : « est-ce que le projet doit se faire ? ». On a des expressions contrastées là-dessus alors même qu'un certain nombre de procédures sont déjà parties. Je ne critique personne et je remercie vraiment la Commission du travail qui est fait, ce n'est franchement pas évident. Il y a parfois un peu de tension, un peu de colère, et c'est tout à fait légitime. En même temps, c'est la richesse du débat. Mais, il faut bien reconnaître que c'est un peu frustrant, parce qu'il y a des éléments qui sont soulevés, dont on se dit - et je ne suis pas un spécialiste- pourquoi n'ont-ils pas été soulevés avant ? Je n'étais pas élu en 2010, mais il y a déjà eu un débat. Donc, est-ce que ces éléments avaient déjà été soulevés ou pas, etc. ?

Petite taquinerie que je vous fais M. le Maire, si on veut être complètement honnête, il me semble que le gouvernement n'était pas le même en 2010. Donc, il serait malvenu d'accuser tel ou tel bord politique sur le sujet puisque si quelqu'un doit être responsable, alors c'est autant les Républicains que les autres. Mais, néanmoins, le sujet se pose.

Donc, il y a déjà eu un débat avec un certain nombre d'éléments qui ont été soulevés. Ce qui me frappe un tout petit peu, car je lisais en vous écoutant le compte rendu du débat de 2010, c'est que beaucoup de ces questions avaient déjà été posées à ce moment-là, peut-être pas toutes mais en tout cas dans le débat, on voit un certain nombre d'éléments. Donc, on a un peu l'impression que le débat, en tout cas en partie -en tout cas en relisant le compte rendu de 2010- se répète d'une certaine façon.

Je dois vous dire -et c'est sa responsabilité- la position du Conseil Régional. Ce serait plus facile, certains savent que je suis candidat à des élections, d'aller dans le sens majoritaire qui est exprimé dans la salle évidemment. Mais je ne ferai pas cela, je vais vous dire car c'est mon mandat la position non pas du président de la Région mais du Conseil Régional que je préside. Cette position a été constamment -et à une large majorité qui dépasse d'ailleurs la majorité de gauche qui est la majorité actuelle du Conseil Régional de Haute-Normandie- favorable au principe de développer effectivement des parcs éoliens et une filière industrielle de l'éolien en mer dans le territoire haut-normand et d'ailleurs dans le territoire normand si j'élargis à la Basse-Normandie, puisqu'on a évoqué Courseulles-sur-Mer par exemple, et en ajoutant d'autres types d'énergie.

Je veux quand même préciser, même si ce n'est pas le sujet de ce soir, que plusieurs remarques ont été faites, qui sont quand même fondamentales, sur la question de la sobriété énergétique, la

réduction de la consommation. Je n'entre pas dans ce détail, mais c'est quand même absolument essentiel effectivement. C'est quand même le premier point. Quelqu'un, je crois que c'est vous Madame, a dit que la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Je partage complètement. Il y a plein de projets là-dessus d'ailleurs aussi.

La position du Conseil Régional est constante là-dessus pour une raison qui est assez simple, je crois qu'un élu du Havre l'a dit, si l'on regarde aujourd'hui le modèle énergétique français et en particulier en Normandie, c'est un modèle énergétique qui est basé d'abord sur de l'utilisation de ressources fossiles d'énergie thermique. Petite parenthèse quand même, je sais bien que ce n'est pas un argument qui va beaucoup porter ici, mais je le dis quand même, un certain nombre de remarques ont été faites sur l'impact paysager. Si l'on faisait cette réunion au Havre, puisque cela a un impact indirect au Havre, je suis sûr que des Havrais, qui ne sont pas moins citoyens que nous, seraient légitimes à dire que quand ils ont la raffinerie de Gonfreville qui ne sent pas très bon, qui n'est pas très belle y compris la nuit, qui fabrique des produits que vous utilisez, que j'utilise, partout dans la région, eux aussi sont impactés. Et il y a pas mal de monde qui vit au Havre.

On pourrait parler du portique de Port 2000 qui va jusqu'à 110 m de haut et qui n'est pas à 15 km des côtes. On pourrait parler de la centrale thermique EDF. Je ne peux pas faire de comparaison, mais il faut aussi réaliser ce qui est difficile dans un tel débat est qu'il se tient à Mers-les-Bains, donc évidemment, on ne s'attend pas à ce que les habitants de Mers-les-Bains soient favorables à ce qu'on leur mette des éoliennes en face de leur habitation, ni même que les pêcheurs ne soient favorables à ce qu'on leur mette des éoliennes sur leur zone de pêche.

En même temps, ma responsabilité d'élu régional consiste à porter aussi la parole et les opinions de personnes qui sont concernées à un titre direct ou indirect. On a parlé d'entreprises par exemple, on a parlé de citoyens qui sont concernés par la transition énergétique, qui n'habitent pas forcément ici et qui ne sont pas forcément là ce soir.

La position du Conseil Régional a toujours été de considérer que c'est une opportunité pour le territoire. Pourquoi ? Parce que, effectivement, nous sommes sur un territoire industriel. Je rappelle quand même, en particulier sur le territoire du Tréport et de la vallée de la Bresle, à peu près 23 % de l'emploi salarié représentent un emploi industriel, la moyenne nationale étant de 12 %. C'est le quatrième territoire industriel de France. Il y a beaucoup d'entreprises et beaucoup d'emplois qui vivent dans des domaines qui sont liés indirectement, qui sont proches du domaine de l'éolien.

(mouvement dans la salle.)

Je ne vais pas chercher à vous convaincre, je veux juste m'exprimer et comme je vous ai écouté, je vous demande juste de m'écouter quelques minutes.

Vous avez le droit de ne pas être d'accord... Vous avez raison et j'ai tort, merci Monsieur. Si je peux juste m'exprimer, c'est le principe du débat, et après je m'arrêterai. Comme vous l'avez vu, je n'ai pas pris la parole jusqu'à présent, ce qui n'est pas votre cas.

Donc, il y a un certain nombre d'études qui le montrent et il y a un certain nombre aussi tout simplement d'entrepreneurs et aussi de salariés, de techniciens, d'ouvriers qui le disent aussi. Ils sont dans des situations qui ne sont pas forcément faciles. En même temps, ce n'est pas la panacée non plus, c'est une opportunité industrielle. La première question qui se pose à nous est : est-ce qu'on veut ou pas faire la transition énergétique dans notre territoire ? La position du Conseil Régional depuis plus de 10 ans a été de dire : oui.

Deuxième question : où a-t-on un potentiel de transition énergétique dans ce territoire ? La première réponse se trouve dans la sobriété énergétique, la réduction de la consommation, l'écoconstruction. La deuxième réponse se trouve dans un certain nombre de domaines propres à ce territoire :

effectivement les énergies marines renouvelables, l'éolien et pas seulement, car en Basse-Normandie par exemple il y a des perspectives sur l'hydrolien. Ils sont identifiés comme des perspectives importantes pour le territoire.

Évidemment, à un moment donné, il faut choisir où l'on met les parcs ? Maintenant, j'en viens à ce que j'ai entendu ce soir. L'intérêt de cette discussion, en tout cas pour un élu comme moi, n'est pas de convaincre les uns ou les autres, encore une fois je ne crois pas que ce soit possible. En revanche, c'est exprimer des points de vue qui pointent des questions. Là, on est sur la procédure : que va-t-il se passer après ? La décision n'est pas prise. Une décision est à prendre par l'autorité, qui n'est d'ailleurs pas la Région. De la même manière que quand un gouvernement décide d'implanter une centrale nucléaire, ce n'est pas la Région ni les autorités locales ou le maire qui décident. En revanche, c'est la responsabilité de l'autorité locale de faire en sorte que cela maximise les retombées en termes d'emplois pour son territoire.

Il y a donc une décision qui doit être prise. Cette décision doit être éclairée à partir des questions qui ont été posées ce soir. Des questions précises ont été posées, que j'ai entendues. Celle qui paraît la plus forte, en tout cas dans le débat de ce soir, et je ne suis pas un spécialiste, porte sur l'opportunité par rapport à la zone de pêche. Je n'ai aucune légitimité à dire que quelqu'un a raison ou quelqu'un a tort. Je ne suis pas pêcheur, ni spécialiste de l'Ifremer. Des points de vue ont été exprimés là-dessus. Il me paraît bizarre, si je peux me permettre de faire cette remarque, que les questions posées sont des questions très simples. Quand les pêcheurs s'expriment en disant que c'est là la zone la plus intéressante pour nous, cela correspond à un point de vue que tout le monde peut comprendre. Donc, la conclusion logique à laquelle j'aboutis est : encore une fois, est-ce que ces questions ont été analysées précédemment ou pas ? Si oui, comment ont-elles été analysées et quelle a été la conclusion ?

J'en tire le message de ce soir que ces questions, en particulier sur la zone de pêche, doivent faire l'objet d'une réponse précise, qui viendra motiver la décision de l'autorité décisionnaire, en l'occurrence le gouvernement et Mme Royal, comme cela a été rappelé, le ministre compétent.

Il y a cet élément, mais je veux quand même souligner, et on le voit d'ailleurs sur le troisième appel d'offres qui est en cours de discussion, en tout cas la préparation sur d'éventuelles nouvelles zones, et pas uniquement sur notre territoire, certaines sont envisagées sur le Nord-Pas-de-Calais, d'autres sur la façade atlantique. En regardant ces discussions et tous les critères envisagés : le critère de pêche, et Monsieur parlait de compromis, le critère de sécurité maritime, le critère économique (vent, performances de tel ou tel site sur le plan strictement économique), le critère paysager, etc. il faut aussi intégrer tous ces autres critères. Le critère pêcheur vient d'être exprimé ce soir très fortement, en tout cas c'est ainsi que je l'ai reçu. L'honnêteté m'oblige à dire qu'il y a aussi d'autres critères qui doivent être pris en compte.

En tout cas ce soir j'ai retenu ce message-là et cette question qui est posée. Il faudra donc que réponse soit apportée dans la motivation de la décision, quelle qu'elle soit, du ministre et du gouvernement.

Je peux tout à fait m'engager, mais je pense que tous les élus locaux pourraient le faire avec moi, à demander effectivement une explicitation sur ces questions. La seule chose que je trouve un peu surprenante est que ce sont des questions, encore une fois, que je trouve relativement simples. Je ne sais pas si les réponses sont simples mais les questions le sont. Je suis juste étonné qu'on n'ait pas déjà des réponses.

En même temps, vous avez rappelé l'atelier que vous avez fait sur le sujet, M. Ballan, il n'y a pas très longtemps, qui montrait que le sujet était particulièrement complexe, en tout cas c'est ce que j'ai compris de votre diapositive, qu'il y avait des éléments qui étaient fournis mais qu'il y avait aussi des

zones d'incertitude -donc ce n'était pas évident- et qu'il y avait peut-être besoin d'études complémentaires sur le sujet spécifique de la pêche.

Je pense que si l'on veut avancer sur le sujet, quelle que soit la décision qui va être prise, j'ai donné très clairement la position du Conseil Régional qui n'a pas changé, c'est une position majoritairement exprimée. Néanmoins, ce qui vient d'être dit ce soir, c'est une demande précise sur des motivations sur un sujet qui a été exprimé par rapport à la zone de pêche. Donc, il faut dans l'étape suivante que le gouvernement puisse répondre là-dessus.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup, M. Mayer-Rossignol.

(commentaires hors micro.)

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL : Je vous réponds juste à l'interpellation qui vient de m'être faite.

(commentaires hors micro.)

Etienne BALLAN : M. le Président, s'il vous plaît, je voudrais juste que Monsieur s'exprime au micro pour qu'on entende bien sa question et son interpellation.

Jean-Marie DESACHY, Lamaronde : Formidable, M. le Président, très heureux de faire votre connaissance. J'avais ouvert au titre de l'article 7 de la loi sur l'environnement le débat qui n'était pas présidé par vous, mais par la personne qui est partie dans les ministères. On est tranquille, elle n'était absolument pas du tout susceptible d'être pro-éolienne. Cependant, j'ai la joie et l'honneur, M. le Président, avec votre micro de conclure ce débat (ce n'est pas le vôtre, mais enfin vous me le prêtez gentiment) et j'en suis très reconnaissant.

Etienne BALLAN : S'il vous plaît, allez aux faits.

Jean-Marie DESACHY : Je tenais à dire ce que j'avais envie de dire, mais que je n'ai pas dit depuis le début : on va avoir des élections à la fin de l'année en décembre, et j'avoue que j'admire un Président en fonction qui défend l'éolien, qui va contre l'opinion de toute la salle ici, qui n'en veut pas. M. le Président, je vous engage à surtout durant votre campagne électorale, et je suis du Havre, un ancien de Saint Jo, donc je ne vois pas du tout d'éolienne devant le cap de La Hève, certainement pas, et j'ai respiré en 1958 tous les pétroles dont vous avez parlé tout à l'heure.

Par contre, Mesdames et Messieurs, c'est un scoop, ce soir j'ai changé mon opinion politique. Si M. le maire de Mers fait une liste aux prochaines élections départementales de décembre, je souhaite (en tout cas je ferai tout pour) et vous serez avec moi qu'il soit le prochain président de la Picardie et qu'il nous foute dehors ces cochonneries d'éoliennes.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci. On va maintenant conclure.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL : Je réponds en une phrase, tout d'abord je ne suis pas élu en Picardie, de toute façon il n'y a aura pas de concurrence.

Deuxième élément, comme je l'ai dit tout à l'heure et je vous le dis encore une fois, il me serait honnêtement effectivement, et de manière peut-être démagogique, plus facile d'aller dans le sens d'une opinion majoritaire sur la salle. Je suis venu ici pour écouter, c'est la raison pour laquelle je ne me suis pas exprimé jusqu'à la fin, et j'ai dit de la manière qui me semble la plus responsable du point de vue d'un président d'une institution quelle est la position de cette institution.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Il est vraiment l'heure d'arrêter, je vois encore des personnes lever la main. Je suis embêté. Il y a encore deux trois choses à dire qui seront très brèves. Je vais donner la parole seulement à une personne qui n'est pas encore intervenue ce soir, les autres se sont déjà exprimées. Madame, s'il vous plaît, soyez très brève de façon à ce que l'on puisse conclure.

Sylvie SAUVAGE, Collectif « Stop-EPR, ni à Penly, ni ailleurs » : Je vais être très brève, je regrette fortement en tant que citoyenne capable de me prendre en charge moi-même que des individus comme celui qui est là devant moi se permettent de ramener ce débat à un débat politique qui m'horripile au maximum. C'est pour cela que nous n'arrivons pas...

(mouvement dans la salle.)

Comme d'habitude de toute façon, ils n'ont su que couper la parole aux autres. Ils n'ont aucune éducation, ils se prennent pour des super génies.

Etienne BALLAN : Terminez, je vous en prie.

Sylvie SAUVAGE : Donc, je regrette vraiment. De toute façon, on ne se sortira jamais des problèmes d'énergie en France si on ne les ramène qu'à des problèmes politiques. Merci.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Je vous demande s'il vous plaît encore une minute d'attention, mais ce sera très bref pour vous dire que vous avez des fiches d'évaluation à remplir, je vous demande de bien vouloir les donner. Ces fiches d'évaluation servent à évaluer le débat et la commission en tiendra également compte sur les retours que vous ferez.

Je vous demande simplement avant de commencer à discuter, à boire et à manger, de façon à clore cette réunion et ce débat, remercier l'ensemble des participants. On a mis vraiment l'ensemble des intervenants souvent sous pression. Ils ont dû préparer leurs interventions dans des conditions acrobatiques. Vous avez tous joué le jeu. Nous vous remercions beaucoup au nom de toute la commission. Même si la réunion de ce soir a été peut-être aux yeux de certains effectivement fortement controversée, elle a quand même permis qu'on puisse échanger les arguments jusqu'au bout du débat. Merci à tous, bonne soirée.